MASTER NEGATIVE
NO. 93-81449-11

AUTHOR:

MICHELI, HORACE

TITLE:

LA REVOLUTION OLIGARCHIQUE...

PLACE:

GENEVE

DATE:

1893

Master Negative #

93-81449-11

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

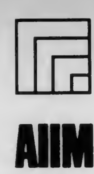
Micheli, Horace,
La révolution oligarchique des quatre-cents à Athènes et ses causes, par Horace Micheli...
Genève, Georg, 1893.
132 p. 22½ cm.

Bibliography p. 127-129.

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 11x
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 5/28/93 INITIALS BE
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT



AIIM

Association for Information and Image Management

1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910

301/587-8202



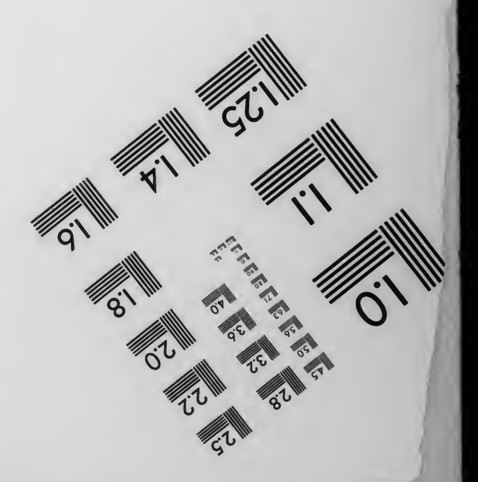
Centimeter

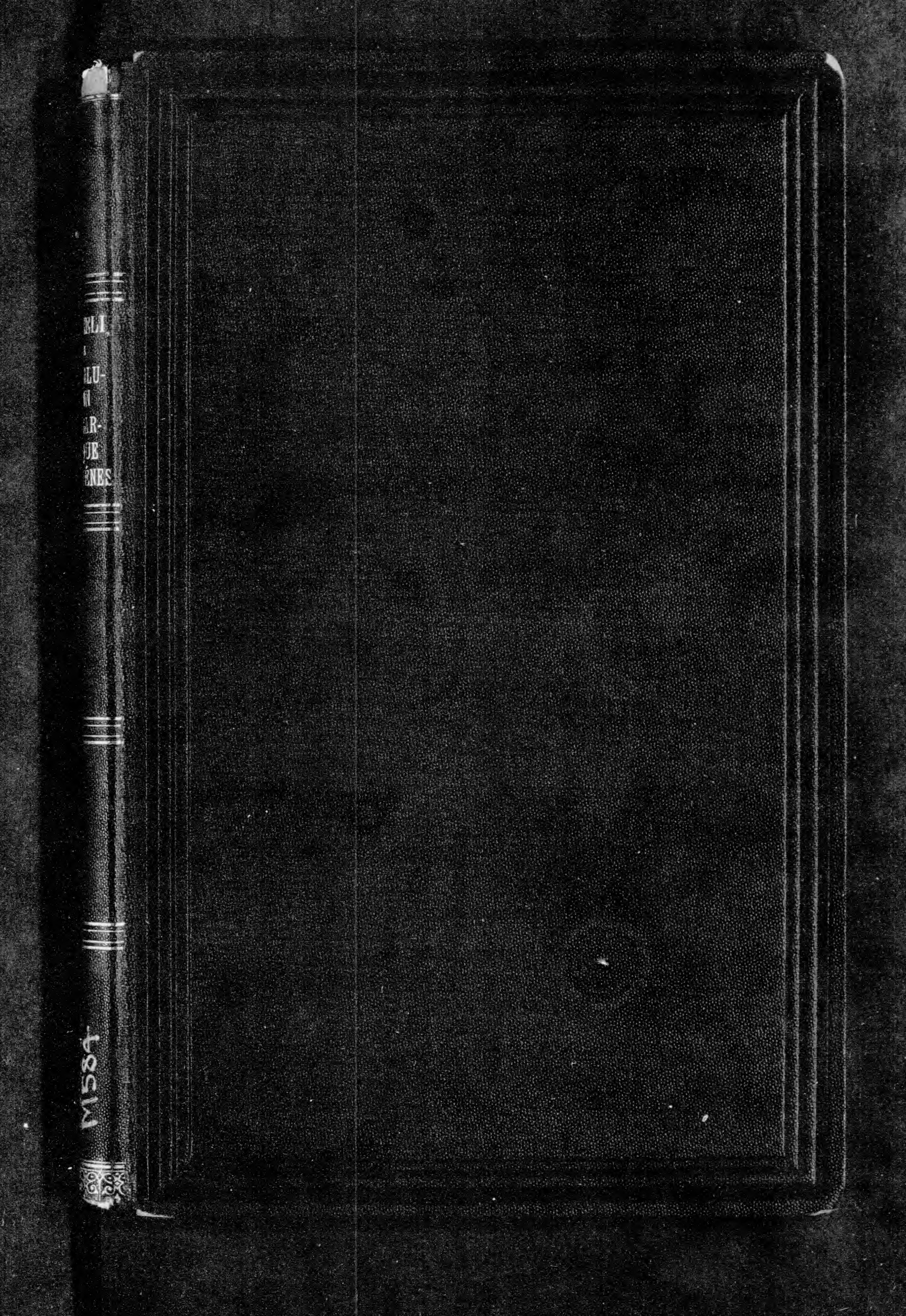
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 mm

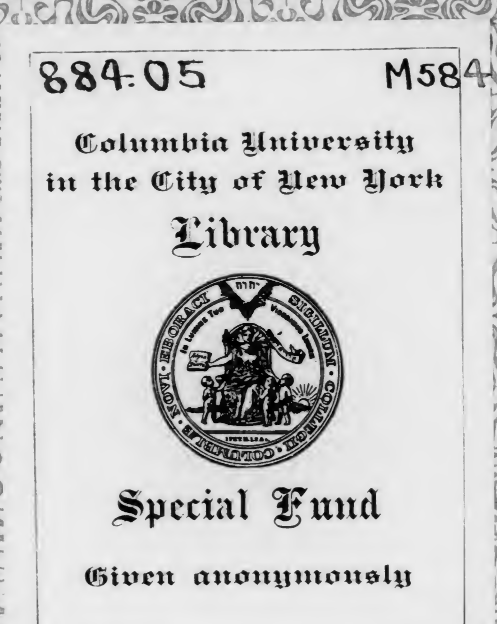
1 2 3 4 5

Inches

1.0 1.1 1.25 1.4 1.6 1.8 2.0 2.2 2.5 2.8 3.2 3.6 4.0 4.5 5.0 5.6 6.3




M584


884.05
M584
Columbia University
in the City of New York
Library
Special Fund
Given anonymously

LA RÉVOLUTION OLIGARCHIQUE

DES QUATRE-CENTS A ATHÈNES

ET SES CAUSES

AVIS AU LECTEUR

Ce travail était déjà entièrement imprimé lorsqu'a paru l'importante étude de M. de Wilamowitz-Mœllendorf sur le Traité de la Constitution d'Athènes d'Aristote (ARISTOTELES UND ATHEN, 2 vol. Berlin 1893). Nous regrettons vivement de ne pas avoir pu tenir compte de cet ouvrage, mais nous devons ajouter qu'il n'a modifié notre opinion sur aucun point essentiel et qu'il a au contraire, en bien des cas, confirmé notre manière de voir.

LA

RÉVOLUTION OLIGARCHIQUE

DES

QUATRE-CENTS A ATHÈNES

ET

SES CAUSES

PAR

HORACE MICHELI

DOCTEUR ÈS-LETTRES

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

GENÈVE

GEORG & Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

BALE ET LYON, MÊME MAISON

1893

IMPRIMERIE W. KÜNDIG ET FILS

A M. JULES NICOLE

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE GENÈVE

HOMMAGE RECONNAISSANT

INTRODUCTION

Le but principal de ce travail est d'étudier la révolution oligarchique des Quatre-Cents qui éclata à Athènes en l'année 411, et de chercher à éclairer cette période si intéressante de l'histoire athénienne des nouvelles lumières qui ont été apportées par le traité d'Aristote sur la Constitution d'Athènes. Il nous a semblé cependant qu'une étude semblable ne serait pas complète, si nous n'essayions pas d'expliquer cette révolution, en en recherchant les causes dans la politique suivie par le parti démocratique à partir de la mort de Périclès.

En effet, si durant tout le cours du Ve siècle, sauf peut-être pendant les quinze dernières années du gouvernement de Périclès, il y a eu à Athènes deux partis distincts, il s'en faut que l'un des deux ait toujours été hostile à la constitution démocratique. Pendant toute la première période de la guerre du Péloponnèse, le parti de Nicias, qui faisait de l'opposition aux chefs du peuple, aux Cléon, aux Hyperbolos, aux Alcibiade, était essentiellement constitutionnel et modéré; rien n'autorise à lui donner même le nom de parti aristocratique. Le seul article de son programme qui soit connu, c'est la paix avec Sparte.

Ce parti se forma au lendemain de la mort de Périclès. A partir de l'ostracisme de Thucydide, fils de Mélésias,

il avait bien pu se produire contre Périclès des manifestations hostiles, mais il n'avait plus existé d'opposition organisée, faute de raison d'être et surtout faute de chef, personne ne voulant affronter la lutte contre un pareil adversaire. Mais lorsque l'homme de confiance des démocrates fut un Eucrate, un Lysiclès, et surtout un Cléon, les riches sentirent de nouveau le besoin de se grouper derrière un chef. Ce chef fut Nicias.

Nicias était désigné pour remplir cette fonction plutôt par sa fortune et la grande considération dont il jouissait que par aucun don exceptionnel. Il était fort riche : les auteurs anciens sont tous d'accord sur ce point [1]. Comme Cimon, il se servait de ses biens pour s'attirer la faveur du peuple par de splendides liturgies [2]. Mais il semble qu'il ait obéi en cela moins à l'ambition qu'à la crainte. Il recherchait moins le pouvoir qu'il ne redoutait les sycophantes : il connaissait la méfiance du peuple à l'égard des riches, et, pour se faire pardonner sa fortune, il en faisait un généreux usage. « Mais, dit Plutarque, il donnait autant à ceux qui pouvaient lui faire du mal qu'à ceux qui méritaient qu'on leur fît du bien : ils secourait les coquins par lâcheté et les honnêtes gens par philanthropie. » Comme preuves de son affirmation, Plutarque cite plusieurs passages de poètes comiques, des fragments de Téléclide, d'Eupolis et de Phrynichos, un vers des Chevaliers d'Aristophane [3].

La crainte des sycophantes qui hantait l'esprit de

[1] Thuc. VII, 86. — Lysias XIX, 47. — Xénophon, Revenus IV, 14. — Plutarque, Nicias, 3-4.
[2] Plut. Nic. 3.
[3] Nic. 4.

Nicias était donc de notoriété publique auprès de ses concitoyens. Thucydide en donne un exemple au moment du siège de Syracuse : lorsque la défaite des Athéniens commençait déjà à se dessiner, le plus sage aurait été de renoncer à la campagne et de revenir à Athènes; on aurait au moins sauvé l'armée. C'était l'avis de Démosthène : il semble que cela aurait dû être celui de Nicias, qui avait été dès le début l'adversaire de l'expédition. Nicias ne le voulut pas : les Athéniens, pensait-il, l'accuseraient peut-être à son retour de s'être laissé corrompre et le condamneraient pour avoir levé le siège sans leur autorisation [1].

Nicias ne manquait cependant pas de valeur en face de l'ennemi : sa conduite dans ses nombreuses campagnes, la confiance qu'il inspirait aux Athéniens comme stratège le prouvent [2]. Même dans l'assemblée populaire, où il était moins à son aise que sur le champ de bataille, il sut avoir le courage de son opinion; il fut presque seul à se prononcer contre l'expédition de Sicile à un moment où le peuple, grisé par les discours optimistes d'Alcibiade, ne voulait plus rien écouter, et où les riches, redoutant cet enthousiasme, n'osaient pas faire de l'opposition, de peur de paraître reculer devant les charges militaires [3].

Ce qui manquait à Nicias, c'était la hardiesse, l'esprit d'initiative, la foi en lui-même. Esprit hésitant et timoré, il était porté à voir tout en noir [4], arrêté à chaque instant par des scrupules religieux [5]. Il tenait peu au pouvoir

[1] Thuc. VII, 48.
[2] Thuc. VI, 9.
[3] Plut. Nic. 12.
[4] Plut. Nic. 2. τῇ φύσει γὰρ ὢν ἀθαρσὴς καὶ δύσελπις.
[5] Thuc. VII, 50. — Plut. Nic. 4.

et parlait à tout moment de céder sa place à un autre [1]; poussé par sa conscience politique à s'occuper des affaires de son pays, il attendait impatiemment le jour où il serait débarrassé du fardeau des charges publiques, et où il pourrait jouir sans arrière-pensée des avantages que lui donnaient sa fortune et sa position.

Des hommes de ce caractère peuvent être de fort honnêtes gens et de bons citoyens [2], mais ils font de mauvais chefs de parti. Pour inspirer confiance au peuple, il faut commencer par avoir confiance en soi-même. Nicias, qui était très considéré de ses concitoyens, ne réussit jamais à les entraîner, parce qu'il manquait de cette audace et de cet optimisme imperturbable qui firent la popularité d'un Alcibiade, par exemple, celui de tous les Athéniens qui possédait les qualités et les défauts les plus opposés à ceux de Nicias. Même Cléon, avec son éloquence grossière, mais passionnée, avait plus de prise sur eux. Aussi le parti d'opposition joue-t-il un rôle fort effacé jusqu'à l'expédition de Sicile. D'année en année Nicias est réélu stratège, mais, comme c'est l'assemblée qui décide de tout à Athènes, c'est Cléon qui, étant maître de l'assemblée, dirige les affaires de la ville. Le seul succès réel de la politique de Nicias fut la paix qu'il conclut en 422/1. Quant à renverser la constitution démocratique, il n'y songea jamais, ni ses amis non plus. Il y avait peut-être dès cette époque dans son parti quelques éléments extrêmes qui désiraient en

[1] Thuc. IV, 28; — VI, 23; — VII, 11-14.

[2] Dans ce sens le jugement d'Aristote (Const. d'Ath. 28) sur Nicias est parfaitement juste. Nicias fut un bon citoyen et fit du bien à Athènes : il lui en aurait même fait davantage, si on l'avait davantage écouté. Mais il ne fut pas un grand homme d'Etat. Aristote ne le prétend pas non plus.

secret l'oligarchie, mais ils n'étaient qu'une infime minorité et se trouvaient contenus par les modérés [1].

En 411 la situation a bien changé. Nicias a disparu et a été remplacé par des chefs moins scrupuleux et plus résolus. Son parti, de constitutionnel, est devenu nettement oligarchique. Aussi bien vingt années de guerre et de démagogie ont lassé la patience des riches et de beaucoup d'hommes modérés. Les documents manquent malheureusement pour apprécier d'année en année la transformation qui se produisit dans les esprits; on peut cependant se faire une idée des motifs qui ont poussé les classes supérieures à Athènes à vouloir renverser la démocratie.

Nous étudierons ces motifs dans un premier chapitre, avant d'examiner les faits eux-mêmes. Nous rechercherons dans les auteurs anciens quels sont les griefs qui ont excité un tel mécontentement dans les classes supérieures. Malheureusement, lorsque l'on essaie de juger la démocratie athénienne, on est facilement exposé à la condamner trop sévèrement. Il serait intéressant de pouvoir faire la

[1] Dans un livre récent (Political parties in Athens during the Peloponnesian War), un auteur anglais, M. Whibley, s'est attaché à démontrer l'existence, durant la guerre du Péloponnèse, de deux fractions distinctes dans l'opposition, le parti oligarchique proprement dit, et un parti du centre plus modéré, qui se rangeait derrière Nicias (v. p. 35 et suiv., 79 et suiv., 91 et suiv.). Mais il est obligé lui-même de reconnaître que, pendant toute la première partie de la guerre, les oligarques jouent un rôle singulièrement effacé, tandis qu'après l'expédition de Sicile, c'est au tour des modérés de disparaître. Dans ces conditions, il vaut mieux admettre qu'il s'agit d'un même parti, composé, comme tous les partis, d'éléments extrêmes et d'éléments modérés ; pendant les premières années c'est la modération qui l'emporte; peu à peu, et sous l'influence des causes que l'on cherchera à étudier, les violents prennent le dessus et entraînent toute l'opposition dans les révolutions des Quatre-Cents et des Trente.

part exacte de la vérité dans le jugement défavorable que les historiens et les philosophes anciens ont porté sur elle et sur ses chefs. La chose est presque impossible, puisque tous les écrivains par lesquels on connaît le V[e] siècle à Athènes, les Thucydide, les Xénophon, les Aristophane, les Platon, les Aristote, sont ou bien des adversaires déclarés, ou tout au moins de médiocres admirateurs de la démocratie.

Il y a cependant quelques points qui peuvent être considérés comme assurés : d'abord les charges d'Aristophane n'auraient eu aucun succès auprès des Athéniens, si elles n'avaient pas reposé sur un petit nombre de faits réels et si elles n'avaient peint avec une certaine ressemblance les personnages qu'elles attaquaient. En outre, du moment que deux historiens aussi sérieux que Thucydide et Aristote sont d'accord pour faire paraître sous un jour défavorable les successeurs de Périclès et en particulier Cléon [1], du moment que tous les témoignages contemporains, si peu de valeur qu'ils aient en eux-mêmes, confirment leurs appréciations, il n'y a pas de raison suffisante pour les mettre en doute. On admettra donc que tout n'est pas mensonge dans les plaisanteries d'Aristophane, et que le caractère de Cléon et la politique du parti démocratique envers les riches purent leur donner de justes sujets de plaintes [2].

[1] Thuc. II, 65, § 10; — III, 36; — V, 16; — Aristote, Const. d'Ath. 28.

[2] Dans son livre bien connu (Aristophanes und die historische Kritik), Müller-Strübing a traité, avec une vivacité et une verve que l'on rencontre rarement en de pareils sujets, toutes les questions relatives au degré de confiance que l'historien peut accorder à Aristophane. Müller-Strübing a dit beaucoup de choses très justes sur la

manière dont il fallait comprendre les plaisanteries des poètes comiques, mais, dans son désir de réagir contre le jugement sévère que la plupart des historiens allemands ont porté sur la démocratie athénienne, il a souvent été beaucoup trop loin, et voulu défendre certains personnages, par exemple Cléon, contre tous les témoignages contemporains. Son livre n'en doit pas moins être lu par tous ceux qui s'occupent de l'histoire d'Athènes à cette époque, par ceux surtout qui ne craignent pas les longues digressions, les hypothèses aventureuses et les attaques, parfois grossières, contre des savants qu'ils ont l'habitude de respecter.

CHAPITRE I

Les griefs des classes supérieures contre le gouvernement démocratique

§ 1. La guerre.

Le principal sujet de plainte des aristocrates et des riches athéniens durant toute la guerre du Péloponnèse, c'est la guerre elle-même. Ce grief est énoncé à bien des reprises différentes par Aristophane dans les Acharniens, les Chevaliers, la Paix, Lysistrata; il est indiqué par le pseudo-Xénophon dans son petit traité sur la Constitution d'Athènes[1]. Le désir de conclure la paix est le prin-

[1] II, 14. Il est impossible d'entrer ici dans la discussion de toutes les questions qui ont été soulevées par ce petit ouvrage. Elles ont été longuement traitées par M. Kirchhoff et par Müller-Strübing (v. Bibliographie). M. Kirchhoff a cru pouvoir fixer en 424 la date de la composition de ce traité, Müller-Strübing le place entre les années 417 et 414 et l'attribue à Phrynichos. Il nous paraît téméraire d'en déterminer la date et l'auteur d'une manière aussi précise. Tout ce qu'on peut dire, c'est que le traité a été composé par un aristocrate athénien entre 430 et 415, après la première invasion de l'Attique et avant la Guerre de Sicile; l'auteur semble répondre à des questions qui lui auraient été adressées par un étranger, peut-être par un Lacédémonien, sur la politique intérieure et extérieure d'Athènes et sur les chances qu'il y aurait de voir cette politique prendre une tournure plus favorable aux classes supérieures. On peut observer que ce traité, qui énumère cependant d'une manière détaillée les charges qui pesaient sur les riches à Athènes, ne mentionne pas l'εἰςφορά. Comme la première εἰςφορά fut décrétée en 428/7 (Thuc. III, 19), on pourrait en conclure, si l'on voulait à tout prix fixer une date précise, que l'ouvrage a été écrit avant 428, donc pendant les toutes premières années de la guerre.

cipal motif qui pousse les aristocrates athéniens à établir un gouvernement oligarchique en 411 [1].

Il est certain que la guerre du Péloponnèse est l'œuvre du parti démocratique; c'est lui qui en porte la responsabilité. Périclès voulait la guerre : ce fait ressort nettement du récit de Thucydide [2], et avec trop d'évidence pour qu'il soit nécessaire d'insister. Mais il n'est pas moins certain que Périclès la voulait, parce qu'il la savait inévitable. Il sentait bien qu'il ne suffirait pas, pour empêcher un conflit, de retirer le décret qui interdisait aux Mégariens l'accès des ports et des marchés de l'Attique : si les Athéniens cédaient sur ce point, les Lacédémoniens s'en prévaudraient pour formuler de nouvelles exigences; ne leur demandaient-ils pas déjà non seulement de rapporter le décret de Mégare, mais de lever le siège de Potidée et de laisser Egine autonome [3]? Il était impossible aux Athéniens d'admettre cette intrusion des Lacédémoniens dans les affaires intérieures de la Ligue sans déclarer par là même qu'ils étaient incapables d'en défendre l'organisation actuelle. Aussi, dans le discours que Thucydide met dans la bouche de Périclès à la veille de la guerre, et qui doit engager le peuple à repousser l'ultimatum de Sparte, Périclès s'attache-t-il avant tout à bien faire comprendre à ses auditeurs qu'il s'agit en apparence d'une question de peu d'importance, mais que, en réalité, l'existence même de la Ligue est en jeu. Si les Athéniens veulent céder sur un point, il faut qu'ils soient décidés d'avance à céder sur tous [4].

[1] V. p. 62-63.
[2] V. Thuc. I, 127; 140-144; — II, 12.
[3] Thuc. I, 139.
[4] Thuc. I, 140-141. Voici le passage le plus caractéristique de ce discours : Ὑμῶν δὲ μηδεὶς νομίσῃ περὶ βραχέος ἂν πολεμεῖν, εἰ τὸ Μεγαρέων ψήφισμα μὴ καθέλοιμεν, ὅπερ μάλιστα προύχονται εἰ καθαιρεθείη μὴ ἂν γίγνεσθαι τὸν πόλεμον, μηδ' ἐν ὑμῖν αὐτοῖς αἰτίαν ὑπολίπησθε ὡς διὰ μικρὸν ἐπολεμήσατε. Τὸ γὰρ βραχύ τι τοῦτο πᾶσαν ὑμῶν ἔχει τὴν βεβαίωσιν καὶ πεῖραν τῆς γνώμης, οἷς εἰ ξυγχωρήσετε καὶ ἄλλο τι μεῖζον εὐθὺς ἐπιταχθήσεσθε ὡς φόβῳ καὶ τοῦτο ὑπακούσαντες.

Dans ces conditions, il est tout naturel que Périclès ait encouragé les Athéniens à la lutte; aucun parti n'était fondé à se plaindre de la déclaration de guerre, sauf ceux qui auraient volontiers abandonné l'empire d'Athènes pour conserver la paix et amener une entente avec Sparte. Mais ces gens là étaient peu nombreux à cette époque, même parmi les aristocrates.

Il vint un moment où la situation changea : ce fut lorsque les hoplites spartiates eurent été enfermés dans l'île de Sphactérie, et que les Lacédémoniens envoyèrent des ambassadeurs à Athènes pour proposer la paix [1]. Ils ne demandaient plus maintenant à s'immiscer dans les affaires intérieures de la Ligue, et les Athéniens auraient pu mettre fin à la guerre sans céder quoi que ce soit de leur empire. Ce fut le chef du parti démocratique, Cléon, qui les en empêcha [2]. Dès ce moment il est bien établi aux yeux de tous les riches qu'Athènes aurait pu conclure une paix glorieuse, mais que la démocratie ne l'a pas voulu.

Aussi leurs récriminations deviennent-elles bien plus vives. A défaut d'autres témoignages, c'est toujours à la comédie que l'on doit avoir recours pour connaître les sentiments qui régnaient parmi les aristocrates. Si l'on

[1] Thuc. IV, 16 et suiv.
[2] Thuc. IV, 21-22.

veut se rendre compte du chemin parcouru depuis l'affaire de Pylos, il suffit de comparer les Acharniens, qui furent représentés aux Lénéennes 425, avec les Chevaliers, qui parurent aux Lénéennes 424. Dans les Acharniens il règne encore une certaine bonhomie et un ton relativement modéré, tandis que dans les Chevaliers la critique a pris une allure bien plus acerbe et bien plus personnelle. Les démagogues, représentés par Cléon, et, par contre-coup, la démocratie tout entière y sont pris à partie avec une animosité toute nouvelle. Dans les Acharniens le désir de la paix et les attaques contre ceux qui n'en voulaient pas avaient un caractère beaucoup plus général; dans les Chevaliers, au contraire, Cléon est à plusieurs reprises rendu personnellement responsable de la guerre : « Tu prétends aimer le peuple, lui dit le Charcutier[1], et tu n'as pas pitié de lui, qui habite depuis sept ans dans des tonneaux, dans des cavernes et dans des tourelles, où tu l'enfermes et le presses. Archeptolemos apportait la paix, tu l'as rejetée; tu chasses à coups de pied les ambassadeurs qui proposent une trêve. » Et, comme Cléon répond que, s'il veut la guerre, c'est pour rendre le peuple maître de toute la Grèce, car un oracle affirme qu'il recevra un jour en Arcadie une solde d'héliaste de cinq oboles, le Charcutier reprend[2] : « Non, ton dessein n'est pas de le rendre maître de l'Arcadie, mais bien de piller et de rançonner plus à ton aise les villes tributaires. Tu veux qu'à travers le tourbillon de la guerre le Peuple ne s'aperçoive pas de tes friponneries, et que la nécessité, le besoin, l'attente de son salaire le réduisent à n'espérer qu'en toi. Si jamais, de retour

[1] Chevaliers, v. 792 et suiv.
[2] Chevaliers, v. 801 et suiv.

dans ses champs, il goûte les douceurs de la paix, s'il ranime ses forces en mangeant du blé nouveau et en disant un mot à ses olives, il connaîtra de quels biens tu le frustrais pour subvenir à la solde : alors il viendra, plein de fureur et de rage, demander un jugement contre toi. Tu le sais bien; aussi tu le retiens dans l'illusion et le berces de tes rêveries. » — Voilà ce qu'on pense maintenant dans le parti aristocratique, et tous ceux qui aiment la paix savent désormais qu'elle est impossible, tant que Cléon est au pouvoir[1].

La mort de Cléon en 422 vint mettre fin aux attaques que son rôle dans ces négociations avait provoquées contre lui ; comme cette mort et l'affaiblissement passager du parti démocratique qui en résulta furent une des causes de la paix de Nicias, les Athéniens durent s'habituer de plus en plus à voir dans le parti démocratique le parti de la guerre, et dans les aristocrates les seuls amis véritables de la paix. Cette opinion ne put que grandir durant les années suivantes, lorsque le nouveau chef du peuple, Alcibiade, fit tous ses efforts pour entraîner la ville à recommencer la lutte, et qu'il finit par la pousser à l'expédition de Sicile. Aussi est-ce à partir de ce moment-là que le parti d'opposition, tranquillisé un instant par la paix de Nicias, se tournera résolument du côté des mesures violentes : et la conviction, qui s'est formée chez les Athéniens, que lui seul est capable de leur donner la paix, lui permettra de saisir momentanément le pouvoir.

Si les aristocrates athéniens désiraient si ardemment la paix, c'est d'abord à cause de la sympathie naturelle qu'ils

[1] V. aussi Chevaliers, 973 et suiv., 1388 et suiv.

ont toujours éprouvée pour Sparte : à l'époque de Cimon, cette sympathie s'était traduite par un envoi de troupes pour combattre les Hilotes révoltés. De tout temps, de nombreuses relations de proxénie et d'amitié n'avaient cessé d'exister entre Sparte et les membres des anciennes familles d'Athènes. Ce n'était pas du reste un sentiment d'affection purement désintéressé : Sparte, l'Etat oligarchique par excellence, s'attribuait le rôle de soutenir l'oligarchie dans toutes les villes grecques[1]; les aristocrates athéniens sentaient en elle un appui, et il y en avait sans doute parmi eux qui se flattaient de l'espérance que les Spartiates les aideraient un jour à ressaisir le pouvoir. L'établissement des Trente Tyrans prouva dans la suite que ces espérances n'étaient pas dépourvues de fondement. Les classes supérieures à Athènes voyaient donc avec regret leur patrie engagée dans un conflit avec un Etat dont elles ne désiraient pas l'écrasement, parce qu'elles considéraient son existence comme une garantie de leur propre sécurité.

Un autre motif qui devait inspirer aux aristocrates athéniens le désir de la paix, c'est l'importance qu'une guerre navale — et une guerre entreprise par Athènes ne pouvait être que cela — donnait nécessairement à la marine. Les auteurs anciens ont toujours établi une corrélation étroite entre le développement de la marine et celui de la démocratie dans les Etats grecs, en particulier à Athènes. Tandis que les membres des classes moyennes et supérieures servaient généralement sur terre, c'était au contraire parmi les gens du peuple que se recrutaient

[1] V. Thuc. III, 82. Dans toutes les villes grecques les ὀλίγοι appellent les Lacédémoniens à leur aide.

non seulement les simples matelots, mais aussi les pilotes et même les officiers de marine, à l'exception des triérarques[1]. En temps de guerre le peuple, qui pouvait vivre de sa solde, était beaucoup moins qu'en temps de paix dans la dépendance des riches; en outre toute victoire navale le rendait plus confiant en lui-même et plus entreprenant. La bataille de Salamine a certainement contribué pour beaucoup au développement que la démocratie a pris au Ve siècle[2]. Aristote, entre beaucoup d'autres, l'affirme dans sa Politique, et Platon se plaint dans ses Lois que cette victoire, ainsi que celle de l'Artemision, ait fait du mal au peuple athénien, en le poussant à accorder les honneurs, non pas aux plus courageux, mais à ceux qui savaient le mieux manier la rame ou le gouvernail[3]. Durant la guerre du Péloponnèse, les aristocrates redoutaient donc plus qu'ils ne l'espéraient une victoire navale, qui aurait nécessairement donné du prestige à ceux qui l'auraient remportée, et partant une importance encore plus grande au bas peuple.

Enfin une dernière considération contribuait plus encore à rendre la guerre odieuse aux riches Athéniens, et à les pousser dans l'opposition à la politique du parti démocratique : c'étaient les pertes matérielles et les frais énormes que la guerre entraînait pour eux. Les questions financières jouèrent certainement un très grand rôle dans l'attitude du parti aristocratique à cette époque; il ne

[1] ps. Xen. Const. d'Ath. I, 2. — Aristote Polit. VII, 4, p. 1321 a, l. 12 et suiv., Susemihl, p. 238. τὸ γὰρ ὁπλιτικὸν τῶν εὐπόρων ἐστὶ μᾶλλον ἢ τῶν ἀπόρων, ἡ δὲ ψιλὴ δύναμις καὶ ναυτικὴ δημοτικὴ πάμπαν.

[2] Aristote, Polit. II, 9, p. 1274 a, l. 12 et suiv. Sus., p. 71.

[3] Lois. IV, p. 707, A-C.

sera donc pas inutile d'étudier quelles étaient les charges qui pesaient sur les riches.

§ 2. Charges financières. — Dépenses occasionnées par la guerre. — Eisphora. — Triérarchie.

La guerre du Péloponnèse entraîna Athènes dans des dépenses considérables, et fut une cause de ruine pour l'Etat et pour les particuliers. A la veille de la guerre, la situation financière de la ville était florissante : on peut admettre que les recettes ordinaires suffisaient à couvrir les dépenses ordinaires ; le tribut des alliés, qui se montait à ce moment à 600 talents par an[1], restait disponible pour les dépenses extraordinaires, c'est-à-dire les guerres et les grands travaux publics. Pendant les années qui avaient précédé la guerre du Péloponnèse, ces dépenses avaient été loin d'absorber en entier les revenus de la Ligue. Les excédents de recettes s'étaient accumulés dans l'Acropole, soit dans le Trésor de l'Etat, soit dans celui de la déesse, qui percevait un droit du soixantième sur le tribut annuel. Thucydide[2] rapporte qu'au début de la guerre cette encaisse des différents Trésors s'élevait à 6000 talents : il y avait en outre pour environ 500 talents d'argent et d'or non monnayés dans les offrandes consacrées aux dieux par des particuliers ou par l'Etat, et dans les objets divers qui servaient

[1] C'est le chiffre qui est donné par Thucydide (II, 13). M. Busolt (Philologus XLI (1882), p. 652 et suiv.), suivi par M. Beloch (Rhein. Museum XXXIX (1884), p. 34 et suiv.), l'a contesté, mais sans motifs suffisants.

[2] II, 13.

au culte[1]. Enfin, en cas de besoin, on pouvait enlever toutes les pièces en or qui ornaient la statue d'Athêna et dont le poids total était de 40 talents ; ces quarante talents d'or représentaient, d'après M. Kirchhoff[2], une somme de 560 talents. Les dieux grecs permettaient ces emprunts pour les besoins de l'Etat : une bonne partie des sommes qui ont été mentionnées ci-dessus appartenaient aux temples ; Périclès les considérait cependant comme étant à la disposition du peuple, qui s'engageait seulement à les rendre en payant un léger intérêt[3]. Cette fois intérêts et capital furent engloutis par la guerre.

En effet, dès les premières années, les dépenses militaires absorbèrent les recettes annuelles et firent une brèche considérable dans l'encaisse de l'Acropole. M. Kirchhoff[4] admet qu'en l'an 428 les Athéniens avaient déjà entièrement employé les 6000 talents, sauf une réserve inattaquable de mille talents qu'ils avaient mise de côté en 430/29 pour le cas où un danger imminent menacerait la ville elle-même[5]. Le fait n'est pas certain ; il est plus probable qu'en 428 il restait encore une certaine somme dans l'Acropole, mais assurément elle ne devait pas être bien importante. Le siège de Potidée à lui seul coûta au

[1] Parmi ces objets sacrés figuraient les Victoires en or qui furent fondues en 407, et dont la valeur est estimée par M. Foucart à plus de 200 talents. V. Bulletin de Corr. Hell. XII (1888), p. 283 et suiv.

[2] Abh. der Berl. Acad. 1876, p. 25-26.

[3] V. C. I. A. I, 179, 180-183, 188-189, 273 et C. I. A. I, 32, restitution de sommes prêtées à l'Etat par le trésor de la déesse et par celui des autres dieux.

[4] Ouv. cité, p. 27 et suiv.

[5] Thuc. II, 24.

moins deux mille talents [1]. Pendant l'été 428, il y eut en même temps 250 vaisseaux athéniens à la mer, ce qui représente un équipage de cinquante mille hommes. Il semble bien qu'à ce moment les Athéniens payaient encore à leurs matelots la solde élevée d'une drachme par jour [2]. On comprend que, dans ces conditions, l'argent ait été bientôt près de manquer. Ce qui est certain, c'est que, dès cette année 428/7, les Athéniens furent obligés, pour la première fois depuis le commencement des hostilités, de s'imposer à eux-mêmes une *εἰσφορὰ* de deux cents talents [3].

A partir de ce moment les emprunts aux trésors des temples continuent; la preuve en est fournie par une inscription [4] qui donne le total des sommes empruntées au Trésor d'Athêna et à celui des autres dieux de l'an 433/2 à l'an 427/6, et le détail des emprunts du même genre pour les années 426/5 à 423/2. Dans ces quatre dernières années la somme totale ne s'élève qu'à 750 talents environ, contre près de 4800 pour les sept années précédentes. Cette différence provient précisément du fait que l'encaisse des trésors avait beaucoup baissé : ce n'était plus guère qu'au moyen de leurs recettes annuelles que les temples continuaient à prêter à l'Etat. A partir de l'an 425/4, Athènes recourt à l'élévation du tribut des alliés [5]. La période de tranquillité qui suivit la paix de

[1] C'est le chiffre donné par Thucydide (II, 70). Isocrate (XV, 113) parle même de 2400 talents.

[2] Thuc. III, 17. Plus tard cette solde fut réduite à trois oboles. V. Thuc. VIII, 45.

[3] Thuc. III, 19.

[4] C. I. A. I, 273. V. Kirchhoff, ouv. cité, p. 30 et suiv.

[5] V. Kœhler, Abh. der Berl. Acad. 1869, p. 142 et suiv.

Nicias permit aux Athéniens de reconstituer dans l'Acropole un dépôt considérable [1], mais la guerre de Sicile eut bien vite anéanti cette réserve ; c'est surtout à la suite de cette expédition néfaste que la gêne commença à se faire sentir dans les finances d'Athènes. [2]

La guerre, qui imposait des charges si pesantes à l'Etat, qui vidait les trésors des temples, et qui doublait le tribut des alliés, entraînait des conséquences désastreuses pour les riches Athéniens. Ils voyaient toutes les sources de leurs revenus diminuer, les propriétaires fonciers par la dévastation de leurs terres et l'anéantissement de leurs belles habitations de campagne [3], les négociants par la perturbation que la guerre avait amenée dans les relations commerciales, et l'Etat venait encore leur demander des sacrifices toujours croissants. Dès l'année 428/7, le peuple avait voté une contribution de deux cents talents. On sait que l'*εἰσφορὰ* était à cette époque un impôt progressif. Le caractère de cet impôt et le procédé qui permettait de passer du revenu au capital imposable ont donné matière à de longues discussions [4]. M. Beloch a même contesté que l'eisphora fût un impôt progressif, mais ce fait ressort clairement du seul texte positif que nous ayons sur cette question. C'est un passage de Pollux

[1] Thuc. VI, 12 ; — Andocide (III, 8) parle de sept mille talents ; ce chiffre parait cependant bien élevé.

[2] Thuc. VII, 28-29.

[3] Thuc. II, 65.

[4] V. Bœckh, Staatshaushaltung der Athener I, p. 586 et suiv. ; — Beloch, Hermes XX, p. 246 et suiv. — et l'article de M. Guiraud, L'impôt sur le capital à Athènes. Rev. des Deux Mondes, 15 oct. 1888, p. 909-936.

(VIII 129-130[1]). Le lexicographe donne, d'un côté les chiffres des revenus des différentes classes calculés en mesures agricoles, et de l'autre la somme que chacune de ces classes dépensait pour l'Etat; cette somme représente non pas une contribution annuelle, mais le capital imposable (*τίμημα*) de chaque classe. Si nous comparons ces deux chiffres, nous voyons que, pour la première classe des Pentacosiomédimnes, le capital imposable représente 12 fois le revenu; pour les Chevaliers cette proportion est de 10 et pour les Zeugites de 5 seulement[2]. La classe inférieure des Thètes était exempte d'impôt. La quote-part

[1] Voici ce passage : Τιμήματα δ'ἦν τέτταρα· πεντακοσιομεδίμνων, ἱππέων, ζευγιτῶν, θητικῶν· οἱ μὲν ἐκ τοῦ πεντακοσιομεδίμνου μέτρα ὑγρὰ καὶ ξηρὰ ποιεῖν κληθέντες· ἀνήλισκον δ'εἰς τὸ δημόσιον τάλαντον· οἱ δὲ τὴν ἱππάδα τελοῦντες ἐκ μὲν τοῦ δύνασθαι τρέφειν ἵππους κεκλῆσθαι δοκοῦσιν· ἐποίουν δὲ μέτρα τριακόσια, ἀνήλισκον δὲ ἡμιτάλαντον. Οἱ δὲ τὸ ζευγίσιον τελοῦντες ἀπὸ διακοσίων μέτρων κατελέγοντο· ἀνήλισκον δὲ μνᾶς δέκα· οἱ δὲ τὸ θητικὸν οὐδεμίαν ἀρχὴν ἦρχον, οὐδὲ ἀνήλισκον οὐδέν. — Bœckh rapporte à l'époque de Solon le système d'impôt progressif qu'il tire du passage de Pollux (ouv. cité, I, p. 588). M. Beloch (Hermes XX, p. 245) a fait remarquer avec raison que ce système est bien compliqué pour une époque aussi reculée, d'autant plus que nous savons par Thucydide (VI, 54) que Pisistrate levait un impôt du vingtième des produits de la terre. Pisistrate, le tyran populaire, n'aurait pas aboli un impôt progressif, s'il l'avait trouvé établi. Comme le texte de Pollux ne peut pas se rapporter à une époque postérieure à l'archontat de Nausinicos (378/7), à partir duquel les symmories furent instituées, l'état de choses qu'il décrit doit être celui du V[e] siècle, pour lequel nous n'avons aucune raison de ne pas l'admettre. En quelle année ce système d'impôt fut-il introduit? C'est ce qu'il est impossible de dire.

[2] Bœckh admettait que les Zeugites avaient un revenu minimum de 150 mesures, mais Pollux donne le chiffre de 200, et ce chiffre est confirmé par Aristote (Const. d'Ath. 7).

que chaque citoyen devait payer, lorsque le peuple votait une eisphora, dépendait de son capital imposable, dont elle représentait toujours une fraction. On voit que l'eisphora était bien un impôt progressif qui exonérait les petits propriétaires et qui frappait chaque citoyen d'autant plus lourdement qu'il appartenait à une classe plus élevée. Il est hors de doute qu'au V[e] siècle la fortune mobilière ait été mise sur le même pied que la propriété foncière au point de vue de l'impôt[1].

L'eisphora n'était pas une contribution régulièrement instituée une fois pour toutes; elle était décrétée exceptionnellement par le peuple pour les dépenses de la guerre[2]; il n'est pas probable qu'elle ait été levée chaque année à partir de l'an 428/7. Cependant nous pouvons admettre que les Athéniens y eurent recours à plusieurs reprises. Dans les Chevaliers, qui datent de 424, Cléon menace son ennemi de le pressurer d'impôts en le faisant inscrire dans la classe des riches[3]. Ce passage prouve qu'il y avait eu des eisphorai pendant les années précédentes[4], et l'on peut bien supposer que l'influence de Cléon n'avait pas été étrangère au vote de cette mesure. Le bas peuple voyait avec plaisir ces contributions qui fournissaient de l'argent au Trésor sans rien lui coûter; en revanche, les allusions des poètes comiques montrent que les riches se plaignaient d'être « tondus comme par

[1] V. Guiraud, art. cité, p. 920.

[2] V. Thumser, De civium athen. muneribus, p. 16 et suiv.

[3] Chevaliers, v. 923-926.

[4] On ne peut cependant pas affirmer comme le fait Keck (Quaestiones Aristophaneæ, p. 35), que l'eisphora n'avait pas été abolie depuis 428/7.

un barbier »[1]. Ceux qui devaient le plus souffrir de l'eisphora étaient les ennemis personnels des démagogues, s'il est vrai que ceux-ci réussissaient à les faire inscrire dans une classe supérieure à celle qui correspondait à leur fortune réelle.

Pour bien se rendre compte de la justesse de ces plaintes, il faudrait posséder des renseignements que l'on n'a pas : il faudrait connaître le nombre et le montant des eisphorai qui furent décrétées pendant la guerre; il faudrait savoir à combien s'élevait la fortune totale des habitants de l'Attique, afin de déterminer quelle était la fraction de sa fortune qu'un riche Athénien pouvait être appelé à payer pour les dépenses de la guerre. Tous ces éléments manquent absolument pour le Ve siècle[2]. Le seul chiffre qui soit connu consiste dans les deux cents talents indiqués par Thucydide pour la contribution de 428/7. Il n'y eut

[1] Eupolis Χρυσοῦν γένος, fr. 78 Kock :
ἔπειθ' ὁ κουρεὺς τὰς μαχαιρίδας λαβὼν
ὑπὸ τῆς ὑπήνης κατακερεῖ τὴν εἰσφοράν.

[2] Les seuls renseignements que l'on ait sur la fortune totale des habitants de l'Attique se rapportent au IVe siècle. V. Polybe II, 62, 7; — Dem. XIV (disc. sur les Symmories), 19; — Philoch. cité par Harpocr., s. v. ὅτι ἑξακισχίλια. Tous ces textes disent que le τίμημα total de l'Attique était de 6000 talents (5750 d'après Polybe). Mais, tandis que Bœckh (Staatsh. I, p. 571 et suiv., p. 599 et suiv.) part de ce chiffre, combiné avec un passage de Démosthène (c. Aphob. I, 7, 9), pour affirmer que la fortune totale de l'Attique au IVe siècle était de 30 à 40.000 talents, M. Beloch (Hermes XX, p. 237-244) n'arrive pas à un total de plus de 6,500 à 7,000 talents. Les arguments de Bœckh nous paraissent plus forts que ceux de M. Beloch; néanmoins son calcul n'est pas assez certain pour qu'on puisse en tirer des conclusions positives. Et d'ailleurs il se rapporte au IVe siècle; à ce moment il s'était produit bien des changements dans les conditions de fortune des Athéniens depuis le début de la guerre du Péloponnèse.

sans doute pas d'eisphora entre la paix de 421 et l'expédition de Sicile: dans l'exhortation que Nicias adresse aux Athéniens pour les détourner de cette campagne, il désigne les années qui viennent de s'écouler comme une période de repos pour les personnes et pour les fortunes[1]. En revanche, après le désastre, il fallut de nouveau et plus que jamais, recourir à l'impôt de guerre. Dans le discours XXI de Lysias, un citoyen se vante d'avoir payé entre 411 et 404 deux eisphorai, l'une de 3000, l'autre de 4000 drachmes[2]. Ce sont là des sommes considérables, et l'on comprend le mécontentement que ressentaient les riches Athéniens en se voyant obligés à de semblables contributions.

Il est vrai que la lourdeur de l'impôt était atténuée par le fait qu'il n'était pas annuel, comme c'est le cas dans les Etats modernes qui ont un impôt sur le capital ou sur le revenu : le passage de Lysias qui vient d'être cité montre que pendant les sept années de 411 à 404, le même citoyen ne fut soumis que deux fois à l'eisphora[3]. En outre, même si la contribution représentait une fraction considérable du capital, elle était plus facile à supporter que la même fraction ne le serait dans les temps modernes[4]. Le taux de l'intérêt était très élevé dans

[1] Thuc. VI, 12.

[2] Lys. XXI, 3. — V. aussi Lys. XXV, 12 et Lys. XVIII, 7, nombreuses eisphorai de Nicias et de son fils Niceratos.

[3] Il est possible que l'eisphora ne frappât pas tous les citoyens la même année, et que, par conséquent, elle ait été décrétée plus de deux fois entre 411 et 404. Mais il est certain que le même citoyen n'était pas atteint chaque année.

[4] V. Guiraud, art. cité, p. 931-932.

l'antiquité : d'après Boeckh[1], l'argent rapportait d'habitude à Athènes 12 à 18 %; la propriété agricole et les maisons produisaient un peu moins, mais donnaient encore un intérêt supérieur à 8 %. Comme, malgré cela, la vie était fort peu coûteuse, on conçoit que les capitalistes et les propriétaires fonciers aient eu de fortes sommes à mettre à la disposition de l'Etat, même sans entamer leur capital. Cette considération ne les empêchait naturellement pas de se plaindre. Au IVe siècle quelques-uns d'entre eux cherchaient à dissimuler une partie de leur fortune, afin de payer un impôt aussi faible que possible[2] : les accapareurs de blé, contre lesquels Lysias a composé un discours prétextaient leur pauvreté pour ne rien payer, toutes les fois qu'il était question d'eisphora : « Et ils ont eu du bonheur de ne pas être découverts, ajoute leur accusateur, car ce délit est puni de mort[3] ». Il y eut sans doute au Ve siècle des contribuables aussi habiles et aussi peu scrupuleux que ceux du IVe, mais il n'en existe aucune preuve.

L'eisphora était loin d'être la seule charge que l'Etat imposât aux riches. Même en temps de paix, ils étaient soumis à de nombreuses liturgies, dont les plus importantes étaient la triérarchie, la chorégie et la gymnasiarchie. Il n'entre pas dans le plan de cette étude de traiter en détail les liturgies, qui ont été l'objet de travaux spéciaux[4]; je voudrais seulement jeter un coup d'œil sur

[1] Ouv. cité, I, p. 164, p. 174 et suiv.
[2] V. Isée V, 37; — VII, 40; — Lys. XX, 23; — XXII, 13.
[3] Lys. XXII, 13.
[4] V. surtout Thumser, ouv. cité; — v. aussi Bœckh, ouv. cité, I, p. 533-544 et p. 628-683.

celle de toutes qui se fit sentir le plus lourdement pendant la guerre du Péloponnèse, la triérarchie.

La triérarchie consistait dans l'équipement et l'entretien d'une trière : l'Etat fournissait la coque et les agrès du navire; le triérarque devait le mettre en état de tenir la mer et le réparer à ses frais, s'il avait subi quelque avarie[1]. L'Etat pourvoyait à la solde de l'équipage, mais les triérarques qui tenaient à honneur d'avoir les meilleurs matelots et surtout les pilotes les plus habiles[2] leur payaient parfois de leur argent un supplément de solde. C'est ce que firent par exemple les triérarques de la flotte qui se préparait à partir pour la Sicile[3], et Thucydide ajoute que, dans leur désir de se surpasser les uns les autres, ils dépensèrent aussi des sommes considérables pour donner à leurs navires une belle apparence.

Grâce au discours XXI de Lysias, on peut déterminer assez exactement le coût d'une triérarchie dans la première partie de la guerre du Péloponnèse. L'orateur, qui a été triérarque pendant sept années consécutives de 411/10 à 405/4, a dépensé pour cette période une somme de six talents[4]. Cela fait un peu plus de 5000 drachmes par année. Il est vrai qu'il s'agit précisément du triérarque qui s'était mis en frais pour avoir un excellent pilote[5]. La somme est donc plutôt élevée. Cependant

[1] V. Boeckh I, p. 628 et suiv.; Thumser, p. 64-65.
[2] V. Lys. XXI, 10. L'orateur se vante d'avoir obtenu, en y mettant le prix, le meilleur κυβερνήτης de la Grèce et un équipage non moins bon. Aussi sa trière était-elle, d'après lui, la mieux montée de toute la flotte.
[3] Thuc. VI, 31.
[4] §§ 2-3.
[5] V. N. 2.

d'autres témoignages de la même époque et du commencement du IV[e] siècle prouvent que le prix moyen d'une triérarchie était bien de 4 à 5000 drachmes [1]. Peu après l'expédition de Sicile, les fortunes étaient tellement épuisées à Athènes que l'on fut obligé d'autoriser les citoyens à se mettre deux pour supporter les frais de la triérarchie [2].

En temps de paix, l'Etat n'employait que fort peu de trières pour conduire des ambassades ou des théories; il n'y avait donc qu'un petit nombre de citoyens qui eussent à faire ces frais. Mais il en était tout autrement en temps de guerre. En 428/7 il y eut en même temps jusqu'à 250 trières à la mer [3]. En y ajoutant les cent vaisseaux de réserve, qui étaient toujours prêts à défendre Athènes contre un coup de main, et dont les triérarques étaient nommés à l'avance [4], nous arriverons au chiffre de 350. Le traité de la Constitution d'Athènes rapporte que, tous les ans, 400 triérarques étaient désignés [5]. Dans des étés comme ceux de 428, presque tous étaient mis à contribution.

Au IV[e] siècle nul ne pouvait être obligé de fournir une liturgie deux années de suite [6] : il est même probable que la triérarchie se donnait dans la règle tous les

[1] Boeckh I, p. 670-671; — v. Lys. XXXII, 24, 26-27 (48 mines), texte qui se rapporte à la même époque, et les autres textes du IV[me] siècle cités par Boeckh.

[2] Boeckh I, p. 637 et suiv.; — v. Lys. XXXII, 24, où il s'agit précisément d'une syntriérarchie de ce genre.

[3] Thuc. III, 17.

[4] Thuc. II, 24.

[5] ps. Xen., Const. d'Ath. III, 4.

[6] Démosthène, XX, 8.

trois ans [1]. Il est permis de supposer qu'il en était de même au V[e] siècle. Sans doute, il existe des exemples de citoyens qui ont été triérarques trois ans, ou même sept ans de suite : mais ce sont là des cas rares, dont on se vantait comme de services exceptionnels. En revanche, l'intervalle entre deux triérarchies ne devait pas être de plus de deux ans : le nombre des personnes capables de supporter cette charge était limité [2], et n'a jamais dû s'élever à plus de douze cents. Si, chaque année, 400 triérarques étaient désignés, et que nous admettions que l'on fût triérarque tous les trois ans, nous trouvons précisément ce chiffre de douze cents, qui est celui du IV[e] siècle.

Ainsi les riches Athéniens étaient exposés tous les trois ans, grâce à la triérarchie, à faire une dépense qui pouvait s'élever en temps de guerre à cinq mille drachmes environ. Cette obligation constituait une lourde charge pour eux, surtout lorsqu'elle se combinait avec l'eisphora que les triérarques devaient payer comme les autres.

Pendant ces années de guerre qui exigeaient de tels sacrifices, un peuple moins richement doué et moins mobile que celui d'Athènes aurait vécu dans la seule préoccupation de la lutte qu'il avait à soutenir, et y aurait consacré toutes ses forces vives : mais les Athéniens aimaient trop leurs fêtes et leurs représentations dramatiques pour y renoncer sous aucun prétexte. Et on les comprend, quand on songe que, pendant la guerre du Péloponnèse, ils virent représenter les chefs-d'œuvre, non seulement d'un Aristophane, mais d'un Sophocle et d'un

[1] Isée, VII, 8.

[2] On ne sait pas à partir de quelle somme les fortunes étaient soumises à la triérarchie.

Euripide. Il peut sembler bien prosaïque de penser à ce propos à des questions financières, mais, puisque c'est le point de vue qui nous occupe maintenant, il faut remarquer que ces spectacles et ces fêtes représentaient pour les riches de nouveaux frais, sous la forme de chorégies et de gymnasiarchies[1]. C'étaient là des dépenses qu'ils faisaient de bon cœur : eux aussi aimaient le théâtre, et le rôle de chorège n'était pas pour leur déplaire. Néanmoins, malgré tout le plaisir qu'ils y trouvaient, la chorégie contribuait à les ruiner[2] et leur faisait détester d'autant plus les dépenses militaires.

Si l'on songe à ces charges multiples, on conçoit que les riches aient eu horreur de la guerre, et qu'ils aient été amenés à vouloir y mettre un terme[3]. Thucydide, dans le remarquable aperçu qu'il donne sur l'état moral de la Grèce de son temps, dit que la guerre est une école de violence, parce qu'elle fait disparaître l'aisance de la vie de tous les jours[4]. C'est là toute l'histoire du parti aristo-

[1] Lys. XXI, 1-5 : les chorégies et les gymnasiarchies marchent de front avec les triérarchies et les eisphorai. Cf. aussi C. I. A. I, 188. En 410/409 plus de 16 talents sont dépensés par l'Etat pour la diobélie.

[2] V. Lys. XXI, 1-5, l'énumération des sommes considérables dépensées pour des chorégies et des gymnasiarchies entre 411 et 402, c'est-à-dire précisément pendant des années d'épuisement financier et de lutte suprême pour Athènes.

[3] Boeckh (I, p. 544-545, 607-609) soutient que les charges qui pesaient sur les riches à Athènes n'avaient rien d'excessif, étant donné le taux de l'intérêt et le bon marché de la vie. C'est possible pour les temps de paix, mais tous les auteurs contemporains et ceux du IVme siècle s'accordent à reconnaître que la guerre du Péloponnèse fut une période d'effondrement pour les fortunes athéniennes. — V. Isocr. XV, 161; — Lys. XVI, 10; — XXVI, 22.

[4] Thuc. III, 82, 2.

cratique à Athènes : la guerre et l'appauvrissement qui en résulta pour ses membres lui enseignèrent la violence. Il y avait plus : les aristocrates étaient froissés de ne pas exercer dans l'Etat l'influence à laquelle ils estimaient avoir droit par leur fortune et les sacrifices qui leur étaient imposés. C'étaient eux qui souffraient le plus de la guerre[1], et en même temps ils avaient le sentiment de souffrir pour autrui. Cet état d'esprit est clairement indiqué par Thucydide comme étant celui des Athéniens qui se préparaient à renverser le gouvernement démocratique en 411 : une fois que l'oligarchie sera établie, ils donneront plus volontiers leur argent, car ils ne souffriront plus pour d'autres que pour eux-mêmes[2].

§ 3. Les riches n'exercent pas dans l'Etat une influence proportionnée aux sacrifices qui leur sont imposés. — Pouvoir des stratèges limité par celui de l'assemblée dans laquelle les orateurs sont les maîtres.

Tel est en effet le grand grief des aristocrates athéniens contre la démocratie; c'est le point sur lequel insiste le plus celui d'entre eux qui a écrit la Constitution d'Athènes : le pseudo-Xénophon se plaint de ce que toute la politique démocratique consiste à favoriser les pauvres et les coquins au détriment des riches et des honnêtes gens[3]. Il reconnaît que le peuple abandonne volontiers aux aristocrates les fonctions militaires de stratège et d'hipparque, desquelles il n'y a pas grand profit à retirer, et qui, si elles étaient en de mauvaises mains, devien-

[1] Thuc. VIII, 48.

[2] Thuc. VIII, 63.

[3] Const. d'Ath. I, 4-5.

draient un danger pour la cité tout entière[1]; en revanche la populace recherche avec d'autant plus de passion les emplois qui rapportent une solde et des profits particuliers. L'auteur est surtout scandalisé de voir qui le peuple laisse parler dans les assemblées et à qui il accorde sa confiance. Est-ce aux hommes de mérite et d'expérience ? Nullement; c'est au premier venu, et, moins celui qui parle a de valeur, plus il a de succès. En cela la démocratie est fidèle à son principe de conservation personnelle : les gens de bien proposeraient des mesures favorables à ceux qui leur ressemblent, par conséquent nuisibles au peuple. Les coquins, au contraire, savent mieux que personne ce qui convient à la foule. Sans doute ces gens-là font bon marché de l'intérêt véritable de l'Etat, mais l'intérêt de l'Etat importe peu au peuple : il aime mieux être libre et faire ce qu'il veut dans une ville livrée à l'anarchie que d'être l'esclave des classes supérieures dans une cité bien ordonnée[2].

Assurément il ne convient pas de prendre au pied de la lettre les boutades d'un ennemi acharné de la démocratie contre les hommes qui inspirent confiance au peuple; il ne convient pas davantage de croire à toutes les accusations que les poètes comiques, Aristophane en particulier, ont répandues à profusion contre les orateurs, et qui sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les rappeler[3]. Il ne faut pas oublier que les Grecs, même dans des Etats démocratiques comme Athènes, avaient un tempérament essentiellement aristocratique; ils considéraient toujours comme exorbitant un fait que l'on regarde comme par-

[1] Const. d'Ath. I, 3.
[2] I, §§ 6-9; — II, 19.
[3] V. Couat, Aristophane, p. 75 et suiv., p. 142 et suiv.

faitement naturel dans les démocraties modernes, c'est que des gens qui n'ont ni fortune, ni naissance, arrivent à occuper une place importante dans l'Etat.

Il faut d'ailleurs remarquer, ce que le pseudo-Xénophon reconnaît lui-même, que plusieurs magistratures se recrutaient encore de préférence dans les classes riches. C'est le cas, entre autres, pour le collège de stratèges[1], bien que les gens du peuple aient commencé à y entrer durant la guerre du Péloponnèse. Les aristocrates et les riches n'étaient donc pas tenus à l'écart de tout dans l'Etat athénien, mais leur influence n'était pas en rapport avec le nombre des magistratures qu'ils occupaient, parce que, dès cette époque, le pouvoir fut exercé de plus en plus, non pas par les magistrats, mais directement par l'assemblée.

C'est une tendance continue de la démocratie athénienne que cette substitution du pouvoir de l'Ecclésie à celui des magistrats. Au IV[e] siècle cette tendance est poussée aussi loin que possible : le peuple intervient dans les plus petits détails de l'administration et de la stratégie[2]. Mais cette intrusion de l'assemblée dans les actes du pouvoir exécutif date déjà du V[e] siècle, et tout spécialement de la guerre du Péloponnèse. « Durant la guerre du

[1] ps. Xen. Const. d'Ath. I, 3. — Cf. Hauvette-Besnault, Les stratèges athéniens, p. 48 et suiv. — Gilbert, Beiträge zur inneren Gesch. Athen's, p. 4 et suiv. — Droysen, Hermes, IX, p. 14 et suiv.

[2] Cf. C. I. A. II, 38. Dans cette inscription, Phanocritos de Paros est loué par le peuple d'avoir signalé aux généraux des trières ennemies : « Si les stratèges avaient écouté Phanocritos, dit le décret, les trières auraient été prises. » Le peuple n'hésite donc pas à blâmer ses généraux à propos d'une question dans laquelle ceux-ci devaient cependant être plus compétents que les orateurs du Pnyx.

Péloponnèse, dit Aristote[1], le peuple, enfermé dans la ville et habitué par le service militaire à vivre de sa solde, se mit, en partie inconsciemment, en partie aussi en le sachant et le voulant, à exercer lui-même le gouvernement ». Effectivement, dès le V[e] siècle, le peuple ne se contente pas de nommer les stratèges; il les soumet à un contrôle très sévère et peut les destituer dans le courant de l'année[2]. Les nombreux procès de généraux qui se succèdent pendant la guerre du Péloponnèse[3] montrent à quel point les magistrats dépendaient du peuple, qui composait l'assemblée et les tribunaux. La crainte d'être traduits en justice à leur retour paralysait l'action des généraux et les empêchait souvent de prendre des mesures salutaires, mais qui auraient pu prêter le flanc à des accusations[4].

D'ailleurs, en toute circonstance, le peuple voulait être maître des décisions importantes et ne permettait pas à ses magistrats de rien faire sans lui. Il n'y a qu'à parcourir les auteurs et les inscriptions de cette époque pour constater que, non seulement la guerre ne pouvait pas être déclarée sans l'assentiment de l'assemblée, mais que cet assentiment était nécessaire chaque fois qu'il s'agissait d'entreprendre une nouvelle expédition : le peuple fixait

[1] Const. d'Ath., 27.

[2] Nous en avons un exemple dans la destitution d'Alcibiade et de ses collègues après la défaite de Notion en 407. Xen. Hell. I, v, 16.

[3] V. plus bas, p. 44 et suiv.

[4] V. l'exemple de Nicias, Thuc. VII, 48. Voyez aussi la lettre adressée par Nicias au peuple athénien, Thuc. VII, 14-15 : « Vous aimez que vos généraux vous fassent de belles promesses, écrit Thucydide par la plume de Nicias, mais si quelqu'un des succès qu'ils vous ont annoncés ne se réalise pas, vous les accusez immédiatement. »

le nombre des vaisseaux et des soldats, votait les fonds nécessaires, désignait les stratèges chargés spécialement de la campagne. C'était l'assemblée qui recevait les ambassadeurs des Etats étrangers, qui votait les traités, qui dictait les conditions aux vaincus[1]. Souvent le peuple donne des ordres aux stratèges, et parfois, pour être certain qu'ils les exécuteront, il décide dores et déjà qu'ils seront traînés en justice, s'ils n'obéissent pas à ses injonctions[2]. C'est seulement dans des cas tout à fait exceptionnels, dans des moments d'entraînement général, comme par exemple au début de la guerre de Sicile, que le peuple laisse aux généraux pleins pouvoirs pour emmener une armée aussi nombreuse qu'ils le voudront et pour organiser l'expédition comme ils le jugeront convenable[3]. Il va sans dire que les Athéniens n'accordent pas plus d'indépendance aux magistrats pour les affaires intérieures de la cité que pour ses affaires extérieures et que, dans ce domaine, ils exercent aussi sur eux une surveillance de tous les instants.

Mais si le peuple se réserve sur toutes les questions la décision définitive, sans doute il se sert de ses magistrats comme de conseillers, et il les consulte avant de formuler un vote? On pourrait le croire et c'est effectivement ce qui arrivait au temps de Thémistocle, d'Aristide et de Cimon, et encore pendant toute la période durant laquelle Périclès faisait d'Athènes ce qu'il voulait, parce que, tout en remplissant les fonctions de stratège, il était

[1] V. Aristote, Const. d'Ath., 43, compétences de l'assemblée. — Schœmann, Ant. grecques, trad. fr., p. 453 et suiv.

[2] C. I. A., IV II, 35 c.

[3] Thuc. VI, 26.

en même temps l'orateur préféré du peuple. Mais la guerre du Péloponnèse marque précisément l'avènement d'une tendance nouvelle, qui pousse les Athéniens à séparer les deux fonctions de stratège et d'orateur; dès cette époque, ils accordent leur confiance dans les discussions, non plus à leurs premiers magistrats, mais à des hommes qui, bien qu'ils n'aient pas de mandat officiel permanent, deviennent, grâce à leur talent de parole et à leur art de s'insinuer dans les bonnes grâces du peuple, les véritables maîtres de la cité[1]. Au IVe siècle le divorce est complet entre l'art de la guerre et celui de la parole[2] : dès la fin du Ve, nous sommes souvent frappés du peu de place que tiennent les stratèges dans les délibérations de l'assemblée. En 427, lors des débats sur le sort des Mytiléniens, il devait y avoir des stratèges présents à Athènes, et pourtant ce sont deux simples particuliers, Cléon et Diodote, qui jouent le premier rôle dans la discussion[3]. En 424, au moment du siège de Pylos, lorsque les ambassadeurs lacédémoniens viennent proposer aux Athéniens de conclure la paix, c'est de nouveau Cléon qui fait prévaloir son avis, et qui pousse ses concitoyens à émettre de telles prétentions que les négociations ne peuvent aboutir. A ce moment encore, Cléon n'avait aucune situation officielle, mais était simplement, d'après Thucydide, « un démagogue qui jouissait à cette époque d'une grande autorité auprès du peuple[4]. » Plus tard, lorsque le siège de Sphac-

[1] V. Gilbert, Beiträge, p. 73 et suiv.; — Perrot, Droit public d'Athènes, p. 63 et suiv.

[2] Cf. Aristote, Polit. VIII, 4, p. 1305 a., l. 10 et suiv. Sus., p. 256.

[3] Thuc. III, 36 et suiv.

[4] Thuc. IV, 21.

térie traîne en longueur, ce ne sont pas non plus les stratèges qui demandent une action énergique : c'est toujours le même Cléon, et il faut qu'il mette personnellement en cause les généraux pour que Nicias, plus directement visé que les autres, se décide à prendre la parole[1].

Ce ne sont donc plus les magistrats, ce sont les orateurs qui dictent au peuple ses décisions : en cela surtout se manifestent les progrès de la démocratie dans le dernier tiers du Ve siècle, d'autant que le parti populaire rompt maintenant avec l'ancienne tradition, qui lui faisait choisir ses chefs, les Pisistrate, les Clisthène, les Xanthippe, les Périclès, dans les familles les plus illustres d'Athènes, et se plaît à mettre à sa tête des citoyens de basse condition, Cléon, Hyperbolos, Cléophon. Les témoignages contemporains, provenant tous, il est vrai, d'auteurs sympathiques à l'aristocratie, représentent les successeurs de Périclès sous un jour assez triste. On a déjà lu plus haut les attaques de l'auteur de la Constitution d'Athènes contre ceux qui inspirent confiance au peuple. Les jugements de Thucydide et d'Aristote[2], pour être moins violents, ne sont pas beaucoup plus favorables. Le scoliaste d'Aristophane, qui, lui, date d'Hyperbolos seulement la dégénérescence des orateurs athéniens, dit que le peuple se mit à préférer des misérables aux personnages illustres qu'il avait autrefois à sa tête, par crainte de voir les hommes de haute naissance profiter de la guerre

[1] Thuc. IV, 27 et suiv.

[2] Arist. Const. d'Ath. 29.—Thuc. II, 65, §§ 8-10. Thucydide vient de parler de Périclès; il ajoute : « οἱ δὲ ὕστερον, ἴσοι αὐτοὶ μᾶλλον πρὸς ἀλλήλους ὄντες καὶ ὀρεγόμενοι τοῦ πρῶτος ἕκαστος γίγνεσθαι, ἐτράποντο καθ' ἡδονὰς τῷ δήμῳ καὶ τὰ πράγματα ἐνδιδόναι. »

contre les Lacédémoniens pour détruire la démocratie [1]. Ce texte est intéressant, parce qu'il explique la défiance continuelle que les Athéniens ressentaient à l'égard de leurs stratèges. Partagés entre la foi qu'ils tenaient encore de leurs pères dans les talents militaires des anciennes familles, et la crainte qu'ils éprouvaient de se voir trahis par des chefs dont ils connaissaient les attaches avec Sparte, et qu'ils soupçonnaient d'avoir peu de goût pour la démocratie, les Athéniens laissaient le pouvoir militaire en grande partie aux mains des aristocrates, mais en l'entourant de toute espèce de restrictions, et en faisant peser toujours sur leur tête la menace d'un procès ou d'une destitution; toutes les fois qu'il s'agissait de prendre des décisions importantes, ils consultaient, non pas leurs stratèges, mais des hommes dont l'origine devait faire des amis dévoués de la démocratie. Il n'y avait pas de danger à nommer stratège un Nicias, quand tout le pouvoir effectif était aux mains d'un Cléon. Mais c'était toujours un sujet de mécontentement et de scandale pour les aristocrates et pour les riches que de voir leurs concitoyens préférer à leurs avis l'éloquence grossière d'un orateur de basse extraction.

§ 4. Les procès contre les riches. — Défiance du peuple contre eux.

Il est une des accusations de la comédie contre Cléon qu'il est intéressant de relever, parce qu'elle montre toute une série de vexations, dont les riches étaient les objets à Athènes. Cléon est représenté par Aristophane comme

[1] Scol. d'Aristophane, Paix. 681.

le premier des sycophantes, de ces hommes qui faisaient métier de traîner les autres citoyens, de préférence les riches, devant les tribunaux, dans l'espérance d'en tirer quelque profit personnel. Dans le Prologue des Chevaliers [1], un des esclaves du vieux Démos, décrivant les mœurs du Paphlagonien, dit de lui : « Il accuse et calomnie ouvertement les gens de la maison, et les coups de fouet pleuvent sur nous; le Paphlagonien, rôdant autour des serviteurs, les presse, les harcèle et extorque des présents. « Voyez, dit-il, comme je fais fouetter Hylas; si vous ne faites pas ce que je veux, vous mourrez aujourd'hui même. » Il nous faut donc payer, autrement le vieillard nous écraserait et nous ferait rendre huit fois davantage. »

Lorsque Cléon est attaqué par les Chevaliers, il appelle immédiatement à son secours les héliastes comme ses plus fidèles alliés : « Vieillards héliastes, de la confrérie du triobole, vous que je repais par mes dénonciations justes ou injustes, venez à mon secours; ce sont des conspirateurs qui me battent [2] ». — A quoi le chœur des Chevaliers répond : « Tu l'as bien mérité, toi qui tâtes ceux qui ont des comptes à rendre pour voir ceux qui sont capables de résistance, comme on tâte une figue pour voir si elle est mûre; si tu en vois un d'humeur paisible et débonnaire, tu le fais venir de la Chersonnèse, tu le saisis par le milieu du corps et tu lui donnes le croc en jambe; puis, lui disloquant l'épaule, tu n'en fais qu'une bouchée. Parmi les citoyens, tu guettes ceux qui sont riches, simples comme des agneaux, sans méchanceté, et qui fuient les procès ». — Le langage qu'Aristophane prête à Cléon jus-

[1] V. 63 et suiv.

[2] Chevaliers, 255 et suiv.

tifie les invectives de ses ennemis; le Corroyeur a toujours la bouche pleine de menaces d'accusations [1].

Ces procès ont un double avantage : d'abord, comme ils aboutissent le plus souvent à des condamnations ou à des confiscations de biens, ils enrichissent la caisse de l'Etat et lui fournissent les moyens de payer la solde des juges. Dans les Chevaliers, le Paphlagonien se désigne lui-même comme un « chien sacré, armé de dents aiguës, qui aboie et hurle avec zèle pour la défense du peuple, et qui lui assure son salaire [2] ». — En outre l'accusateur pense aussi à son intérêt personnel : lorsque les juges condamnent quelque riche, il reçoit une partie des biens confisqués, et souvent, par la seule menace d'un procès, il fait rendre gorge aux gens inoffensifs, qui aiment mieux acheter son silence que de se voir traîner devant les tribunaux [3].

Aussi bien Cléon n'est pas seul à exercer ce métier : il est environné de nombreux sycophantes [4], et il a pour complice tous les héliastes d'Athènes. « La ville tout entière prend plaisir aux tribunaux, » dit le Charcutier des Chevaliers [5], et Bdélycléon appelle la passion de juger « une maladie déjà bien ancienne dans la ville [6] ». — Quant aux héliastes, ce sont des vieillards à la fois bêtes et féroces, qui ne rêvent que procès et condamnations [7]. Ils sont tout-puissants dans Athènes : les démagogues les flat-

[1] Chevaliers, 288, 442 et suiv.
[2] Chevaliers, 1017 et suiv.
[3] Guêpes, 970-972 ; — Chevaliers, 264-265; — 68-70.
[4] Acharniens, v. 818 et suiv.; — 904 et suiv.
[5] Chevaliers, 1317.
[6] Guêpes, 651.
[7] Guêpes, 88 et suiv. (caractéristique de Philocléon); id., 510 et suiv.; 240 et suiv.

tent [1], et leur pouvoir n'est pas inférieur à celui de Zeus. Les gens les plus riches et les plus respectés tremblent devant eux [2]. Malheur à qui est cité devant leur tribunal, car leur habitude n'est pas de renvoyer les accusés absous. Lorsque Philocléon a acquitté par erreur le chien Labès, il en demande pardon aux dieux : c'est sans le vouloir qu'il l'a fait, car l'indulgence n'est pas dans son caractère [3].

Les victimes de ces procès sont les magistrats et les riches : on a vu plus haut que les Chevaliers accusent Cléon d'accabler tous ceux qui ont des comptes à rendre [4], et Cléon lui-même menace le Charcutier de le couvrir de calomnies, s'il devient stratège [5]. Les accusateurs s'attaquent de préférence aux riches, et rien n'est plus naturel, puisqu'ils le font dans l'espérance de leur extorquer ainsi de l'argent. Grâce à la loi qui soumet tous les membres de la Ligue à la juridiction d'Athènes, les sycophantes ont le champ libre, non seulement dans la ville, mais dans les cités alliées. Ils en profitent, et l'on voit souvent de riches alliés traduits devant les tribunaux athéniens ; lorsque le chœur des héliastes vient chercher Philocléon, il lui dit de se hâter : ils ont à juger aujourd'hui un homme riche, un de ceux qui se sont rendus coupables de trahison en Thrace [6]. Dans la Paix, Hermès dit au chœur en par-

[1] Guêpes, 596 et suiv.
[2] Guêpes, 620 et suiv.
[3] Guêpes, 999-1002.
[4] Chevaliers, 259 et suiv.
[5] Chevaliers, 288.
[6] Guêpes, 288. — Gilbert (Beiträge, p. 198 et suiv.) admet avec assez de probabilité qu'il s'agit ici de procès intentés aux oligarques des villes alliées de Thrace à la suite des nombreuses défections provoquées, sans doute avec leur complicité, par la campagne de Brasidas en 424/3.

lant des orateurs : « Ils vexaient les plus riches et les plus opulents de nos alliés en prononçant contre eux l'accusation de favoriser Brasidas : vous tombiez alors sur le pauvre accusé et le déchiriez comme des chiens voraces ; car la république, pâle de faim et épuisée de crainte, se repaissait avidement de toute proie que lui jetait la calomnie. Les étrangers, témoins des coups que portaient les orateurs, leur fermaient la bouche avec de l'or. C'est ainsi qu'ils s'enrichirent, tandis que la Grèce se dépeuplait à votre insu. Et l'auteur de tous ces maux était un corroyeur [1] ».

Ainsi, d'après Aristophane, les riches, à Athènes et dans les villes alliées, sont à la merci des sycophantes, qui les citent devant les tribunaux sous les prétextes les plus futiles : les tribunaux ne demandent qu'à les condamner, parfois à l'exil ou à la mort, le plus souvent à des amendes ou à des confiscations de biens, à moins que les accusés ne réussissent à corrompre leurs juges ou leurs accusateurs. Aussi les démagogues s'enrichissent-ils à leurs dépens et la caisse de l'Etat se remplit-elle du produit de leurs biens.

Ici, comme partout, il faut faire la part des exagérations de la comédie, mais il faut aussi rechercher ce qu'il peut y avoir de vrai sous ces exagérations. Parmi les autres auteurs contemporains, le pseudo-Xénophon assure que, dans leurs tribunaux, les Athéniens s'inquiètent peu de la justice et beaucoup de leur propre intérêt; il confirme également les allusions d'Aristophane aux persécutions du peuple contre les riches alliés [2]. Ainsi ce ne sont pas là uniquement propos en l'air de poète comique. Ce témoignage n'est pas le seul. Pour ce qui est du rôle de Cléon dans les procès, il existe un passage significatif de Thucydide : d'après l'historien, le motif qui poussait Cléon à s'opposer à la paix était la pensée que « si la tranquillité revenait, les Athéniens s'apercevraient mieux de ses méfaits et accorderaient moins de créance à ses calomnies [1]. » Il y a là sans doute une allusion, non pas à des paroles jetées au vent par Cléon, mais à des faits positifs, qui ne peuvent être que des procès.

[1] Paix, v. 637 et suiv.
[2] ps. Xen. Const. d'Ath. I, 13, 14-16.

Les plaidoyers de Lysias fournissent de nombreuses preuves de confiscations prononcées contre les riches. Dans le discours contre Nicomachos, qui est de l'an 399, l'orateur indique comme une habitude reçue que « le Conseil, lorsqu'il a de l'argent en suffisance pour les besoins de l'administration, ne commet aucune faute, mais, lorsqu'il vient à être dans le besoin, il est obligé d'accueillir les eisangélies, de saisir les biens des citoyens, et d'écouter ceux des orateurs qui lui donnent les avis les plus déplorables [2]. » Dans le discours XVIII, qui est prononcé par le neveu de Nicias au commencement du IVe siècle, il est dit que les biens confisqués profitent peu à l'Etat; les accusateurs en font disparaître une bonne partie, et souvent ceux qui ont de la valeur se vendent à vil prix [3]. Ce passage suppose bien de fréquentes confiscations. Ailleurs l'orateur prononce ces paroles encore plus caractéristiques : « Vous entendez souvent les accusateurs, lorsqu'ils veulent perdre quelqu'un contre toute justice,

[1] Thuc. V, 16.
[2] Lys. XXX, 22.
[3] Lys. XVIII, 20.

dire que, si vous ne condamnez pas ceux qu'ils traînent devant vous, la solde ne tardera pas à vous manquer[1]. » Le fait, indiqué par Aristophane, que les confiscations prononcées contre les riches servaient à alimenter la caisse du triobole, était donc invoqué par les orateurs athéniens pour convaincre les héliastes de la culpabilité des accusés.

Nous possédons du reste sur ce sujet un témoignage formel d'Aristote[2] : Aristote voudrait que le produit des biens confisqués fût versé, non dans la caisse de l'Etat, mais dans celle des temples : « Si c'était le cas, dit-il, le peuple serait moins prompt à condamner les accusés, puisqu'il n'en retirerait aucun profit. Dans l'état actuel des choses, les démagogues font prononcer beaucoup de confiscations par les tribunaux pour faire plaisir aux gens du peuple. Il faudrait également que les procès politiques fussent aussi rares que possible, car ce ne sont pas les démocrates, mais les riches, qui en sont l'objet; or il importe que tous les citoyens soient, si possible, amis de la constitution, ou du moins qu'ils ne regardent pas comme leurs ennemis ceux qui exercent la souveraineté. Mais, ajoute Aristote, comme dans les démocraties contemporaines le nombre des citoyens est considérable, et qu'il est difficile de tenir des assemblées sans donner une solde aux citoyens, ce sont les riches qui en souffrent, lorsque l'Etat n'a pas d'autres sources de revenus, car dans ce cas il doit recourir à l'eisphora, aux confiscations et aux jugements injustes, toutes choses qui ont déjà causé la perte de beaucoup de démocraties. »

Bien que ces témoignages soient du IVe siècle, ils se

[1] Lys. XXVII, 1.
[2] Politique VII, 3, p. 1320 a., l. 4 et suiv., Sus., p. 234-235.

rapportent aussi bien aux événements de la fin du Ve. Dans le discours XXV de Lysias, prononcé en 403 ou 402, l'orateur se donne pour un ami dévoué du peuple, il parle à des juges démocrates, et il reconnaît cependant que, sous le gouvernement démocratique tel qu'il existait avant les Trente, beaucoup de ceux qui étaient aux affaires volaient l'argent de l'Etat ou se laissaient corrompre aux dépens du peuple[1]. Plus loin le même orateur fait un tableau très complet de l'activité de trois sycophantes à Athènes après la chute des Quatre-Cents[2]. Ils faisaient prononcer contre les citoyens des condamnations à mort, des sentences d'exil, des confiscations, des atimies, et laissaient acquitter ceux-là seuls qui les corrompaient à prix d'argent. Toujours les mêmes faits! Ne faut-il pas qu'ils soient vrais? — Lysias ajoute que ces gens et leurs semblables ont été les auteurs des plus grands malheurs pour Athènes : c'est grâce à eux que l'oligarchie a été deux fois établie. Ils avaient donc commencé leur métier bien avant le gouvernement des Quatre-Cents.

Ce dernier passage est particulièrement intéressant : il montre que les Athéniens avaient déjà établi une relation étroite entre les vexations contre les riches et les révolutions oligarchiques qui en furent la conséquence. D'ailleurs les théoriciens de la politique n'ont pas manqué de faire ce rapprochement : Aristote cite les accusations contre ceux qui possèdent comme une des causes de chute de la démocratie[3], et Platon prétend que les riches sont nécessairement partisans de l'oligarchie : qu'ils le veuillent ou non, ils y sont fatalement poussés par les

[1] Lys. XXV, 19.
[2] Lys. XXV, 25 et suiv.
[3] Polit. VIII, 4, p. 1304 b., l. 21 et suiv. Sus., p. 255.

soupçons du peuple et les luttes de toute espèce qu'ils ont à soutenir contre ses chefs [1].

Cette soif de procès des Athéniens n'est donc pas une invention d'un poète en quête d'un sujet de comédie; elle est du reste illustrée par de nombreux exemples pendant la guerre du Péloponnèse. On sait l'histoire du procès de Périclès; les procès de stratèges sont fréquents dans le cours des années suivantes, et, s'il n'est pas possible de dire dans tous les cas que les généraux accusés soient des partisans de l'aristocratie, il faut bien se souvenir que la stratégie a toujours été la magistrature la plus ouverte aux anciennes familles.

Pendant les dix premières années de la guerre, on ne connaît pas moins de dix stratèges, sans compter Périclès, qui furent cités devant les tribunaux athéniens [2]. Ce sont d'abord les trois généraux, Xénophon, Hestiodoros et Phanomachos, qui signèrent la capitulation de Potidée pendant l'hiver 430 [3]. Ils furent accusés, parce qu'ils avaient conclu cette convention sans l'assentiment du peuple. Il est probable qu'ils furent acquittés; toujours est-il que l'on retrouve l'été suivant (429) l'un d'entre eux, Xénophon, comme stratège dans une expédition contre la Chalcidique de Thrace [4].

En 429/8 c'est Phormion qui, pour un motif inconnu, est condamné à une amende de dix mille drachmes [5]. En

[1] Platon, Rep. VIII, 16. p. 565 A.-C.
[2] V. Hauvette-Besnault, Les stratèges athéniens, p. 112 et suiv.
[3] Thuc. II, 70.
[4] Thuc. II, 79.
[5] Androtion, livre III, cité par le scol. d'Aristophane, Paix, 347. Sur le procès de Phormion, voyez Wilamowitz-Mœllendorf, Philol. Untersuchungen, I, p. 64 et suiv.

427 selon toute probabilité, Pachès fut traduit en justice à l'occasion de sa reddition de comptes; condamné par les juges, il se donna la mort en plein tribunal [1]. En 424/3 les trois stratèges Pythodoros, Sophocle et Eurymédon, qui commandaient une flotte envoyée en Sicile, se décidèrent à abandonner la partie devant l'union de tous les peuples de cette île contre Athènes. A leur retour, ils furent soupçonnés de s'être laissé corrompre et punis, les deux premiers de l'exil, le troisième d'une amende [2]. La même année eut lieu le procès célèbre de Thucydide l'historien; celui de Lachès est probablement de l'an 423 [3]. Un fragment du poète comique Téléclide fait croire que Nicias fut menacé d'une semblable accusation : il en aurait été quitte pour quatre mines qu'il aurait données à son accusateur [4]. Et si les stratèges, des hommes qui, malgré les défiances du peuple, jouissaient d'une certaine influence auprès de lui, étaient aussi souvent exposés à des condamnations semblables, à combien plus forte raison ne devaient-elles pas pleuvoir sur les riches particuliers, qui excitaient l'envie de la foule par leur fortune, et sa méfiance par l'éloignement dans lequel ils se tenaient de la vie publique [5]. Dans une démocratie jalouse comme celle d'Athènes, tout était matière à soupçons : les riches re-

[1] Plut. Nic., 6; — Aristide, 26; — l'hypothèse de Grote (tr. fr. de Sadous, t. VIII, p, 310, n. 1) au sujet du procès de Pachès, qui a été adoptée par M. Hauvette (ouv. cité, p. 113) ne me paraît point certaine.
[2] Thuc. IV, 65. — Scol. Arist. Guêpes, 240.
[3] V. Gilbert, Beiträge, p. 199-201.
[4] Téléclide, fr. 41, Kock. — V. Plut. Nic. 4.
[5] V. Beloch, Attische Politik, p. 8 et suiv. M. Beloch montre le peu de garanties d'impartialité que présentaient les tribunaux athéniens dans les procès politiques.

cherchaient-ils les charges publiques, c'étaient qu'ils aspiraient à la tyrannie; se tenaient-ils à l'écart de leurs concitoyens, c'était qu'ils n'aimaient pas leur patrie, et qu'ils ourdissaient en secret des complots avec Sparte.

Il régnait en effet alors à Athènes à l'égard des classes supérieures une certaine défiance mêlée de crainte. Les sycophantes faisaient naître les accusations pour leur profit personnel, mais, pour obtenir des condamnations, ils exploitaient chez le bas peuple un sentiment très réel. Le peuple connaissait les sympathies des aristocrates athéniens pour Sparte : il redoutait une entente entre les ennemis d'Athènes à l'extérieur et ceux de la démocratie à l'intérieur. Au moment du procès des Hermocopides, l'approche d'une armée lacédémonienne plongea la ville dans la terreur : on crut que les Spartiates étaient appelés par des conjurés partisans de l'oligarchie [1]. De nombreux passages d'Aristophane prouvent que la crainte des conjurations était devenue une idée fixe chez le petit peuple athénien. Dès son entrée sur la scène, le Paphlagonien en voyant un des serviteurs de Démos en conversation avec le Charcutier s'écrie : « Par les douze dieux vous vous repentirez de conspirer ainsi depuis longtemps contre le peuple [2]. » Lorsque ses ennemis le frappent, il crie de nouveau à la conjuration [3]. Aussi va-t-il dénoncer au Conseil tous les complots qui se trament contre la démocratie : il révèlera les réunions nocturnes dans la ville, l'entente de ses adversaires avec les Mèdes et avec le Grand Roi et leurs intelligences avec les Béotiens [4]. Et

[1] Thuc. VI, 61. — Andocide I, 45.
[2] Chevaliers, 235-6.
[3] Chevaliers, 257, 453.
[4] Chevaliers, 475 et suiv.

il ne manque pas de dire aux bouleutes les choses les plus persuasives pour les convaincre de la conjuration des Chevaliers [1]. Dans les Guêpes l'accusation de faire partie des conjurés revient à chaque instant dans la bouche des héliastes [2]; elle est combinée avec celle d'avoir des entrevues avec Brasidas, de porter des franges de laine et de se laisser pousser la barbe, comme les Lacédémoniens. Aussi Bdélycléon impatienté finit-il par s'écrier, quand le chœur lui reproche d'aspirer à la tyrannie : « Tout est pour vous tyrannie et conspiration : que les griefs soient sérieux ou frivoles, peu importe. Pendant cinquante ans ces mots n'avaient pas frappé mes oreilles; aujourd'hui ils sont plus communs que le poisson salé; ils retentissent dans tous les coins du marché. Que l'un achète des orphes et dédaigne les membrades [3], le marchand de membrades s'écrie aussitôt : « La cuisine de cet homme-là sent furieusement la tyrannie. » Qu'un autre demande du poireau pour assaisonner des anchois, la marchande de légumes le regarde de travers et lui dit : « Dis-moi, vises-tu à la tyrannie que tu achètes du poireau? Penses-tu qu'Athènes doive te fournir des assaisonnements? [4] »

Ces petites scènes sont un peu fantaisistes pour être prises au sérieux; mais elles montrent dans quelles dispositions d'esprit étaient les Athéniens. Cet état d'inquiétude était naturellement bien plus intense en temps de guerre qu'il ne l'aurait été à un moment où la ville n'aurait rien eu à craindre de la part de ses ennemis. De là

[1] Chevaliers, 628 et suiv.
[2] Guêpes, 344-5, 474-476, 482.
[3] Les orphes et les membrades sont des espèces de poissons.
[4] Guêpes, v. 488 et suiv.

l'affirmation, fréquente chez Aristophane, que les orateurs et les sycophantes éloignent la paix de leurs cris, toutes les fois qu'elle se présente, afin de continuer à pêcher en eau trouble [1]. Et ce qui donne plus de poids à cette accusation, c'est que Thucydide lui-même la porte contre Cléon [2].

Y eut-il réellement quelque conjuration, ou tout au moins quelques entrevues secrètes des oligarques à ce moment-là ? Y eut-il quelque projet d'entente avec Sparte? C'est possible, mais on ne le sait pas. Le pseudo-Xénophon prévoit, comme un danger pour le peuple, le fait que, dans une discorde civile, un petit nombre de citoyens pourraient appeler les ennemis, c'est-à-dire les Lacédémoniens, et leur ouvrir les portes de la ville [3]. Certains oligarques athéniens considéraient donc la chose comme faisable. Peut-être en était-il question quelquefois dans les séances des hétairies, et ce qui pouvait transpirer au dehors du secret de ces réunions contribuait à entretenir dans le peuple une terreur vague. Mais nous nous heurtons ici au mystère impénétrable qui entoure les sociétés secrètes. Il est certain qu'elles commencent à jouer un rôle important à ce moment à Athènes, comme dans tout le reste de la Grèce. Thucydide les mentionne [4], et l'on peut se les représenter comme acquérant toujours plus d'importance, à mesure que la guerre rend les dis-

[1] Chevaliers, 792 et suiv.; 801 et suiv.; — Paix, 635 et suiv. —
[2] Thuc. V, 16.
[3] Const. d'Ath. II, 15.
[4] Thuc. III, 82, 6. Sur les hétairies v. les travaux de Büttner, Gesch. der polit. Hetairien in Athen, Leipzig 1840, et de W. Vischer, Die oligarchische Partei und die Hetairien in Athen.

cordes civiles plus intenses, et à mesure que les riches se détachent du gouvernement démocratique.

Il y a dans l'attitude respective des aristocrates et du peuple à cette époque action et réaction. Les sujets de mécontentement que la politique démocratique fournit aux classes supérieures les pousse à une hostilité toujours plus prononcée contre la démocratie. D'autre part, cette hostilité excite chez le peuple une défiance, d'où naissent, pour ceux qui en sont les objets, de nouveaux sujets de mécontentement. Cependant, jusqu'à la guerre de Sicile, ceux qui désirent renverser la constitution, ceux qui peut-être seraient prêts à ouvrir les portes à Sparte, sont une faible minorité, même dans le parti d'opposition, et ont si peu d'importance politique que nous n'avons, en fait de traces de leur existence, que de simples suppositions. Par suite des différents griefs qui viennent d'être énumérés, les riches se tournent peu à peu contre le gouvernement démocratique des successeurs de Périclès, mais leur évolution n'est achevée qu'après le désastre de Sicile.

§ 5. Conséquences de la guerre de Sicile.

La guerre de Sicile et la catastrophe qui la termina vinrent mettre le comble au mécontentement des classes supérieures. La situation était critique à Athènes. Depuis le printemps 413, la ville se trouvait de nouveau engagée avec Sparte dans une lutte de tous les instants par suite de l'occupation de Décélie par le roi Agis, qui de là ravageait tout le territoire de l'Attique, faisait périr les bestiaux, et provoquait la défection des esclaves [1]. Alors, plus que ja-

[1] Thuc. VII, 19, 27.

mais, Athènes aurait eu besoin de toutes ses forces; et c'était à ce moment qu'elle perdait une portion considérable de son armée et la plus grande partie de sa flotte. Ses finances, qui s'étaient relevées grâce à la paix de Nicias, avaient été épuisées par la guerre de Sicile[1] : à mesure que les dépenses de la ville augmentaient, ses recettes devenaient plus rares. Avant la défaite finale, le peuple avait déjà remplacé le tribut des alliés par un droit de douane de 5 °/₀ prélevé sur leurs exportations et leurs importations[2]. Mais cet impôt devait être difficile à percevoir, surtout à un moment où les alliés commençaient à donner des signes visibles d'impatience. Il est probable que ce fut à la même époque que les Athéniens portèrent de 1 à 2 °/₀, peut-être même à un taux encore plus élevé, le droit de douane prélevé sur les marchandises qui entraient dans le port du Pirée et qui en sortaient[3]. Cette augmentation de droits suscita sans doute un certain mécontentement chez tous les commerçants.

Malgré ces motifs de découragement, le peuple athénien montra une constance qu'on est forcé d'admirer. Il décida de construire une nouvelle flotte et se procura à cet effet du bois et de l'argent. Il est fort probable qu'il eut recours cette année-là à une eisphora[4], mais non sans avoir épuisé

[1] Thuc. VI, 31 ; — VII, 28.
[2] Thuc. VII, 28. — V. sur cet impôt, Beloch, Rhein. Museum XXXIX (1884), p. 43 et suiv..—
[3] V. Beloch, art. cité, p. 47 et suiv.
[4] Thuc. VIII, 1, ξύλα ξυμπορισαμένους καὶ χρήματα. Le passage de la Lysistrata d'Aristophane (v. 651 et suiv.), dans lequel le chœur des femmes reproche aux hommes en 411 de ne pas vouloir payer d'eisphora, peut s'appliquer à la décision prise en 412/411 d'employer les mille talents de réserve, et ne prouve pas qu'il n'y ait pas eu d'impôt sur le capital en 413.

auparavant les sommes qui pouvaient rester disponibles dans le trésor des temples, puisque, dès l'année suivante, à la suite de la défection de Chios, il résolut d'employer la réserve inattaquable de mille talents qui avait été mise de côté pour le cas d'un danger exceptionnel[1]. Les riches allaient de nouveau être mis à contribution, à un moment où ceux d'entre eux qui étaient propriétaires fonciers ne pouvaient plus tirer aucun revenu de leurs terres par suite de l'occupation de Décélie, et où les préparatifs de l'expédition de Sicile avaient fait des brèches considérables dans les fortunes des particuliers comme dans celle de l'Etat. Les conséquences de la politique aventureuse du parti démocratique se faisaient sentir pour eux avec plus d'acuité que jamais. Au lendemain de la paix de Nicias, ils avaient cru un moment qu'ils pourraient conserver la paix sans toucher à la constitution; les faits les avaient maintenant convaincus du contraire.

Le peuple athénien lui-même, dans le désappointement que lui causa l'issue fatale d'une campagne dont il s'était promis des résultats si merveilleux, oublia qu'il avait été à peu près unanime à vouloir l'expédition et chercha des victimes à sa colère. Il s'en prit aux chresmologues et aux devins qui lui avaient prédit qu'il se rendrait maître de la Sicile; il s'attaqua surtout aux orateurs qui l'avaient poussé à cette entreprise. C'était le parti démocratique qui en portait la responsabilité : beaucoup de bons esprits se demandèrent donc si la liberté absolue du peuple était compatible avec une bonne marche des affaires extérieures, et si le moment n'était pas venu de restreindre un peu cette toute-puissance. Les orgies de dénonciations qui

[1] Thuc. VIII, 15.

avaient signalé le procès des Hermocopides, le trouble profond et l'état de suspicion dans lequel la ville avait vécu pendant des mois, avaient inspiré un certain dégoût pour la justice populaire, et fait perdre au peuple de sa confiance en lui-même. L'occasion était favorable pour les entreprises des oligarques : cependant les éléments violents de ce parti semblent avoir estimé que le moment n'était pas encore venu d'agir. C'est en effet sans aucun doute à l'influence des hommes les plus modérés de tous les partis qu'il faut attribuer l'institution des dix proboules qui furent créés en 413[1].

Nous n'insisterons pas sur le rôle joué par ces magistrats : on a déjà dit à plusieurs reprises le peu qu'il y avait à dire sur eux[2]. Les deux seuls hommes qui soient connus comme ayant fait partie de ce collège sont Hagnon, le père de Théramène[3], et un personnage du nom de Sophocle ; ce dernier n'est autre, très probablement, que le célèbre poète tragique[4]. Tous deux paraissent avoir été d'opinions politiques essentiellement modérées. On peut croire qu'il en était de même des autres proboules. L'institution de ce collège était excellente ; la manière dont il fut composé et dont il s'acquitta de ses fonctions ne l'était pas moins. Mais la haine que le parti oligarchique ressentait contre la démocratie était devenue trop violente pour se contenter

[1] Thuc. VIII, 1.

[2] V. Wattenbach, De quadringentorum Athenis factione, Berlin, 1842, p. 13 et suiv. — Schœll, Commentationes in honorem Mommseni, Berlin, 1877, p. 452-454 ; — et surtout l'article de M. Foucart, Rev. de philologie, 1893, p. 1 et suiv. (v. en partic. p. 3-5).

[3] Lys. XII, 65.

[4] V. Foucart, art. cité.

d'une mesure semblable. Les aristocrates voulaient maintenant renverser la constitution tout entière et saisir eux-mêmes le pouvoir. C'est ce qu'ils vont faire deux ans plus tard par la révolution des Quatre-Cents.

CHAPITRE II

La Révolution des Quatre-Cents

§ 1. Première période de la conjuration. — Négociations entre Alcibiade et les chefs du parti aristocratique à Samos. — Première ambassade de Pisandre à Athènes. — Echec des négociations avec Tissapherne.

La Révolution des Quatre-Cents est une des seules périodes de l'histoire intérieure d'Athènes que Thucydide ait traitée avec quelque développement; aussi était-ce déjà l'une des mieux connues avant la découverte de l'Ἀθηναίων Πολιτεία d'Aristote. Il y avait cependant un point qui restait un peu dans l'ombre: on connaissait bien les évènements qui avaient amené l'établissement, puis la chute de la première oligarchie, mais on avait peu de détails sur l'organisation intérieure de ce gouvernement, et sur la constitution qui avait régi Athènes pendant cette période. Le livre d'Aristote est venu compléter de la manière la plus heureuse les renseignements de Thucydide; les deux historiens ont en effet traité le même sujet de telle façon que leurs deux récits ne font presque jamais double emploi. C'est que leurs points de vue sont différents : l'un s'intéresse à la révolution oligarchique, en tant qu'elle touche aux évènements de la politique extérieure, l'autre y voit un beau sujet d'étude pour un historien de la constitution athénienne. Aussi, tandis

que Thucydide ne raconte que les faits, Aristote s'attache-t-il à tracer le tableau des constitutions qui ont vu le jour à ce moment, et dont il a le bonheur de compter jusqu'à trois. — Malgré quelques divergences sur lesquelles on reviendra, les deux récits cadrent si bien l'un dans l'autre que les deux auteurs semblent s'être entendus pour se partager la matière à traiter. On peut donc actuellement se faire une idée assez exacte et assez complète de la première révolution oligarchique d'Athènes.

C'est en 411 qu'éclate le mouvement dont on vient de signaler les causes. On a vu pour quels motifs les aristocrates et les riches s'étaient détachés peu à peu de la démocratie. Immédiatement après le désastre de Sicile, ils n'avaient pas jugé que le moment fût encore venu de tenter un coup de main contre la constitution, mais ils n'attendaient qu'une occasion pour agir, et cette occasion, ce fut Alcibiade qui la leur fournit.

On sait qu'Alcibiade, pour échapper à la condamnation qui l'attendait à Athènes à la suite du procès des Hermocopides, s'était réfugié à Sparte[1]; là il fut l'auteur des mesures qui firent le plus de mal à sa patrie. Ce fut lui qui conseilla aux Spartiates d'envoyer du secours aux Syracusains, lui qui leur indiqua le tort qu'ils pourraient faire aux Athéniens en fortifiant Décélie[2], et qui les poussa à soutenir les villes d'Ionie dans leur révolte contre Athènes[3]. Après avoir profité de ses avis, et s'être servis de lui pour provoquer la défection de Chios, d'Erythrée, de Clazomène, de Milet[4], les Lacédé-

[1] Thuc. VI, 88, § 9.
[2] Thuc. VI, 91; — VII, 18.
[3] Thuc. VIII, 6, 12.
[4] Thuc. VIII, 14, 17.

moniens, sous l'influence de leur roi Agis qui lui en voulait pour des motifs personnels, commencèrent à se défier de lui, et envoyèrent à Astyochos, le navarque qui commandait leur flotte, l'ordre de le faire périr. Alcibiade se réfugia auprès du satrape Tissapherne, et, dès ce moment, il employa ses efforts à détourner le satrape de l'alliance des Péloponnésiens[1]. Du jour où il vit qu'il ne pourrait plus jouer de rôle à Sparte, il désira rentrer dans sa patrie. Après tout le mal qu'il lui avait fait, il n'avait de chance d'obtenir son rappel qu'en se présentant comme un intermédiaire qui assurerait à Athènes l'amitié du Grand Roi. Il s'efforça de persuader à Tissapherne que son intérêt n'était pas d'écraser complètement Athènes au profit de Sparte, mais bien de maintenir un certain équilibre entre les deux puissances rivales. A ce moment, il semble avoir acquis quelque autorité sur l'esprit du satrape, et il réussit à ralentir les secours que celui-ci prêtait aux Péloponnésiens.

Fort de ce premier succès, il chercha à entrer en relations avec l'armée athénienne, qui avait établi son quartier-général à Samos. Alcibiade savait que c'étaient les démagogues qui avaient été la cause de sa condamnation[2] : il pensa qu'il n'avait aucune chance d'être pardonné, tant que le régime démocratique subsisterait à Athènes. L'évènement prouva plus tard qu'il se trompait, puisque l'armée de Samos le rappela après qu'elle se fût déclarée contre l'oligarchie[3], et que le peuple d'Athènes fit de même après avoir renversé les Quatre-Cents[4].

[1] Thuc. VIII, 45-46.
[2] Thuc. VI, 89, 5; — VII, 47.
[3] Thuc. VIII, 81.
[4] Thuc. VIII, 97.

Alcibiade se méprenait donc sur les sentiments véritables de ses concitoyens à son égard, et il ne se doutait pas de la sympathie secrète qu'il continuait malgré tout à inspirer au peuple. D'après ce qu'il savait par lui-même et par ses amis de la manière dont le procès des Hermocopides avait été conduit, et de la position que les différents partis avaient prise en cette occasion, il était persuadé que, dans sa tentative de rentrer à Athènes, il serait plutôt appuyé par les aristocrates que par ses anciens partisans.

Il envoya des émissaires à quelques-uns de ceux qui servaient dans l'armée de Samos, et qui, par leur haute situation personnelle, lui parurent devoir être le plus hostiles à la démocratie. Il les chargea de dire à tous les aristocrates qu'il désirait revenir à Athènes, et que, s'il était rappelé, il gagnerait à sa patrie l'amitié de Tissapherne, mais il ne voulait pas traiter avec la démocratie qui l'avait exilé: il les encourageait donc à se concerter afin d'établir un régime oligarchique[1]. Ces propositions trouvèrent de l'écho auprès de tous les riches qui faisaient partie de l'armée, et en particulier auprès des triérarques qui, on l'a vu, avaient le plus à souffrir de la guerre. Beaucoup plus soucieux encore de renverser la démocratie que de conclure une alliance avec la Perse, ils pensèrent sans doute que cette alliance leur fournirait un excellent prétexte pour attirer à eux des partisans, et pour atteindre enfin un but auquel ils tendaient depuis longtemps.

Ils envoyèrent des députés à Alcibiade, et celui-ci leur promit que, s'ils renversaient la démocratie, il leur procurerait l'amitié de Tissapherne et celle du Grand Roi. Au

[1] Thuc. VIII, 47.

retour de ces délégués, les conjurés entreprirent dans l'armée une active propagande; ils cherchèrent d'abord à gagner en secret à leur cause un certain nombre d'hommes sûrs, puis, lorsqu'ils se sentirent assez forts, ils déclarèrent ouvertement aux soldats que le Grand Roi leur accorderait sa faveur et des subsides en argent, s'ils rappelaient Alcibiade, et s'ils renonçaient à leur gouvernement populaire. L'armée, bien qu'elle fût animée de sentiments démocratiques, se laissa apaiser par l'espérance de la solde qui allait lui être payée par le roi de Perse, et, sans se prononcer formellement en faveur de l'oligarchie, elle laissa le champ libre aux intrigues des conjurés.

Ce n'était pas à Samos que pouvait se décider la forme du gouvernement d'Athènes; si les oligarques voulaient arriver à un résultat positif, il fallait qu'ils agissent sur le peuple même de la ville. Avant d'envoyer à cet effet des délégués à Athènes, les chefs du complot se concertèrent entre eux, afin d'arrêter exactement les articles de leur programme et la conduite à tenir à l'égard d'Alcibiade. La plupart d'entre eux étaient d'avis de s'entendre avec lui, et ce fait montre bien que le parti oligarchique ne lui était pas tellement opposé qu'on l'a souvent dit. Ceux qui voulaient rappeler Alcibiade étaient-ils bien clairvoyants? Il est permis de se le demander. Il est évident que celui-ci n'aurait jamais pu consentir à n'être que l'instrument d'un régime aristocratique; s'il avait été rappelé à Athènes sous un pareil gouvernement, il aurait été pour lui le germe d'une prompte dissolution. Mais il n'est pas moins certain qu'au début du mouvement de 411 la majorité des aristocrates était favorable à son rappel.

Seul de tous les chefs, Phrynichos vit plus clair que ses

collègues; il était à ce moment stratège dans l'armée de Samos et avait été appelé à faire partie des conjurés[1]. Il fut plus tard un des membres les plus violents du gouvernement des Quatre-Cents, mais au début il se montra opposé à tout changement de constitution. Selon lui, les Athéniens ne pouvaient retirer aucun avantage d'un nouveau régime: le roi de Perse n'avait pas d'intérêt à leur venir en aide; quant aux villes alliées, elles n'avaient pas plus de confiance dans les aristocrates que dans le peuple, et l'établissement de l'oligarchie ne les empêcherait pas de faire défection. Phrynichos perçait à jour les motifs qui faisaient agir Alcibiade: celui-ci, disait-il, se souciait aussi peu de l'oligarchie que de la démocratie; ce qu'il voulait, c'était d'être rappelé par quelque parti que ce fût; ne poursuivant que son intérêt personnel, il ne pouvait pas être un appui pour ceux qui lui rouvriraient les portes de la ville. En somme, les Athéniens auraient tort de s'engager dans des luttes intestines, qui ne profiteraient qu'à leurs ennemis.

Phrynichos se trouva seul de son avis. Les conjurés décidèrent d'aller de l'avant, et ils envoyèrent quelques-uns des leurs à Athènes, afin de préparer le retour d'Alcibiade et le renversement de la démocratie[2]. Au nombre de ces délégués se trouvait Pisandre, qui dès ce moment figurera parmi les partisans les plus zélés de l'oligarchie.

Tandis qu'à Samos Phrynichos continuait son opposition à Alcibiade, et cherchait, par toute espèce de ruses, à le perdre aux yeux des Athéniens et à ceux des Spartiates, Pisandre et ses collègues arrivaient à Athènes. Ils

[1] Thuc. VIII, 48.
[2] Thuc. VIII, 49.

se présentèrent devant le peuple et lui déclarèrent que, s'il voulait rappeler Alcibiade et renoncer à la constitution démocratique, il pourrait obtenir l'alliance du roi de Perse et l'emporter ainsi sur les Péloponnésiens. Les mesures proposées rencontrèrent, on pouvait s'y attendre, de nombreux adversaires. C'était la première fois qu'on osait parler au peuple athénien de renverser la démocratie, et il fallait qu'il fût bien découragé et bien énervé pour qu'on pût le faire impunément. Pisandre se heurta d'abord à l'opposition des orateurs du parti démocratique. A côté d'eux se trouvaient les ennemis d'Alcibiade, au premier rang desquels figuraient les membres de l'aristocratie sacerdotale, les Eumolpides et les Kerykes; ceux-ci conjurèrent le peuple de ne pas pardonner à celui qui avait profané les mystères.

Pisandre eut fort à faire à réduire tous ces adversaires au silence. Finalement, il demanda à chacun d'eux s'il connaissait quelque moyen de sauver la ville: les Péloponnésiens avaient autant de vaisseaux que les Athéniens, les villes alliées en avaient davantage; le Grand Roi et Tissapherne fournissaient de l'argent aux ennemis des Athéniens, tandis que ceux-ci en étaient complètement dépourvus. Les plus fougueux démocrates et les adversaires les plus acharnés d'Alcibiade furent forcés de convenir qu'ils n'avaient aucune mesure à proposer. Pisandre finit donc par l'emporter : il fit valoir qu'il s'agissait seulement d'un changement provisoire à la constitution, destiné à inspirer confiance au Grand Roi. On serait toujours à temps de revenir plus tard à la démocratie. Quant à Alcibiade, il était le seul qui pût assurer à Athènes l'alliance de la Perse[1].

[1] Thuc. VIII, 53.

Les motifs qui décidèrent le peuple athénien à écouter les conseils de Pisandre semblent avoir été doubles et presque contradictoires. Un sentiment dominait : il fallait trouver un moyen de sortir de la situation critique dans laquelle Athènes se trouvait par suite de la longue période de guerre qu'elle avait traversée et des malheurs qui venaient de fondre successivement sur elle. Mais le peuple n'était pas bien au clair sur les mesures par lesquelles il arriverait à se tirer de cette situation. D'un côté il désirait l'alliance avec la Perse, grâce à laquelle il espérait acquérir de nouveau les ressources nécessaires pour mener vigoureusement la campagne et venir à bout des Péloponnésiens [1]; de l'autre il espérait aussi, semble-t-il, que l'établissement de l'oligarchie lui permettrait plus facilement de faire la paix avec Sparte. Ce motif est indiqué par Xénophon dans le discours de Théramène contre Critias : « Le peuple, dit-il, a voté le gouvernement des Quatre-Cents, parce qu'on lui avait enseigné que les Lacédémoniens auraient confiance en n'importe quel régime plutôt qu'en la démocratie [2]. »

Le désir de la paix qui animait la plupart des Athéniens a trouvé son expression dans la Lysistrata d'Aristophane, qui fut représentée cette année-là : cette fois ce sont les femmes que le poète comique a mises en scène comme réclamant à grands cris la fin des hostilités, mais, même parmi les hommes, les Dicéopolis et les Trygées étaient de plus en plus nombreux. Les campagnards voulaient sortir de la position intolérable dans laquelle ils se

[1] Thuc. VIII, 53-54; — Aristote, Const. d'Ath., 29; — Polit. VIII, 3, p. 1304 b., Sus., p. 254.
[2] Xen. Hell., II, III, 45.

trouvaient, car ils n'osaient même plus cultiver leurs champs, sachant bien que ce ne seraient pas eux qui récolteraient ce qu'ils auraient semé; beaucoup de citadins étaient dans une situation tout aussi misérable; bien des négociants et des industriels avaient dû fermer leurs magasins et leurs ateliers faute de bras, la présence des ennemis à Décélie provoquant en masse la défection des esclaves [1]. Tous ces hommes formaient un parti moyen, médiocrement sympathique assurément aux doctrines oligarchiques, mais désireux avant tout de se tirer d'embarras. Les riches, décidés maintenant à changer la forme du gouvernement, eurent l'habileté de représenter l'oligarchie comme le seul moyen de ramener la paix, et c'est ainsi qu'ils obtinrent la soumission momentanée du peuple athénien.

Toutefois l'assemblée ne prit encore aucune résolution au sujet de la forme du gouvernement. Elle décida seulement que Pisandre et dix autres ambassadeurs seraient envoyés à Tissapherne et à Alcibiade, afin de traiter avec eux et de prendre les mesures qu'ils jugeraient convenables. En même temps, et comme pour manifester d'avance son consentement au retour d'Alcibiade, elle déposa de leur charge son ennemi, le stratège Phrynichos, et un de ses collègues, Skironidès, qui était animé sans doute des mêmes sentiments. Ils furent remplacés par Diomédon et Léon; ceux-ci étaient de bons démocrates ; à ce moment les partisans de l'oligarchie n'étaient donc pas encore maîtres de l'assemblée.

Il fallait qu'ils le devinssent, car les chefs du mouvement, Pisandre, Antiphon, Théramène, étaient décidés à

[1] Thuc. VII, 27.

aller jusqu'au bout, et à établir l'oligarchie, avec ou sans Alcibiade et le roi de Perse. Le moment d'agir était venu pour les hétairies. Celles-ci existaient déjà depuis longtemps à Athènes; elles avaient pris un développement particulier durant les années qui avaient précédé, mais, jusque-là, elles avaient eu avant tout pour but d'aider leurs membres à parvenir aux magistratures et de les défendre dans les procès. Elles ne semblent pas avoir exercé encore une grande influence sur la politique générale, précisément parce qu'elles étaient trop occupées de questions personnelles, et aussi parce qu'elles étaient séparées les unes des autres et sans lien entre elles. La grande majorité de ces associations, presque toutes probablement à ce moment-là, étaient composées d'ennemis de la démocratie. Pisandre comprit tout l'avantage qu'il pourrait en tirer, à la condition de transformer ces coteries particulières en une vaste affiliation. C'est à cela qu'il s'employa avant son départ. Il visita toutes les hétairies, et les engagea à s'unir et à délibérer en commun, afin qu'à son retour tout fût prêt pour le renversement de la démocratie [1].

Après avoir ainsi préparé habilement son terrain, Pisandre partit pour l'Ionie avec les autres ambassadeurs. Ils entrèrent en pourparlers avec Tissapherne, et trouvèrent auprès de lui Alcibiade, qui leur servit d'intermédiaire. On ne sait pas si Tissapherne avait jamais été sérieusement disposé à traiter avec les Athéniens. Toujours est-il qu'à ce moment-là il ne l'était plus; il redoutait de se brouiller avec Sparte et ne voulait pas s'engager vis-à-vis d'Athènes. Ces dispositions contrecarraient les plans

[1] Thuc. VIII, 54.

d'Alcibiade : il voulut au moins que la responsabilité de cet échec ne pût pas lui être imputée, et que le refus semblât venir des négociateurs athéniens. Aussi formula-t-il de la part de Tissapherne des exigences qu'il savait inacceptables pour ses concitoyens, malgré l'étendue des concessions que Pisandre et ses collègues étaient disposés à faire. Ceux-ci auraient accepté de céder au roi de Perse l'Ionie et toutes les îles adjacentes, mais, lorsque Alcibiade demanda de la part du Grand Roi la faculté de construire autant de navires qu'il voudrait et de naviguer le long des côtes de son empire avec une flotte aussi considérable qu'il le jugerait bon, les envoyés athéniens ne purent pas accéder à une semblable exigence : cela aurait été livrer non seulement l'Ionie, mais toute la mer Egée au roi de Perse. Les négociations furent rompues et les ambassadeurs athéniens partirent pour Samos, pendant que Tissapherne concluait un nouveau traité avec les Lacédémoniens [1].

Toute espérance d'une alliance d'Athènes avec le Grand Roi avait disparu, et, avec elle, ce qui avait servi de prétexte au mouvement oligarchique. Mais Pisandre et ses amis n'étaient pas hommes à s'arrêter avant d'avoir atteint leur but [2]. Arrivés à Samos, ils tinrent conseil avec les chefs de la conjuration qui se trouvaient à l'armée. Ils décidèrent d'abord de ne plus s'occuper d'Alcibiade, puis-

[1] Thuc. VIII, 56-58.

[2] Cf. Arist. Polit. VIII, 3, p. 1304 b., Sus. p. 254 : ὁτὲ μὲν γὰρ ἐξαπατήσαντες τὸ πρῶτον ἑκόντων μεταβάλλουσι τὴν πολιτείαν, εἶθ' ὕστερον βίᾳ κατέχουσιν ἀκόντων, οἷον ἐπὶ τῶν τετρακοσίων τὸν δῆμον ἐξηπάτησαν φάσκοντες τὸν βασιλέα χρήματα παρέξειν πρὸς τὸν πόλεμον τὸν πρὸς Λακεδαιμονίους, ψευσάμενοι δὲ κατέχειν ἐπειρῶντο τὴν πολιτείαν.

qu'il ne voulait pas les aider; ils semblent s'être aperçus alors seulement qu'il n'était pas fait pour entrer dans un gouvernement oligarchique.

Quant à eux, ils étaient trop compromis pour pouvoir reculer, et d'ailleurs ils n'y étaient nullement disposés. Ils résolurent d'aller de l'avant et de renvoyer Pisandre avec cinq de ses collègues à Athènes, pour achever l'œuvre qu'il avait si bien commencée. En attendant on continuerait la guerre. L'argent que l'on espérait du roi de Perse avait manqué; les riches décidèrent d'en fournir eux-mêmes. Maintenant que c'étaient eux qui allaient avoir la direction des affaires, ils étaient prêts à faire avec plus de plaisir des sacrifices pour l'Etat[1]. Afin d'avoir un appui à Samos même, ils engagèrent les aristocrates samiens à renverser la démocratie, qui avait été établie chez eux l'été précédent avec le concours des Athéniens[2], et leur promirent de les aider dans cette entreprise.

Les aristocrates athéniens de l'armée de Samos qui, plus belliqueux que ne le furent les Quatre-Cents, voulaient continuer la guerre, semblent avoir eu à ce moment la pensée qu'ils pourraient transformer la Ligue démocratique dont Athènes avait eu la présidence jusque-là en une Ligue aristocratique, à la tête de laquelle ils se trouveraient. A cet effet, ils confièrent à Pisandre et à ses collègues le soin d'établir un gouvernement oligarchique dans les villes alliées qu'ils rencontreraient sur leur route; ils donnèrent aux cinq autres ambassadeurs venus d'Athènes la même mission à remplir sur d'autres points de l'empire athénien, et ils chargèrent le stratège Diotrephès,

[1] Thuc. VIII, 63.
[2] Thuc. VIII, 21; — C. I. A. I, 56.

qui devait commander une expédition en Thrace, d'établir l'oligarchie à Thasos. La chose tourna tout autrement qu'ils ne l'avaient espéré. Les aristocrates des villes alliées se laissèrent installer au gouvernement par les Athéniens, mais, à peine en possession du pouvoir, pensant que ceux-ci ne seraient pas assez forts pour les y maintenir, et se souciant peu de rester sujets alors que les Lacédémoniens leur promettaient la liberté, ils firent défection d'Athènes et se tournèrent du côté de Sparte. Ce fut l'oligarchie de Thasos qui donna l'exemple d'une semblable conduite. Thucydide affirme que cet exemple fut suivi par d'autres villes qu'il ne nomme pas[1].

§ 2. Modifications successives de la constitution démocratique. — Elaboration de deux nouvelles constitutions.

Pendant que ces évènements se passaient à Samos, les hétairies, enhardies par l'impulsion que leur avait donnée Pisandre, s'étaient rendues maîtresses d'Athènes par la crainte. Les conjurés ne reculèrent pas devant l'assassinat pour frapper l'esprit du peuple: la première victime de leurs coups fut le démagogue Androclès, le principal auteur de la condamnation d'Alcibiade au moment du procès des Hermocopides. Sa mort montra aux Athéniens quel serait le sort de ceux qui s'opposeraient aux desseins du parti oligarchique. En même temps, elle était une flatterie délicate à l'égard d'Alcibiade, dont on espérait encore le retour à ce moment-là. On se débarrassa de la même manière de plusieurs adversaires gênants. La ter-

[1] Thuc. VIII, 64.

reur régna dans la ville. En apparence, le peuple et le Conseil des Cinq-Cents gouvernaient toujours, mais ils n'osaient voter que les mesures qui étaient proposées par les conjurés. La puissance de ceux-ci s'accroissait de l'incertitude dans laquelle on était sur leurs forces véritables : ils passaient pour beaucoup plus nombreux qu'ils ne l'étaient en réalité, grâce à leur hardiesse et grâce aussi au fait qu'on trouvait dans leurs rangs plusieurs hommes qui avaient été considérés jusque-là comme de bons démocrates ; c'était, entre autres, le cas de Pisandre. Le peuple ne savait donc plus à qui se fier, et cette défiance universelle favorisait les desseins des chefs du complot[1].

Telle était la situation intérieure d'Athènes, lorsque Pisandre y arriva pour la seconde fois avec ses cinq collègues. Tout était prêt pour une action énergique. Dès leur arrivée, ils se présentèrent devant le peuple : c'est ici que le récit d'Aristote commence, et il y a là une petite divergence entre lui et Thucydide. Thucydide rapporte que les Athéniens nommèrent une commission de dix συγγραφεῖς qui furent chargés de proposer au peuple, dans un délai déterminé, les améliorations que l'on pourrait apporter à la constitution. Philochore et Androtion, cités par Harpocration[2], affirment que les συγγραφεῖς étaient au nombre de trente, et un scoliaste d'Aristophane[3] donne l'indication qu'outre les proboules existants il en fut créé vingt autres pour introduire les meilleures mesures à prendre à la suite de la défaite de Sicile. Aussi, avant la découverte du traité d'Aristote, les savants étaient-ils

[1] Thuc. VIII, 65-66.
[2] s. v. συγγραφεῖς.
[3] Scol. d'Aristophane, Lysistrata, 421.

divisés sur ce point, les uns adoptant le chiffre de Thucydide[1], d'autres se prononçant pour celui de Philochore et d'Androtion, et cherchant à concilier ces deux témoignages en mettant dans le texte de Thucydide un trente à la place du dix (Λ au lieu de Δ = δέκα)[2]. L'Ἀθηναίων Πολιτεία vient de démontrer que c'étaient Androtion et Philochore qui avaient raison, car sur ce point il faut sans aucun doute préférer le témoignage d'Aristote, qui a étudié à fond les constitutions de cette époque, à celui de Thucydide, qui a fort bien pu commettre une erreur de chiffre, d'autant plus qu'il n'est même pas certain qu'il ait commis cette erreur, si l'on adopte la conjecture d'Hermann. Voici le récit détaillé que donne Aristote de la décision prise par les Athéniens[3].

Ce fut Mélobios[4] qui parla dans l'assemblée en faveur de la nomination des commissaires ; le décret lui-même fut proposé par Pythodoros, fils d'Epizelos[5]. Thucydide mentionne comme les auteurs de ces mesures οἱ περὶ τὸν Πείσανδρον, ce qui laissait supposer que Pisandre lui-même

[1] V. Grote, Hist. gr., trad. fr., XI, p. 98-99 ; — Gilbert, ouv. cité, p. 304-305.
[2] Hermann, Berliner Jahrbücher, 1842, p. 141 ; — Wattenbach, ouv. cité, p. 38 ; — Curtius, Hist. gr., trad. Bouché-Leclercq, t. III, p. 429.
[3] Const. d'Ath., 29.
[4] Mélobios fit partie, plus tard, du collège des Trente Tyrans. V. Xen. Hell. II, III, 2.
[5] Sur ce Pythodoros, fils d'Epizelos, v. Brueckner, Mitth. d. Arch. Inst. in Athen, XIV (1889), p. 398 et suiv. — Pythodoros avait été chorège sous l'archontat de Chabrias (415/4). Il fut également hipparque, d'après une inscription rapportée par Brueckner (art. cité). Un Pythodoros est mentionné sans le nom de son père comme trésorier de la déesse en 418/7 (C. I. A. I, 157) et comme stratège en 414/3 (Thuc. VI, 105). On peut supposer que c'est le même.

les avait proposées. Le texte d'Aristote montre qu'il se tint en arrière à ce moment-là. Mélobios et Pythodoros faisaient probablement partie des cinq ambassadeurs envoyés avec Pisandre. Le décret de Pythodoros portait que le peuple élirait, outre les dix proboules en fonctions, vingt autres commissaires âgés de plus de quarante ans. Ceux-ci, après avoir prêté serment de rédiger la constitution qu'ils jugeraient la meilleure, rechercheraient quelles seraient les mesures les plus propres à assurer le salut de la cité. Il serait également permis à tout citoyen de faire des propositions, afin que les commissaires prissent les meilleurs décisions possible.

A ces mesures Clitophon proposa par un amendement d'ajouter que « les commissaires élus devraient examiner les lois que Clisthène avait données aux ancêtres des Athéniens lorsqu'il avait fondé la démocratie, afin que, s'inspirant aussi de ces lois, ils fissent dans leurs délibérations en tout pour le mieux ». Les Athéniens conciliaient leur esprit démocratique et leur goût de la nouveauté avec un respect profond pour leur passé : ils aimaient à rattacher les innovations qu'ils votaient à l'un des grands noms de leur histoire constitutionnelle. Ainsi s'expliquent le grand nombre de lois attribuées à Solon que l'on rencontre dans les orateurs du IVe siècle. C'est aussi ce sentiment qui inspira l'amendement de Clitophon. Les aristocrates étaient heureux de couvrir les mesures qu'ils allaient faire prendre au peuple de l'autorité de Clisthène, qui passait à juste titre pour avoir fondé la démocratie, mais dont la constitution se rapprochait cependant bien plus de celle de Solon que la constitution actuellement en vigueur. Le peuple vota le décret de Pythodoros avec l'amendement de Clitophon.

La magistrature des *συγγραφεῖς*, qui était ainsi créée, n'était pas nouvelle à Athènes. Harpocration[1] affirme que, toutes les fois que cela était nécessaire, les Athéniens nommaient un certain nombre de commissaires, qui étaient chargés de présenter à jour fixe des propositions au peuple. Le lexicographe ne cite comme exemple que la commission qui prépara le gouvernement des Quatre-Cents ; mais les inscriptions et les orateurs nous en ont fait connaître d'autres[2]. Dès le milieu du Ve siècle, ce sont des *συγγραφεῖς* qui proposent au Conseil et au peuple le décret relatif à la consécration des prémices aux déesses d'Eleusis[3]. Dans le même décret, le célèbre devin Lampon est chargé seul, en qualité de *συγγραφεύς*, de présenter au Conseil pour la neuvième prytanie des propositions concernant la consécration des prémices de l'huile[4]. L'institution des *συγγραφεῖς* était donc ancienne, et le peuple ne s'en servait pas seulement lorsqu'il était question de changer la constitution ; il en faisait usage même pour des objets de moindre importance. On voit que le décret de Pythodoros ne constituait pas une mesure bien révolutionnaire, et l'on comprend que le peuple l'ait voté sans peine.

Thucydide appelle les commissaires qui furent nommés des *συγγραφεῖς αὐτοκράτορες*[5]. Cela ne signifie cependant

[1] s. v. *συγγραφεῖς*.

[2] Cf. Schœll, Comment. in hon. Mommseni p. 456 et suiv. — Foucart, Bull. de Corr. Hell. IV, p. 248 et suiv., et Rev. de philol. 1893, p. 7.

[3] Cet intéressant décret a été publié par M. Foucart, Bull. Corr. Hell. IV, 1880, p. 225 et suiv. — Cf. C. I. A. IVII, 27 b., p. 59. M. Foucart en fixe la date aux années qui suivirent l'an 445 (p. 254 et suiv.).

[4] Décret cité, l. 59 et suiv.

[5] Thuc. VIII, 67.

pas qu'ils fussent les maîtres de faire de leur propre chef les changements qu'ils jugeraient nécessaires. Comme il ressort du même passage de Thucydide et du témoignage d'Aristote, les décisions des commissaires ne devaient acquérir force de loi qu'après avoir été ratifiées par le peuple[1]. Les pleins pouvoirs auxquels fait allusion l'expression d'αὐτοκράτορες ne peuvent s'expliquer que par la faculté, qui dut leur être donnée, de faire n'importe quelles propositions, sans avoir à craindre d'être arrêtés par la γραφὴ παρανόμων.

Au jour fixé, les commissaires convoquèrent l'assemblée à Colone dans le sanctuaire de Poseidon, probablement afin d'éviter un trop grand concours de citoyens[2]. Dans cette première séance, afin d'assurer non seulement à eux-mêmes, mais à tous les citoyens, la faculté de faire des propositions contraires à la constitution en vigueur, ils présentèrent au peuple les mesures suivantes[3]: les prytanes seraient tenus de mettre aux voix toutes les propo-

[1] Thucydide dit (pass. cité): τούτους δὲ ξυγγράψαντας γνώμην ἐσενεγκεῖν ἐς τὸν δῆμον ἐς ἡμέραν ῥητὴν καθ' ὅτι ἄριστα ἡ πόλις οἰκήσεται. — D'après Aristote (ch. 30) on voit que les mesures proposées par les συγγραφεῖς n'entrèrent en vigueur qu'après avoir été ratifiées par le peuple (κυρωθέντων τούτων). C'est ce qui ressort également du décret d'Eleusis déjà cité.

[2] Thucydide rapporte à l'assemblée de Colone à la fois l'abolition de la γραφὴ παρανόμων et l'établissement des Quatre-Cents. D'après le récit d'Aristote, on voit que les deux mesures ne peuvent pas avoir été prises le même jour, ayant été séparées par toute une série de votes successifs. Nous ne savons donc pas exactement quelle fut celle des séances mentionnées ou supposées par Aristote qui se tint à Colone; peut-être fut-ce la dernière, dans laquelle les deux constitutions furent votées.

[3] Arist. Const. d'Ath., 29; — Thuc. VIII, 67.

sitions faites en vue du salut public; les accusations d'illégalités, de haute trahison, et les citations[1] seraient supprimées, afin que tous les Athéniens de bonne volonté pussent prendre part aux délibérations; quiconque frapperait un orateur d'une amende, le citerait en justice, ou le ferait comparaître devant un tribunal, serait poursuivi par voie de délation sommaire[2], saisi et traîné devant les stratèges; ceux-ci remettraient le coupable aux Onze qui le puniraient de mort.

Les institutions qu'il s'agissait d'abolir, la γραφὴ παρανόμων et l'eisangélie, étaient précisément celles qui garantissaient le peuple contre toute surprise de la part des ennemis de la constitution. L'eisangélie supposait une procédure extraordinaire et était dirigée à l'origine contre les crimes de haute trahison[3]. Au IVe siècle, une loi, qui a été conservée par l'orateur Hypéride[4], et qui a probablement été rédigée à la suite des révolutions des Quatre-Cents et des Trente[5], prévoit les trois cas principaux dans lesquels l'eisangélie peut être employée. Ces trois cas sont : 1° si quelqu'un tente de détruire la démocratie, si à cet effet il participe à quelque réunion ou s'il convoque une hétairie; — 2° si quelqu'un trahit la ville ou la flotte; — 3° si quelque orateur se laisse corrompre et ne propose pas les mesures les plus salutaires au

[1] τὰς τῶν παρανόμων γραφὰς καὶ τὰς εἰσαγγελίας καὶ τὰς προσκλήσεις.

[2] ἔνδειξιν αὐτοῦ εἶναι καὶ ἀπαγωγὴν πρὸς τοὺς στρατηγούς.

[3] Sur cette question très compliquée de l'eisangélie v. Meier et Schœmann, Att. Process, ed. Lipsius, p. 312 et suiv. — Daremberg et Saglio. Dictionnaire des antiquités, art. Eisangélie.

[4] Pro Euxenippo, col. 22-23.

[5] V. Frænkel, Die att. Geschworenengerichte, p. 77.

peuple athénien. Au Ve siècle cette loi n'existait pas encore, mais on peut supposer, d'après l'analogie du IVe, et d'après le fait qu'une eisangélie fut portée contre Alcibiade dans le procès des Hermocopides, que, dès cette époque, cette forme d'accusation visait principalement les attentats contre la sûreté de l'Etat et contre le maintien de la démocratie.

Quant à la *γραφὴ παρανόμων*, on sait qu'elle permettait de citer devant les tribunaux l'auteur d'une proposition, même après que cette proposition eût été acceptée par le peuple, lorsque le décret voté était entaché d'un vice de forme, ou qu'il était contraire à une loi en vigueur [1]. La condamnation de l'auteur de la loi ou du décret par le tribunal empêchait ou annulait le vote du peuple. Il y avait dans cette forme d'accusation, combinée avec la procédure spéciale qui était employée pour l'introduction des nouvelles lois, une garantie contre les brusques changements à la constitution. En supprimant cette garantie, les oligarques ouvraient la porte à toutes les innovations.

Ces premières décisions une fois votées par le peuple, les commissaires osèrent s'attaquer au fond même de la constitution. Il est curieux de voir par combien de degrés intermédiaires les aristocrates passèrent avant d'en arriver à l'institution des Quatre-Cents. Ils voulaient, semble-t-il, habituer peu à peu le peuple à l'oligarchie, et lui faire absorber par petites doses le breuvage amer qu'il aurait refusé, si l'on avait voulu le lui faire prendre en une fois. Les *συγγραφεῖς* proposèrent les me-

[1] V. Att. Process., p. 428 et suiv. — Perrot, Droit public d'Athènes, p. 164 et suiv.

sures suivantes, que les démocrates eux-mêmes pouvaient voter dans la situation critique où la guerre avait réduit Athènes : il serait interdit d'affecter les revenus de l'Etat à d'autres dépenses qu'à celles de la guerre; tant que la guerre durerait, toutes les magistratures seraient gratuites, sauf celles des neuf archontes et des prytanes; ceux-ci recevraient trois oboles par jour. Les droits politiques seraient accordés aux citoyens qui étaient le mieux en état de servir la patrie de leur personne et de leur argent; leur nombre ne devrait pas être inférieur à cinq mille. Cette disposition n'était également applicable que pendant la durée de la guerre. Les cinq mille citoyens auraient la puissance souveraine, il était spécifié en particulier qu'ils seraient les maîtres de conclure des traités avec qui ils voudraient. Le peuple élirait dans chaque tribu dix hommes, âgés de plus de quarante ans, qui, après avoir prêté serment, dresseraient la liste des Cinq Mille [1].

Les nouvelles propositions des commissaires furent votées comme les précédentes; le peuple consentit à se dessaisir du pouvoir au profit de cinq mille citoyens. On lui avait arraché ce vote, d'abord en le terrifiant, puis en lui représentant qu'il s'agissait seulement d'un changement provisoire, destiné à ramener la paix, et que, après la guerre, les Athéniens retrouveraient la démocratie à laquelle ils étaient si attachés. Les cent commissaires chargés de désigner les Cinq Mille furent élus et prirent le nom de *καταλογεῖς* [2]. On connaît le nom de l'un

[1] Arist. Const. d'Ath., 29.

[2] Const. d'Ath., 29. *ἄνδρας... οἵτινες καταλέξουσι τοὺς πεντακισχιλίους*. — Lys. XX, 13, *καταλογεὺς ὤν*. — Les cent *καταλογεῖς* ont souvent été confondus par les lexicographes avec les trente *συγγραφεῖς*. V. Bekker, Anecdota, I, p. 270 s. v. *καταλογεύς*; — id.,

d'entre eux, Polystratos, pour qui Lysias a composé un plaidoyer

Suivant ce qui avait été voté, les καταλογεῖς dressèrent la liste des Cinq Mille. Lysias donne même comme preuve des sentiments démocratiques de Polystratos le fait qu'il a désigné, non pas cinq mille, mais neuf mille citoyens. Il y a là certainement une exagération, dûe au désir de l'avocat de blanchir son client; ce témoignage montre cependant que ceux des commissaires qui étaient favorables à la démocratie cherchèrent à accorder les droits politiques au plus grand nombre d'Athéniens possible. Le décret voté ne disait du reste pas qu'il devait y avoir seulement cinq mille citoyens, il fixait ce chiffre comme un minimum.

Ici se pose une question : les Cinq Mille furent-ils réellement désignés? Thucydide affirme qu'on ne connaissait pas leurs noms, et que cette incertitude, voulue par les Quatre-Cents, était destinée à susciter chez les Athéniens une certaine défiance mutuelle[1]. Il est certain — et c'est ainsi qu'il faut peut-être entendre le passage de Thucydide — qu'après l'établissement des Quatre-Cents les Cinq Mille ne furent jamais convoqués, et il est possible que leurs noms soient tombés dans l'oubli. Mais il n'est pas moins certain que la liste des Cinq Mille a été élaborée par les cent καταλογεῖς. Le texte d'Aristote le suppose d'une manière implicite, mais absolue, puisqu'il parle d'une nomination faite par les Cinq Mille[2]. Le passage de

p. 301 s. v. συγγραφεύς. — Photius f. 138 = Etymologicum Magnum p. 495 s. v. καταλογεύς. — Photius, f. 546 = Et. Magn. p. 732 s. v. συγγραφεῖς.

[1] Thuc. VIII, 92.

[2] Const. d'Ath. 30.

Lysias qui a été cité tout-à-l'heure prouve aussi qu'une liste de citoyens a été dressée. Enfin à ces témoignages vient s'ajouter un second texte de Lysias : dans le discours XXX, l'accusateur de Nicomachos déclare que, non seulement il n'a pas été l'un des Quatre-Cents, mais qu'il n'a même pas fait partie des Cinq Mille[1]. On admettra donc qu'une liste de cinq mille citoyens environ fut établie à ce moment par les cent καταλογεῖς.

Les Cinq Mille choisirent dans leur sein une commission de cent membres, qu'il ne faut pas confondre avec les καταλογεῖς, et qui furent chargés cette fois, non plus d'apporter certaines modifications aux lois en vigueur, mais de créer de toutes pièces une constitution nouvelle. Le rôle des trente συγγραφεῖς qui avaient été nommés à l'origine était terminé. On voit que ce ne furent pas eux qui proposèrent de confier le pouvoir aux Quatre-Cents. Il est permis cependant de supposer que les trente συγγραφεῖς, ou tout au moins les dix proboules, firent partie de la nouvelle commission. Cette hypothèse expliquerait comment Pisandre a pu demander au poète Sophocle, comme le dit Aristote dans sa Rhétorique[2], pourquoi il a voté, ainsi que les autres proboules, pour le gouvernement des Quatre-Cents[3].

Les cent commissaires, nommés par les Cinq Mille, rédi-

[1] Lys. XXX, 8.

[2] Rhet. III, 18, p. 1419 a.

[3] M. Foucart (Rev. de phil. 1893, art. cité) suppose que les dix proboules sont restés en fonctions après la retraite des trente συγγραφεῖς et ont approuvé, avant l'assemblée, les deux projets de constitutions. Je suis d'accord avec M. Foucart en ce sens que les dix proboules firent probablement partie de la commission de cent membres qui proposa les deux constitutions.

gèrent deux constitutions[1] : l'une était destinée à être appliquée dans l'avenir, l'autre devait entrer immédiatement en vigueur. La première contenait les dispositions suivantes : tous ceux des Cinq Mille qui étaient âgés de plus de trente ans devaient être répartis par les cent commissaires, d'une manière aussi égale que possible, en quatre sections. Chacune de ces sections devait former le Conseil à tour de rôle et pour une année : l'ordre dans lequel les sections seraient appelées à siéger serait déterminé par le sort. Les fonctions de conseiller seraient gratuites. Le Conseil serait le maître de prendre les mesures qu'il jugerait convenables, soit en ce qui concerne les finances, soit sur tout autre objet. Les séances du Conseil devaient avoir lieu dans la règle tous les quatre jours, plus souvent si c'était nécessaire. Les débats seraient dirigés par un président désigné par le sort et changeant chaque jour ; il serait assisté de quatre collègues, désignés également par le sort, et chargés d'apprécier le résultat des votes à mains levées.

Des prescriptions spéciales réglaient l'ordre dans lequel les différentes matières devaient être traitées par le Conseil. L'urgence était accordée à toutes les mesures relatives à la guerre. Si le Conseil jugeait nécessaire de recueillir sur un sujet donné un plus grand nombre d'avis, chaque conseiller pouvait s'adjoindre un bouleute supplémentaire, remplissant les conditions d'âge requises. En revanche, la constitution ne prévoyait en aucun cas la convocation de l'assemblée générale des Cinq Mille. Une amende d'une drachme était infligée à tout conseiller qui manquerait une séance sans avoir obtenu un congé régulier.

[1] Const. d'Ath. 30.

Quant aux magistrats, les plus importants étaient pris parmi les membres du Conseil en fonctions : c'étaient les stratèges, les neuf archontes, le hiéromnémon, les taxiarques, les hipparques, les phylarques, les commandants des forts, les dix trésoriers d'Athêna et des autres dieux[1], les héllénotames[2], vingt autres magistrats financiers chargés d'administrer les biens de l'Etat, dix hiéropes et dix épimélètes. Tous ces magistrats devaient être pris parmi les élus d'un premier degré. Les neuf archontes étaient désignés par le sort : les autres étaient probablement élus. Aristote ne dit pas quel était le corps qui devait choisir les élus du premier degré, ni quel était celui qui devait nommer les magistrats d'une manière définitive. Mais il est bien probable que le Conseil avait un rôle prépondérant dans ces élections[3]. Tous les magistrats autres que ceux qui ont été énumérés plus haut étaient désignés par le sort, et pris en dehors des membres du Conseil.

Cette constitution ne devait entrer en vigueur que dans l'avenir ; pour le moment les Athéniens vivraient sous un régime provisoire[4] : le pouvoir serait confié à un Conseil de quatre cents membres, dont quarante seraient pris dans cha-

[1] La constitution oligarchique réunissait donc en un seul les deux collèges de trésoriers, ceux d'Athêna et ceux des autres dieux, ainsi qu'ils le furent peu après l'archontat d'Euclide ; cf. C. I. A. II, 642 et suiv.

[2] Les hellénotames étaient pris parmi les membres du Conseil, mais il est probable qu'ils n'étaient pas tous en fonctions en même temps, car il est stipulé dans le même chapitre que ceux d'entre eux qui administreraient les finances ne prendraient pas part aux séances du Conseil.

[3] Aristote dit expressément (ch. 30) que c'était le Conseil qui présidait au tirage au sort des archontes.

[4] Const. d'Ath., 31.

que tribu. Sur la manière dont les membres de ce conseil furent élus, Aristote et Thucydide fournissent des renseignements qui se complétent mutuellement. Aristote raconte que les membres des tribus désignèrent un certain nombre d'élus du premier degré, âgés de plus de trente ans, et que les Quatre-Cents furent choisis parmi ceux-ci. Mais il ne dit pas par qui ils furent choisis. C'est ce dont Thucydide nous informe [1]. Celui-ci rapporte en effet que Pisandre proposa au peuple et que le peuple décida de nommer cinq proèdres; ceux-ci désigneraient cent citoyens, et chacun de ces derniers choisirait à son tour trois collègues. Thucydide ne dit pas que ces quatre cents conseillers devaient être pris parmi les élus d'un premier degré, mais son silence ne peut pas être invoqué contre l'autorité d'Aristote. Celle-ci est confirmée au contraire par un passage de Lysias. Polystratos, dont il a déjà été question, a fait partie des Quatre-Cents, et il se vante d'avoir été élu par les membres de sa tribu [2]. C'est le même Polystratos que nous avons déjà rencontré au nombre des *καταλογεῖς*; avant de connaître le texte d'Aristote, on avait rapporté à cette dernière charge son élection par ses phylètes [3]. Cette explication n'était pas satisfaisante, car le mode d'élection dont il est question dans le discours de Lysias se rapporte évidemment à la charge de membre du Conseil. Le passage n'était donc pas clair: il le devient grâce au témoignage de l'*Ἀθηναίων Πολιτεία*, et il confirme en même temps ce témoignage. Polystratos, de même que les autres membres des Quatre-Cents, a été élu

[1] Thuc. VIII, 67-69.
[2] Lys. XX, 2.
[3] V. Gilbert, Beiträge, p. 315.

au premier degré par les membres de sa tribu, et au second degré de la manière rapportée par Thucydide. Dans un plaidoyer où son avocat cherche à démontrer ses sentiments démocratiques, il est tout naturel qu'il insiste sur le premier mode d'élection et qu'il passe le second sous silence.

Le Conseil des Quatre-Cents était revêtu de pouvoirs très étendus : il était stipulé, il est vrai, qu'en ce qui concernait les lois constitutionnelles [1] il devrait se conformer à celles qui seraient en vigueur, et il lui était interdit de les changer ou d'en introduire de nouvelles. Aristote n'ajoute pas par qui ces lois devaient être votées, mais il ressort du fait que les nouvelles constitutions furent ratifiées par les Cinq Mille [2], que c'était à eux qu'était réservé le droit de changer la constitution. A part cette restriction, les Quatre-Cents étaient les maîtres absolus du gouvernement : c'étaient eux qui devaient nommer les magistrats et fixer le serment que ceux-ci prêteraient à leur entrée en charge; ils pouvaient voter les lois, sauf sur les sujets qui avaient été réservés; ils devaient veiller à la reddition de comptes des magistrats, et prendre d'une manière générale toutes les mesures qu'ils jugeraient nécessaires.

Des stratèges provisoires seraient choisis parmi les Cinq Mille, mais, dès que le Conseil serait entré en charge, après avoir passé la revue des troupes, il devait nommer dix magistrats qui gouverneraient avec des pleins pou-

[1] τοῖς δὲ νόμοις οἳ ἂν τεθῶσιν περὶ τῶν πολιτικῶν.
[2] Const. d'Ath., 32. ἐπικυρωθέντων τούτων ὑπὸ τοῦ πλήθους. Il est évident que ce mot πλῆθος désigne ici les Cinq Mille et non pas l'ancienne assemblée de tous les citoyens, dont il n'était déjà plus question.

voirs pendant l'année courante, et qui, lorsque ce serait nécessaire, prendraient part aux délibérations du Conseil. Celui-ci devait désigner également un hipparque et dix phylarques. Ce qui montre que ce régime provisoire était destiné à avoir une certaine durée, c'est qu'il était interdit d'exercer deux fois la même magistrature, sauf celle de conseiller et de stratège. On prévoyait cependant le moment où la constitution définitive entrerait en vigueur : autant qu'on peut le supposer d'après un passage assez obscur et dont le texte n'est pas très bien établi [1], il semble que ce moment devait être celui où l'armée de Samos se serait réunie aux citoyens qui étaient restés dans la ville. Il était stipulé qu'à cette époque les commissaires répartiraient les Quatre-Cents dans les quatre sections qui formeraient à tour de rôle le Conseil.

Si l'on compare ces deux constitutions, celle qui devait entrer en vigueur dans l'avenir, et celle qui devait être appliquée immédiatement, il est aisé de voir que la première était bien plus démocratique que la seconde. Elle prévoyait en effet que les Cinq Mille auraient part, chacun à leur tour, au gouvernement, et elle confiait la direction des affaires à un Conseil composé d'au moins mille membres, puisque ceux-là seuls qui n'avaient pas trente ans étaient exclus des quatre sections. Elle admettait même le cas où deux mille citoyens seraient appelés à délibérer ensemble. Enfin l'institution du sort, qui était maintenue pour le choix d'un certain nombre de magistrats, assurait à ceux-ci une indépendance relative vis-à-vis du Conseil.

[1] Kaibel et Wilamowitz lisent : ὅταν τοῖς ἀστοῖς γίγνηται μετὰ τῶν ἄλλων βουλεύειν. Cette leçon semble bien être celle du manuscrit; c'est d'ailleurs celle qui donne le sens le plus satisfaisant. Blass a adopté la version : ὅταν τοῖς αὐτοῖς γίγνηται.

Au contraire, la constitution provisoire consacrait l'oligarchie la plus absolue. Les Quatre-Cents ne pouvaient pas, il est vrai, changer la constitution, mais peu leur importait : n'avaient-ils pas déjà la constitution de leur choix? Pour tout le reste, ils étaient les maîtres de gouverner Athènes comme ils l'entendraient. Ils ne redoutaient pas la reddition de comptes, puisque la durée de leur pouvoir était indéterminée, et qu'ils étaient indéfiniment rééligibles. Ils n'avaient pas de résistance à craindre de la part des magistrats, car ceux-ci, nommés par eux, étaient également responsables devant eux. Le Conseil des Quatre-Cents héritait à la fois des attributions de l'ancienne Ecclésie et de celles des tribunaux [1].

Bien qu'Aristote soit muet sur les motifs qui ont inspiré ces deux constitutions, il est facile de les deviner. Le véritable but des chefs de la conjuration était de faire durer le plus longtemps possible le gouvernement provisoire des Quatre-Cents, dans lequel ils exerçaient une influence prépondérante. Ce régime était trop franchement oligarchique pour qu'ils aient osé le présenter aux Athéniens comme un état de choses définitif. Ils avaient donc cherché à les amuser, en leur montrant l'image d'une constitution plus démocratique, que l'on se déclarerait toujours prêt à appliquer, mais que l'on espérait bien ne voir jamais entrer en vigueur. Cette constitution était probablement destinée à donner une garantie à la fraction la plus modérée des oligarques; elle avait également pour but de sauvegarder les apparences vis-à-vis du peuple,

[1] Nous avons un exemple du pouvoir judiciaire des Quatre-Cents dans le cas de l'orateur Andocide, qui fut accusé par Pisandre devant leur Conseil. And. II, 13 et suiv.

pour employer une expression de Thucydide [1]; elle devait être le masque derrière lequel les conjurés espéraient abriter leur domination. Sans doute, en la votant, ils avaient aussi pensé à l'armée de Samos : quand il s'agirait de lui faire accepter les faits accomplis à Athènes, on glisserait légèrement sur les Quatre-Cents pour insister d'autant plus sur les Cinq Mille [2]. N'avait-on pas une constitution qui consacrait leurs droits?

Ces mesures étaient fort ingénieuses; elles trahissent un plan bien conçu et minuté longtemps à l'avance. Si l'on suit en effet pas à pas, comme Aristote nous permet maintenant de le faire, la série de mesures par lesquelles les oligarques ont acheminé le peuple athénien au gouvernement qu'ils rêvaient, et ont finalement pris possession du pouvoir sous le prétexte de s'y installer provisoirement, on est frappé de deux choses : on voit d'abord à quel point le peuple athénien était attaché à la démocratie, puisqu'il a fallu tant de précautions pour l'y faire renoncer; et encore elle n'est tombée que pour se relever au bout de quatre mois! — Mais on se convainc aussi que les ennemis du peuple n'avaient pas attendu l'instigation d'Alcibiade pour songer aux moyens de renverser cette démocratie qu'ils détestaient. Les votes que nous avons énumérés se succédèrent à de brefs intervalles : il s'écoula tout au plus deux mois entre la seconde ambassade de Pisandre à Athènes [3], et la dissolution de l'ancien Con-

[1] VIII, 66 : εὐπρεπὲς πρὸς τοὺς πλείους.

[2] Thuc. VIII, 72 : πέμπουσι δὲ καὶ ἐς τὴν Σάμον δέκα ἄνδρας ..... διδάξοντας..... πεντακισχίλιοι ὅτι εἶεν καὶ οὐ τετρακόσιοι μόνον οἱ πράσσοντες.

[3] Pisandre arriva pour la première fois à Athènes au printemps 411, c'est-à-dire au plus tôt au commencement du mois d'Elaphébolion (cf. Thuc. VIII, 61 et 63).

seil des Cinq-Cents le 14 du mois de Thargélion [1]. Il faut que tout ait été préparé de longue date pour que la marche des évènements ait été si rapide. Il faut que le parti oligarchique ait eu depuis longtemps des théoriciens habiles, capables d'élaborer une constitution, et des hommes pratiques familiarisés avec le peuple athénien qu'on se proposait de jouer.

§ 3. **Les chefs de la conjuration : Pisandre, Antiphon, Théramène, Phrynichos. — Les Quatre-Cents prennent possession du pouvoir.**

Nous connaissons quelques-uns de ces hommes. Celui qui jusqu'à ce moment s'était mis le plus en avant, Pisandre, avait déjà figuré dans le procès des Hermocopides. Il avait fait partie de la commission d'enquête, qui avait été nommée au lendemain de la mutilation des Hermès pour rechercher les malfaiteurs inconnus, et pour découvrir si le fait qui terrifiait toute la ville n'était pas l'indice d'une conjuration oligarchique [2]. Pisandre devait être à cette époque un ardent démocrate; l'orateur Andocide le dit [3], et le fait même qu'il fut nommé de la commission d'enquête pour découvrir les intrigues du parti oligarchique prouve que son passé inspirait confiance au peuple. Tout ce que nous savons de ses antécédents confirme le témoignage d'Andocide. Avant le procès

[1] Arist., Const. d'Ath., 32.

[2] And. I, 36. Sur la terreur que le peuple éprouvait à ce moment d'une conjuration contre la démocratie, V. Thuc. VI, 27; — Diod. XIII, 2, 4; — Plut. Alc., 18.

[3] Pass. cité.

des Hermocopides, Pisandre fut souvent en butte aux attaques de la comédie : elle le représente comme accessible à la corruption [1], comme lâche et fanfaron en même temps [2], et ce sont là, on le sait, les accusations qu'elle réserve d'habitude aux démagogues. Le poète comique Platon avait composé contre lui une comédie qui fut probablement représentée vers 422 [3]. Enfin Lysias, parlant des hommes qui ont changé d'opinion politique, nomme Phrynichos et Pisandre, qui ont commencé par être démocrates avant de contribuer à l'établissement de la première oligarchie [4].

Quels furent les motifs qui poussèrent Pisandre à changer d'opinion ? On l'ignore. Lysias, dans le passage qui vient d'être cité, dit que ce fut pour avoir commis de nombreux méfaits envers le peuple que Phrynichos et Pisandre se décidèrent à travailler en faveur de l'oligarchie, afin d'échapper au châtiment qu'ils avaient mérité. On ne sait pas quels furent ces méfaits. Ce qui est certain, c'est que le passé démagogique de Pisandre le rendait bien propre à être l'agent de la conspiration qui avait été ourdie contre le peuple athénien. Aussi est-ce lui qui avait été jusque-là la cheville ouvrière de la conjuration. Mais ce n'était pas lui qui était l'instigateur du

[1] Aristophane. Babyloniens, fr. 81, Kock, I, p. 412-3.

[2] Eupolis, fr. 31, Kock, I, p. 264-5 ; — Arist. Oiseaux, v. 1556 et suiv. avec le scol. ; — Arist. Paix, v. 395 ; — v. aussi Xen. Banquet, II, 14.

[3] V. Meineke, Fragm. Com. Græc. I, p. 180. Meineke (p. 176-181) a réuni tous les textes concernant Pisandre. — V. en outre C. I. A. IV III, 53 b, p. 165, décret de proxénie voté sur la proposition de Pisandre en 419 ou 413.

[4] Lys. XXV, 8-9.

complot. Celui qui en avait conçu le plan et qui en tenait tous les fils dans sa main était Antiphon [1].

Antiphon, fils de Sophilos, du dème de Rhamnonte, avait déjà au moins soixante-dix ans au moment de la révolution des Quatre-Cents [2]. Nous ne savons rien de sa famille, si ce n'est que son grand-père fut accusé d'avoir été partisan des Pisistratides [3] ; Aristote affirme qu'il était de bonne naissance [4]. Il n'avait jusque-là pris, ouvertement du moins, aucune part à la vie publique. Sa carrière avait consisté à enseigner la rhétorique et à écrire pour les autres des discours qu'il se faisait payer par ses clients. Cette profession, nouvelle à Athènes, lui avait valu d'être raillé par les poètes comiques comme un homme affamé et avide d'argent [5]. Malgré son âge, et bien que certains auteurs anciens aient affirmé qu'il n'avait eu d'autre maître que lui-même, il est évident que sa carrière l'avait mis en rapport avec les sophistes, et ses œuvres portent la trace de leur influence [6]. Parmi les discours que les auteurs anciens citent comme étant de lui, mais qui ne nous ont pas été conservés, on en trouve un sur le tribut des Lindiens [7] et un sur le tribut des habitants de Samothrace [8] ; d'un fragment, qui doit être très probablement attribué à ce

[1] Sur Antiphon, V. Blass, Att. Beredsamkeit I, 2me éd., p. 91 et suiv. — G. Perrot, L'éloquence à Athènes, p. 114 et suiv.

[2] Il était né à l'époque des guerres médiques. Cf. Vitæ Decem Orat., p. 832 E.

[3] Antiphon, fr. 1, Blass.

[4] Const. d'Ath., 32.

[5] Arist. Guêpes, 1270. — Platon, fr. 103, Kock I, p. 629.

[6] V. Blass, ouv. cité, p. 95.

[7] Antiphon, éd. Blass, fr. 25-33.

[8] Antiphon, éd. Blass, fr. 49-56.

dernier [1], on peut conclure qu'Antiphon demandait un allègement à la situation de ces alliés, ou tout au moins qu'il protestait contre une aggravation de leurs charges. D'après Plutarque et Athénée, il aurait également composé un pamphlet contre Alcibiade [2].

C'est là tout ce que nous savons de ses opinions politiques avant 411. La défiance que le peuple nourrissait à son égard, et qui est attestée par Thucydide et par Plutarque [3], montre bien qu'il ne figura jamais, comme Pisandre, parmi les démagogues, et que ses sympathies oligarchiques étaient connues de ses concitoyens. On sait l'éloge que Thucydide a fait de son intelligence et de son éloquence. D'après le même historien, ce fut lui qui combina et dirigea toute la révolution des Quatre-Cents. On peut donc considérer les constitutions qui virent le jour à ce moment comme étant en grande partie son œuvre. Il était le théoricien du parti aristocratique, et bien qu'il se fût tenu jusque-là en dehors de la vie publique, il n'en avait pas moins songé depuis longtemps aux moyens d'améliorer la constitution de sa patrie. S'il se prononça en faveur de l'oligarchie, ce ne fut pas, comme tant d'autres, par occasion ou par ambition — il l'a montré par sa mort — mais il avait la conviction que ce régime seul pouvait sauver Athènes. Aussi se trouvait-il à la tête de la fraction la plus violente de son parti.

Tout autre était Théramène [4]. Autant Antiphon avait

[1] Fr. 50, Blass.
[2] Ἀλκιβιάδου λοιδορίαι, fr. 68-69, Blass.
[3] Thuc. VIII, 68. — Plut. Nic. 6.
[4] V. sur Théramène, Pœhlig, Der Athener Theramenes, Jahrbb. f. class. Philol. Suppl. 9 (1877/8), p. 225-320. — Stavenisse de Braw, Quæstiones ad Theramenem pertinentes. Diss. in. Lugd. Bat. 1886.

un caractère entier et absolu, autant Théramène était souple et modéré [1]. Sa modération fut si grande qu'elle l'a souvent fait accuser de trahison, et qu'elle lui a attiré les attaques des écrivains des deux partis, aussi bien du démocrate Lysias que d'Aristophane [2] et de Xénophon. On connaît le charmant couplet, dans lequel Aristophane a raillé la versatilité politique de Théramène : « Il est d'un homme sensé, avisé et ayant beaucoup navigué, dit le poète comique [3], de se porter toujours du côté du navire qui enfonce le moins, plutôt que de rester immobile, comme une image, dans la même attitude. Savoir se retourner et prendre la position la plus avantageuse, c'est le fait d'un homme habile et tout à fait dans le caractère de Théramène ». Ses variations politiques lui valurent le surnom de Cothurne [4], parce que cette chaussure peut également se mettre aux deux pieds. Nous appellerions aujourd'hui Théramène une girouette.

Xénophon a représenté sa conduite dans plusieurs occasion sous un jour très défavorable, et Thucydide lui-même a insinué qu'il n'avait agi, au moment de la chute des Quatre-Cents, que par ambition personnelle [5]. Mais la même qualité qui lui a valu l'hostilité de tous les hommes

[1] V. l'exposé des opinions politiques de Théramène. Xen. Hell. II, III, 48.
[2] Grenouilles 534 et suiv., 967 et suiv.
[3] Grenouilles 534 et suiv.
[4] Xen. Hell. II, III, 31. — C'est contre Théramène qu'était dirigée la comédie des Κόθορνοι de Philonide, dont on ne connaît pas la date, mais qui fut sans doute représentée dans les années qui suivirent la chute des Quatre-Cents. Nous n'avons malheureusement conservé de cette comédie que des fragments insignifiants. V. Com. Att. Fragm. Kock, I, p. 254 et 255. — Meineke I, p. 103.
[5] Thuc. VIII, 89.

de parti devait lui assurer la sympathie de l'apôtre de la modération en politique. Aristote [1] le compte en effet, avec Nicias et Thucydide, fils de Mélésias, parmi les meilleurs citoyens d'Athènes, et il le défend contre les accusations dont il a été l'objet dans le passage suivant : « Le jugement au sujet de Théramène est contesté, parce qu'il a vécu sous des régimes pleins de troubles. Il semble pourtant, à un examen attentif, que loin d'avoir, comme on le lui reproche injustement, détruit tous les régimes, il les ait bien plutôt tous soutenus, tant qu'ils ne commettaient pas d'illégalité, montrant qu'à cette condition il pouvait, — ce qui est le rôle d'un bon citoyen, — les servir tous; au contraire, l'illégalité commise, ils ne rencontraient plus chez lui la soumission, mais bien la haine [2]. »

Ce passage de la constitution d'Athènes rend plus difficile le jugement à porter sur Théramène, et montre que ceux qui l'ont condamné ont peut-être été trop sévère à son égard. Il y a un fait qui parle en sa faveur : c'est la manière dont il sut mourir pour s'être opposé aux violences des Trente. Cependant on ne peut se défendre d'une antipathie instinctive contre un homme qui a changé aussi souvent que lui de parti politique, et le rôle équivoque que Théramène a joué, soit dans le procès des stratèges des Arginuses [3], soit au moment des négociations avec Lysandre qui ont abouti à la

[1] Const. d'Ath., 28.

[2] Cette citation, ainsi que plusieurs autres, est empruntée à l'excellente traduction de la Constitution d'Athènes que M. Haussoullier a publiée dans la Bibl. de l'Ecole des Hautes Etudes, Paris, 1891.

[3] Xen. Hell. I, vii, 4 et suiv.

capitulation d'Athènes en 404 [1], n'est pas fait pour modifier cette première impression.

Il était fils du proboule Hagnon [2]. Le père avait été un démocrate modéré, le fils fut un aristocrate modéré. Ce fait montre le changement que les circonstances avaient amené chez les hommes d'opinion moyenne. Aristote et Thucydide affirment tous deux qu'il était intelligent et habile. Plusieurs témoignages anciens le représentent comme un élève des sophistes; parmi ses maîtres on nomme Prodicos et Gorgias [3], Diodore [4] parle aussi de Socrate. Avant 411 il ne semble pas avoir joué de rôle politique. Suivant Aristote, Thucydide et Lysias [5], Théramène fut un de ceux qui prirent la plus grande part à l'établissement des Quatre-Cents. D'après l'attitude qu'il adopta dans la suite comme chef du parti modéré, on peut supposer que, dès le début, il ne voulait pas aller aussi loin qu'Antiphon et Pisandre.

Parmi les chefs de la conspiration, Thucydide nomme encore Phrynichos : on se souvient que Phrynichos, qui était stratège à Samos, s'était d'abord énergiquement opposé aux desseins des conjurés et surtout à l'entente avec Alcibiade; sur la proposition de Pisandre, il avait été destitué de ses fonctions de stratège. Après sa destitution, il vint à Athènes et se rallia probablement au mouvement oligarchique, dès qu'il ne fut plus question d'Alcibiade. La crainte d'avoir à subir des représailles de la part de celui-ci, s'il était rappelé par le peuple, fut la

[1] Xen. Hell. II, ii, 16 et suiv.; — Lys. XII, 68 et suiv.
[2] Thuc. VIII, 89.
[3] Scol. d'Aristophane. Nuées, 361; — Athénée, V, p. 220 B.
[4] XIV, 5, 1.
[5] Aristote, Const. d'Ath., 32; — Thuc. VIII, 68; — Lys. XII, 65.

cause de son changement d'opinion[1]. Lysias raconte que, de même que Pisandre, il commença par être démagogue, avant de contribuer à l'établissement du gouvernement oligarchique[2]. Tandis que Pisandre, Antiphon et Théramène appartenaient tous trois à des familles aristocratiques[3], Phrynichos eut une origine fort obscure et passa son enfance à la campagne à garder des troupeaux[4]. Si nous le rencontrons dans les rangs des oligarques, ce ne furent donc ni ses convictions, ni sa position qui l'y poussèrent, mais uniquement le désir d'échapper à la vengeance d'Alcibiade. Pour être entré tard dans la conjuration il ne s'en montra que plus ardent, et fit preuve, non seulement de zèle, mais d'une grande intelligence[5]. Aussi ne tarda-t-il pas à acquérir avec Antiphon une place prépondérante parmi les membres des Quatre-Cents.

Tels étaient les chefs de la conspiration. Autour d'eux gravitaient un certain nombre d'hommes, dont les noms sont connus, mais sur le passé politique desquels on ne possède guère de renseignements[6]. D'abord ceux qui furent nommés stratèges par les Quatre-Cents après leur installation : au nombre de ceux-ci figurent, à côté de Théramène[7], Alexiclès[8], Aristarchos[9], Aristotélès[10], Melan-

[1] Thuc. VIII, 68.
[2] Lys. XXV, 9.
[3] Arist. Const. d'Ath., 32.
[4] Lys. XX, 11-12.
[5] Thuc. VIII, 27, 68.
[6] Sur tous ces personnages, v. Wattenbach, ouv. cité, p. 42 et suiv.; — Gilbert, ouv. cité, p. 310 et suiv.
[7] Lys. XII, 65.
[8] Thuc. VIII, 92, 4.
[9] Xen. Hell. II, III, 46; — Thuc. VIII, 98.
[10] Xen., pass. cité.

thios[1] et Thymocharès[2]. Parmi ceux qui furent des Quatre-Cents, ou qui tout au moins sont mentionnés comme ayant tenu une certaine place dans leur gouvernement, on peut citer Andron[3], Archeptolemos, fils d'Hippodamos, connu déjà antérieurement pour ses opinions aristocratiques[4], Aristocratès, fils de Skellias[5], Aristophon[6], Callaischros[7], le père de Critias, et peut-être Critias lui-même[8], Laispodias[9], Mélésias[10], sans doute le fils de ce Thucydide qui avait, à la tête du parti aristocratique, fait de l'opposition à Périclès, Onomaclès[11], Pythodoros[12], et Polystratos dont il a été question plus haut.

Mais revenons en aux faits : après que la double constitution eut été votée par les Cinq Mille, et que les Quatre-Cents eurent été désignés de la manière indiquée, il ne restait plus au nouveau Conseil qu'à s'installer à la place de

[1] Xen., pass. cité. Il était peut-être identique avec le poète tragique de ce nom. V. Gilbert, p. 310.
[2] Thuc. VIII, 95.
[3] Harpocr. s. v. Ἄνδρων. Un Andron, fils d'Androtion, est mentionné comme ayant été disciple des sophistes, en particulier d'Hippias (Plat. Protag., p. 315 C.; — Gorg., p. 487 C.). Il est bien probable que c'est le même.
[4] Vit. X Orat., p. 834 A; — cf. Arist. Chev., 326-7 avec le scoliaste; — id., v. 794-5.
[5] Thuc. VIII, 89; — cf. Arist. Oiseaux, v. 125-6 avec le scol. — Aristocratès avait été stratège l'année précédente; v. Thuc. VIII, 9.
[6] Thuc. VIII, 86.
[7] Lys. XII, 66.
[8] [Dem.] LVIII, 67.
[9] Thuc. VIII, 86.
[10] Thuc. VIII, 86. C'est sans doute lui qui est un des personnages du Lachès de Platon (cf. p. 178 A.).
[11] Vit. X Orat., p. 833 E. — Onomaclès était stratège cette année-là. Thuc. VIII, 25, 30.
[12] V. p. 69, n. 5; — cf. Diogène Laërce, IX, 8, 54.

l'ancien. Bien que les formes extérieures de la légalité eussent été observées, les oligarques n'étaient pas tout à fait rassurés sur les sentiments du peuple à leur égard : ils semblent avoir prévu une résistance qui se manifesterait au dernier moment. Aussi prirent-ils les mesures suivantes : depuis que l'ennemi occupait Décélie, les Athéniens étaient presque toujours sous les armes; au jour fixé d'avance, les chefs de la conjuration prévinrent leurs partisans de ne pas s'éloigner de la salle du Conseil, lorsqu'ils seraient licenciés, mais de rester dans le voisinage pour être prêts à les soutenir, si cela était nécessaire. Ils firent la même recommandation à un certain nombre d'hoplites qu'ils avaient fait venir d'Andros, de Tenos, de Carystos et d'Egine, et qui partageaient sans doute leurs opinions. Ces précautions prises, chacun des conseillers se munit d'un poignard qu'il cacha sous ses vêtements, et, entourés d'une bande de cent vingt jeunes gens grecs qu'ils avaient soudoyés pour avoir à leur disposition des hommes capables de faire toutes les besognes, ils envahirent la salle du Conseil et intimèrent aux cinq cents bouleutes l'ordre de leur céder la place. Ceux-ci obéirent avec d'autant plus d'empressement que les oligarques leur apportaient la solde qui restait à courir pour la fin de l'année.

C'est là ce que raconte Thucydide [1]. Aristote [2] présente la chose d'une manière un peu différente : il affirme que l'ancien Conseil fut dissous le 14 du mois de Thargélion, et que les Quatre-Cents prirent possession du pouvoir le 22

[1] Thuc. VIII, 69. — Aristophane (Thesmoph. v. 808-9) se moque de la lâcheté des membres du Conseil.
[2] Const. d'Ath., 32.

du même mois. Le récit de Thucydide est trop précis pour qu'on puisse le mettre en doute. Peut-être faut-il entendre les dates données par Aristote en ce sens que la dissolution du Conseil des Cinq-Cents fut votée par les Cinq Mille le 14 Thargélion, et que, celui-ci ne faisant pas mine de se retirer malgré ce vote, les Quatre-Cents l'expulsèrent huit jours après de la manière qui a été rapportée.

Une fois maître du pouvoir, le nouveau Conseil nomma les dix stratèges qui étaient prévus par la constitution provisoire [1], et gouverna avec eux sans jamais convoquer l'assemblée des Cinq Mille; il désigna également dans son sein un archonte éponyme, Mnésilochos [2]. Dès ce moment les oligarques agirent dans l'intérêt de leur parti sans que personne osât leur résister. Ils ne rappelèrent cependant pas ceux des leurs qui avaient dû fuir à la suite du procès des Hermocopides, ne voulant pas d'une amnistie générale qui aurait eu pour conséquence le retour d'Alcibiade. Ils avaient compris que le plus grand péril qui les menaçât venait d'Alcibiade, dont la popularité s'était accrue depuis que le peuple avait perdu sa liberté.

Les chefs de la conspiration tinrent la ville sous la terreur et ne supportèrent pas qu'on leur fît de l'oppo-

[1] V. p. 92-93, les noms de ceux que nous connaissons.
[2] Const. d'Ath., 33. — M. Kirchhoff (C. I. A. IV^{III}, 79 c, p. 162) a restitué le nom de cet archonte Mnésilochos dans une inscription qui est du 22 Hécatombéon et qui date par conséquent du gouvernement des Quatre-Cents. C'est un paiement fait par les trésoriers de la déesse aux hellénotames sur l'ordre du Conseil, alors que dans les autres inscriptions de ce genre les paiements se font sur l'ordre du peuple (cf. C. I. A. I, 180, 188). Il y a là un exemple intéressant des nouveaux pouvoirs du Conseil.

sition, même dans le sein du Conseil [1]. Les hommes qui semblaient dangereux pour le nouveau régime furent mis à mort, jetés en prison, ou envoyés en exil. Toutefois les Quatre-Cents se montrèrent plus modérés que les Trente ne le furent plus tard et le nombre des condamnations à mort fut peu considérable [2].

§ 4. Négociations avec Sparte et avec l'armée de Samos. — L'armée se prononce contre l'oligarchie. — Parti des modérés à Athènes. — Chute du gouvernement des Quatre-Cents.

La seule raison d'être du gouvernement oligarchique était la conclusion de la paix : c'était en berçant le peuple de cette espérance qu'on lui avait fait accepter le nouveau régime; c'est parce qu'ils étaient las de la guerre que les riches s'étaient décidés à agir énergiquement. Aussi l'une des premières mesures des Quatre-Cents fut-elle d'envoyer une ambassade au roi Agis à Décélie. Ils se déclaraient décidés à négocier un traité et se prévalaient du changement de gouvernement pour demander des conditions favorables. Agis parut peu sensible à cet argument et repoussa les ouvertures qui lui étaient faites. Il se dit au contraire que les Athéniens devaient supporter impatiemment le joug de l'oligarchie, et, afin de provoquer parmi eux des troubles dont il espérait profiter, il tenta un coup de main contre la ville. Ses espérances furent déçues et son attaque fut repoussée. Après cet échec, il consentit à accueillir les députés que les Quatre-Cents lui

[1] Lys. XX, 8.
[2] Thuc. VIII, 70.

envoyèrent pour la seconde fois : sur son conseil une ambassade athénienne partit pour Sparte [1].

En même temps qu'il s'efforçait de conclure la paix, le nouveau gouvernement cherchait à se faire reconnaître par l'armée de Samos. Si les oligarques avaient rencontré aussi peu de résistance dans le peuple athénien, c'était parce qu'il était privé d'une bonne partie de ses forces vives, par suite du grand nombre d'hoplites et de marins qui étaient partis avec la flotte. On ne connaît pas le chiffre exact des citoyens qui étaient absents d'Athènes; cependant Thucydide donne quelques indications qui permettent d'affirmer que ce chiffre était important. La flotte qui fut envoyée à Samos dans l'été 412 sous les ordres de Phrynichos, d'Onomaclès et de Skironidès contenait mille hoplites athéniens (sans compter 2500 hoplites fournis par les Argiens et par les autres alliés), et se composait de 48 vaisseaux [2]. Mais déjà auparavant, immédiatement après la défection de Chios, 60 trières avaient quitté le Pirée en plusieurs flottes successives, sous les ordres de Strombichidès, de Thrasyclès, de Diomédon et de Léon [3]. Ces trières portaient, d'après Thucydide [4], « le nombre d'hoplites épibates qui était nécessaire. » Ce nombre semble avoir été de dix hoplites par trière dans la première partie de la guerre [5], mais il est probable qu'il était plus élevé à ce

[1] Thuc. VIII, 70-71.
[2] Thuc. VIII, 25.
[3] Thuc. VIII, 15-16, 19, 23. Dans ces passages Thucydide parle en tout de 46 trières, mais il doit y avoir eu encore un envoi d'au moins 14 vaisseaux, puisqu'à un moment donné il s'en trouva en même temps 108 devant Milet. (VIII, 79.)
[4] Thuc. VIII, 24.
[5] Thuc. II, 94-95; — IV, 76, 1; 101, 3. — V. Cartault, La Trière athénienne, p. 237.

moment-là, et que ces soixante vaisseaux contenaient, eux aussi, au moins un millier d'hoplites[1]. Nous aurions ainsi en tout deux mille hoplites athéniens. A ceux-ci il faut ajouter le nombre des thètes qui servaient comme rameurs. On sait que l'équipage d'un navire se composait d'environ 200 hommes[2]; cela ferait pour les 108 trières près de 22,000 hommes. Ces marins étaient loin d'être tous des citoyens; la plus grande partie d'entre eux, au contraire, étaient des étrangers. Cependant il devait bien y avoir dans le nombre au moins 3 à 4000 thètes : on peut donc affirmer que l'armée de Samos comptait au moins 5 à 6000 citoyens athéniens[3], et ces matelots étaient précisément la classe de la population dans laquelle se recrutaient les adhérents les plus convaincus de la démocratie.

Ces gens-là, il s'agissait de les convaincre. A cet effet les Quatre-Cents envoyèrent dix des leurs à Samos. Ces députés devaient représenter à l'armée que l'oligarchie avait été établie, non pas pour la ruine, mais pour le salut de la cité; on leur recommanda bien de ne pas trop parler des Quatre-Cents et d'insister sans doute sur le caractère provisoire de leur gouvernement. En revanche ils devaient mettre en avant la constitution qui avait été

[1] Le chiffre de 3,500 hoplites pour 48 vaisseaux qui est donné par Thuc. VIII, 25, ne peut pas servir de base pour ce calcul, car dans le nombre de ces vaisseaux il y en avait qui étaient spécialement destinés au transport des hoplites. Cependant ce chiffre élevé montre bien que même les vaisseaux de guerre contenaient plus de 10 épibates.

[2] Cartault, ouv. cité, p. 124-142, p. 235 et suiv.

[3] Il est évident que cette évaluation est tout à fait approximative, et que le chiffre de 5 à 6,000 est un minimum. Cependant le chiffre de 10,000, qui est adopté par Gilbert (Beiträge, p. 325), me paraît un peu exagéré.

votée pour l'avenir et qui accordait le pouvoir aux Cinq Mille. Il n'y avait rien de changé à Athènes, puisque, même en temps ordinaire, il était bien rare que l'assemblée comptât cinq mille participants[1].

Pendant que ces évènements se passaient dans la ville, la situation s'était profondément modifiée à Samos. Avant son second départ pour Athènes, Pisandre avait engagé les aristocrates samiens à s'associer et à établir l'oligarchie dans leur île. Trois cents d'entre eux avaient suivi ses conseils et se préparaient à renverser la démocratie, avec l'appui d'un certain nombre d'Athéniens qui étaient dans le complot. Le premier acte des conjurés fut l'assassinat du démagogue Hyperbolos, qui avait été banni d'Athènes par l'ostracisme six ans auparavant, et qui s'était réfugié à Samos[2]. Les démocrates samiens, prévoyant ce qui les menaçait, s'adressèrent aux deux stratèges les plus hostiles à l'oligarchie, Léon et Diomédon, ainsi qu'à deux autres Athéniens, qui jouissaient d'un crédit particulier auprès de leurs concitoyens : l'un d'eux, Thrasybule, fils de Lycos, commandait une trière, tandis que l'autre, Thrasylle, était simple hoplite. Ces quatre hommes firent de la propagande démocratique dans l'armée et engagèrent les soldats, et en particulier les matelots de la galère Paralienne, qui étaient tous citoyens et tous bons démocrates, à prendre le parti de leurs coréligionnaires politiques de Samos. Aussi, lorsque la conspiration éclata, échoua-t-elle complètement, et la démocratie se maintint définitivement dans l'île[3].

[1] Thuc. VIII, 72.

[2] Sur cet ostracisme d'Hyperbolos, voyez entre autres Gilbert, Beitr., p. 231 et suiv.; — Curtius, Hist. gr., trad. fr., III, p. 294 et suiv.

[3] Thuc. VIII, 73.

On ne connaissait pas encore à l'armée le vote des nouvelles constitutions et la prise de possession du pouvoir par les Quatre-Cents. La galère Paralienne partit en toute hâte pour Athènes afin d'y annoncer ce qui s'était passé à Samos. Mais, lorsqu'elle arriva au Pirée, le Conseil jeta en prison quelques-uns de ses matelots et fit monter le reste de l'équipage sur un autre navire qu'il envoya sur les côtes de l'Eubée. Seul leur chef Chairéas réussit à s'échapper, et rapporta à l'armée de Samos, en les grossissant, les évènements qui étaient survenus à Athènes. Il fit un tableau des plus sombres de ce qui se passait dans la ville : Athènes était sous le régime de la terreur et de la violence; les oligarques outrageaient les femmes et les enfants des soldats; ils avaient l'intention d'enfermer les familles de tous ceux qui se trouvaient à l'armée de Samos et qui n'étaient pas de la même opinion qu'eux, afin de les faire périr en cas de révolte.

D'après Thucydide [1], c'étaient là des exagérations mensongères, mais on comprend que ces nouvelles aient produit une vive émotion à Samos. Pendant la première période de la conjuration, l'armée s'était laissé apaiser par la promesse d'une solde fournie par le roi de Perse; depuis que l'oligarchie avait rompu avec Alcibiade, toute espérance de ce côté-là avait disparu. En présence du danger que leurs familles couraient, disait-on, de la part des Quatre-Cents, les sentiments démocratiques des soldats éclatèrent avec plus de violence que jamais. Ils voulurent d'abord s'en prendre à ceux qui avaient préparé la conjuration dans le camp de Samos : toutefois les plus modérés réussirent à calmer les violents en leur montrant qu'une

[1] VIII, 74.

révolution intestine en présence de l'ennemi causerait la perte de l'armée. Thrasybule et Trasylle, qui étaient à la tête du mouvement démocratique, se contentèrent de forcer tous les soldats, et spécialement ceux qu'ils soupçonnaient d'être partisans de l'oligarchie, de jurer par les serments les plus solonnels qu'ils maintiendraient la démocratie, qu'ils continueraient la guerre contre les Péloponnésiens, et qu'ils ne pactiseraient pas avec les Quatre-Cents. Tous les Samiens adultes prêtèrent le même serment, se déclarant ainsi solidaires de la démocratie athénienne.

Les conjurés s'étaient recrutés pour la plupart parmi les officiers. L'armée, réunie en assemblée comme si elle eût été à Athènes, déposa tous les stratèges, même Léon et Diomédon, qui cependant s'étaient montrés favorables à la démocratie, et en nomma d'autres à leur place. Thrasybule et Thrasylle furent du nombre des élus. Ceux des triérarques qui paraissaient suspects furent également destitués. Les soldats étaient ainsi assurés contre toute trahison, mais ils en étaient réduits à leurs propres ressources, puisqu'ils se trouvaient en état de rébellion contre le gouvernement d'Athènes. Ils cherchaient à s'encourager mutuellement : n'étaient-ils pas maîtres de toute la flotte athénienne ? n'avaient-ils pas en Samos une bonne base d'opérations, d'où ils pourraient continuer à gouverner leurs alliés et à tirer des contributions de ceux des membres de la Ligue qui étaient restés fidèles ? Athènes ne pouvait leur être d'aucun secours, puisqu'elle n'avait même plus d'argent à leur envoyer; ils n'avaient donc pas besoin d'elle, tandis qu'elle ne pouvait rien sans eux [1].

[1] Thuc. VIII, 76.

Les nouveaux chefs de l'armée étaient préoccupés cependant par l'absence d'argent. Si l'on ne pouvait pas payer la solde aux matelots, il était à craindre que ceux d'entre eux qui n'étaient pas citoyens ne fissent défection et n'allassent offrir leurs services aux Péloponnésiens. Le seul moyen de se procurer des fonds était de se ménager l'alliance du roi de Perse. Malgré l'échec des premières négociations, l'armée continuait à se faire de grandes illusions sur le crédit dont Alcibiade jouissait auprès de Tissapherne. En outre, bien qu'au moment du procès des Hermocopides le peuple se fût laissé exciter contre lui par les démagogues jaloux, Alcibiade avait toujours conservé un certain prestige aux yeux de la démocratie. Les soldats décidèrent donc, sur la proposition de Thrasybule, de le rappeler et de lui assurer l'impunité pour tous les crimes dont il s'était rendu coupable.

Thrasybule alla le chercher auprès de Tissapherne et le ramena à Samos. Dans une assemblée convoquée pour l'entendre, Alcibiade parla peu de ses fautes et beaucoup de ses malheurs; son éloquence réussit de nouveau à éveiller dans le cœur des Athéniens les plus grandes espérances. Il exagéra son influence sur Tissapherne et affirma que celui-ci lui avait fait les promesses les plus formelles. Son but était d'éblouir l'armée de Samos et de faire peur en même temps aux oligarques qui gouvernaient la ville[1]. Il aurait voulu sans doute que ceux-ci, craignant sa puissance, se servissent de lui comme d'un intermédiaire pour traiter avec l'armée. Il serait apparu ainsi comme le conciliateur des partis et le sauveur d'Athènes.

A la suite de son discours, l'armée le nomma stratège

[1] Thuc. VIII, 81.

et lui accorda des pleins pouvoirs. Les soldats se crurent si forts, dès qu'ils eurent un pareil chef, qu'ils étaient prêts à faire voile contre le Pirée et à renverser le gouvernement oligarchique. Cela aurait été une folie que d'abandonner l'Ionie aux vaisseaux péloponnésiens, et l'arrivée de la flotte au Pirée aurait amené une guerre civile, qui aurait détruit toute espérance de conciliation. Alcibiade réussit, non sans peine, à détourner les soldats de ce projet et à leur persuader que la première chose à faire était de traiter avec Tissapherne. Il se rendit lui-même auprès du satrape, auquel il fut bien aise de montrer qu'il avait été réélu stratège par ses concitoyens. Il revint au bout de quelque temps sans avoir obtenu encore de résultat positif, mais il avait réussi à rendre Tissapherne suspect aux yeux des Lacédémoniens, et ce fait continua sans doute à entretenir les illusions de l'armée athénienne[1].

Telle est la situation en face de laquelle les députés des Quatre-Cents se trouvent lorsqu'ils arrivent à Samos. Quand ils se présentent devant l'assemblée, les soldats ne veulent d'abord pas les écouter et profèrent contre eux des menaces de mort. Une fois la tranquillité à peu près rétablie, ils réussissent à grand peine à faire entendre les messages dont ils sont chargés : le changement de régime a pour but le salut de la ville; les Quatre-Cents n'ont nullement l'intention de trahir leur patrie; si cela eût été le cas, ils auraient profité de l'occasion qui leur était offerte, lorsqu'Agis a paru devant les murs; tous les citoyens feront partie des Cinq Mille les uns après les autres. En cela les députés berçaient leurs auditeurs de promesses

[1] Thuc. VIII, 82-85.

qui n'étaient justifiées par aucune des constitutions votées. Enfin ils cherchent à rassurer les soldats sur le sort de leurs femmes et de leurs enfants, et à calmer l'émotion que les accusations de Chairéas ont provoquée. Le seul résultat de ces discours est d'enflammer davantage la colère des Athéniens. Ils parlent de nouveau de partir pour le Pirée, et, si Alcibiade n'avait pas été là, ils auraient mis ce dessein à exécution.

C'est ici qu'Alcibiade entreprit de se poser en conciliateur : avec l'aide de Thrasybule [1], il empêcha pour la seconde fois l'armée de tourner ses armes contre Athènes, et, en cela, il rendit à sa patrie un service signalé; puis, après avoir fait taire ceux qui injuriaient les ambassadeurs, il indiqua à ceux-ci à quelles conditions on pourrait s'entendre. D'un côté, il admettait que le gouvernement fût confié aux Cinq Mille, et il se déclara partisan de toutes les économies que l'on pourrait réaliser afin d'assurer la solde aux troupes, ce qui impliquait sans doute l'adhésion à l'abolition des indemnités pour les magistratures; en revanche, il demanda aux Quatre-Cents de se retirer et de céder le pouvoir à l'ancien Conseil, et il somma les oligarques de continuer la guerre sans faire aucune concession aux Lacédémoniens [2].

Lorsque les députés apportèrent à Athènes l'ultimatum d'Alcibiade, et qu'ils annoncèrent en même temps que celui-ci avait bon espoir, si ces conditions étaient acceptées, de réconcilier l'armée et la ville et de venir à bout des Péloponnésiens, il se manifesta parmi les Quatre-Cents deux avis opposés [3]. Dès le début, il y avait

[1] Plut. Alc., 26.
[2] Thuc. VIII, 86.
[3] Thuc. VIII, 89.

eu parmi les auteurs de la révolution deux partis différents : le parti des modérés, composé probablement en grande partie d'anciens démocrates assagis par les maux de la guerre, voulait mettre un frein à la toute-puissance du peuple, mais n'avait jamais désiré un bouleversement complet de la constitution ; les ultras au contraire étaient décidés à ne pas s'arrêter avant d'avoir obtenu un gouvernement oligarchique bien caractérisé.

Comme il arrive d'habitude dans les révolutions, les violents, qui savaient exactement où ils allaient, et qui agissaient d'après un plan conçu d'avance, l'avaient emporté et avaient entraîné avec eux les modérés, qui, une fois l'impulsion donnée, avaient été obligés de suivre le mouvement [1]. Mais ces derniers étaient mécontents du pouvoir absolu que les Quatre-Cents s'étaient arrogé [2]; en outre ils n'étaient pas sans appréhension, depuis qu'ils avaient appris l'hostilité de l'armée de Samos. Prévoyant que le gouvernement oligarchique ne pourrait pas se maintenir longtemps dans Athènes, ils accueillirent avec bonheur les propositions de transaction d'Alcibiade, qui répondaient parfaitement à leurs idées. Leurs chefs, Théramène et Aristocratès, fils de Skellias, demandèrent avec plus d'énergie qu'ils ne l'avaient fait jusque-là la participation effective des Cinq Mille au gouvernement. Il est possible qu'ils aient entendu par là la mise en vigueur de la constitution qui avait été votée pour l'avenir. Théramène et Aristocratès désapprouvaient surtout la poli-

[1] Lysias (XX, 1, 16) insiste sur ce que beaucoup des Quatre-Cents, de même que son client Polystratos, ont été trompés par les chefs de la conspiration.
[2] Arist. Const. d'Ath., 33.

tique extérieure du Conseil; ils craignaient de voir les ambassades qui avaient été envoyées à Sparte conclure quelque traité funeste pour Athènes. Mais Thucydide laisse entendre que leur opposition avait encore un autre motif, et qu'ils étaient vexés de ne pas jouer le premier rôle dans le nouveau gouvernement. Lysias a porté la même accusation contre Théramène[1]. Celui-ci joignait en effet à des idées modérées un caractère fort ambitieux, et il est possible que les raisons personnelles aient été pour quelque chose dans son attitude.

Les chefs des ultras, Pisandre, Antiphon, Phrynichos, Aristarchos, Callaischros, étaient au contraire opposés à toute concession. Mais ils sentaient le terrain leur manquer sous les pieds, et ils étaient convaincus que le seul moyen de se maintenir au pouvoir était de conclure la paix[2]. Déjà auparavant ils avaient envoyé à plusieurs reprises des ambassades à Sparte, mais elles étaient restées jusque là sans effet; une d'entre elles, composée de Laispodias, d'Aristophon et de Mélésias, avait été arrêtée en route par les matelots qui étaient chargés de la conduire, et qui se trouvaient précisément être l'ancien équipage de la Paralienne; les trois députés avaient été jetés en prison à Argos[3]. Les oligarques décidèrent de faire une nouvelle tentative, et ils déléguèrent à cet effet auprès des Lacédémoniens deux de leurs principaux chefs, Antiphon et Phrynichos, et dix autres ambassadeurs. Ceux-ci reçurent pour instructions de conclure un accord, pour peu qu'il fût possible d'obtenir des conditions acceptables. Les

[1] Lys. XII, 66.
[2] Thuc. VIII, 90.
[3] Thuc. VIII, 86.

oligarques ne se montraient pas difficiles sur ces conditions : ils étaient prêts à tout accorder. Sans doute ils auraient préféré conserver, en même temps que le gouvernement d'Athènes, l'empire maritime sur ses anciens alliés, ou tout au moins la flotte et les remparts qui assuraient l'indépendance de la cité. Mais ils auraient consenti à sacrifier cette indépendance, à livrer les vaisseaux, à raser les murs et à recevoir une garnison lacédémonienne dans la ville, pour peu qu'on leur laissât le pouvoir[1].

C'est une chose à noter, et qui ne fait pas honneur à l'oligarchie athénienne, que cette absence de patriotisme qui la caractérise. Pisandre s'était déclaré prêt à abandonner au roi de Perse toute l'Ionie et les îles adjacentes[2]; Antiphon et ses collègues allaient encore bien plus loin, puisqu'ils auraient renoncé à l'indépendance de leur patrie. Ils n'eurent pas le temps de mettre leur dessein à exécution, mais leurs successeurs, les Trente Tyrans, le firent sept ans plus tard. La démocratie athénienne ne fut certes pas parfaite; elle commit bien des erreurs dans sa politique intérieure et extérieure, mais elle n'eut jamais à se reprocher des fautes semblables à celles de l'oligarchie.

En même temps qu'ils envoyaient à Sparte ambassade sur ambassade, les chefs du gouvernement faisaient construire un fort à Eétionie, langue de terre qui, s'avançant

[1] Thuc. VIII, 91. — Aristote (Const. d'Ath., 32) dit que ces négociations ne purent pas aboutir parce que les Quatre-Cents ne voulurent pas abandonner l'empire de la mer. Il est possible que ce motif ait fait échouer l'une des premières ambassades, mais on doit admettre que Thucydide était bien renseigné sur les desseins secrets des oligarques.
[2] Thuc. VIII, 56.

à la rencontre de l'Acté, ferme l'entrée du Pirée. Ils prétendaient que cet ouvrage était destiné à empêcher la flotte de Samos d'entrer de force dans le port, et l'on a vu, d'après les dispositions de l'armée, que cette précaution n'était pas inutile. Mais leur véritable motif était de pouvoir commander le Pirée avec un petit nombre d'hommes pour y accueillir, si leurs négociations aboutissaient, une flotte et une armée lacédémoniennes, même contre la volonté du peuple athénien [1].

Les modérés, qui ne se faisaient aucune illusion à cet égard, s'étaient opposés dès le début à la construction du fort d'Eétionie. Lorsqu'Antiphon et ses collègues furent revenus de Sparte sans rapporter de leur ambassade aucun résultat apparent, mais qu'on apprit à Athènes qu'une flotte de quarante-deux navires ennemis s'était réunie à Las en Laconie et se préparait à faire voile contre l'Eubée, les inquiétudes devinrent plus vives dans le peuple; Théramène l'excitait secrètement et répandait le bruit que le fort d'Eétionie était destiné à consommer la perte de la ville, et que la flotte péloponnésienne se dirigeait, non pas contre l'Eubée, mais contre le Pirée.

Les murmures n'osaient cependant pas encore se produire au grand jour : on craignait la vengeance des oligarques qui, on le savait, n'hésitaient pas à se débarrasser de ceux qui leur faisaient opposition. Un évènement vint donner du courage aux mécontents. A peine de retour de son ambassade à Sparte, Phrynichos fut tué sur la place publique, non loin de la salle du Conseil, par un des mercenaires que les Quatre-Cents avaient soudoyés [2]. Thucy-

[1] Thuc. VIII, 90.
[2] Thuc. VIII, 92. — Lycurgue (c. Leocr., § 112), affirme que le

dide ne donne pas le nom du meurtrier, mais nous savons par Lysias [1] qu'il se nommait Thrasybule et qu'il était de Calydon; il avait pour complice Apollodore qui était de Mégare d'après Lysias, d'Argos d'après Thucydide. Thrasybule réussit à s'échapper; son complice fut arrêté et mis à la torture par les Quatre-Cents, qui voulaient connaître l'instigateur de l'assassinat. On soupçonnait sans doute que les meurtriers avaient été poussés par le parti modéré, et les chefs des ultras espéraient peut-être pouvoir compromettre Théramène dans l'affaire. Apollodoros ne nomma personne, il dit seulement que de nombreuses réunions avaient lieu dans la demeure du chef des mercenaires et dans d'autres maisons particulières.

Ces révélations montraient bien que quelque chose se préparait contre les chefs du gouvernement. Ceux-ci ne se sentirent pas assez forts pour entamer une enquête, qui aurait compromis peut-être une bonne partie des conseillers eux-mêmes : ils ne voulaient probablement rien brusquer avant d'être certains de l'appui de Sparte. Cette preuve de faiblesse montra à Théramène et à son parti qu'ils pouvaient désormais agir avec plus de décision. En même temps, l'approche de la flotte lacédémonienne, qui s'était avancée jusqu'à Epidaure, les engagea à se hâter. Un jour que les soldats étaient occupés à la construction du fort d'Eétionie, Aristocratès, qui était taxiarque, se mit à la tête des hoplites de sa tribu et arrêta Alexiclès, l'un des stratèges nommés par les Quatre-Cents

meurtre fut commis de nuit, et d'après M. Curtius (ouv. cité, III, p. 442) l'indication de Lycurgue n'est pas contraire à celle de Thucydide (ἐν τῇ ἀγορᾷ πληθούσῃ).
[1] Lys. XIII (c. Agoratos), 71. — Cf. C. I. A. I, 59, décret récompensant les meurtriers de Phrynichos.

et l'un des partisans les plus violents de l'oligarchie[1]. Il s'était assuré le concours d'Hermon, le chef des mercenaires qui occupaient le fort de Munychie ; du reste la grande masse des hoplites lui était sympathique et travaillait à contre-cœur à la forteresse destinée à l'asservissement d'Athènes.

Lorsque la nouvelle de cette arrestation parvint aux Quatre-Cents, les plus violents voulurent courir aux armes pour délivrer Alexiclès; on s'en prenait à Théramène, et des menaces se firent entendre contre lui. Pour se justifier, celui-ci se déclara prêt à aller délivrer le prisonnier, et il descendit immédiatement au Pirée avec un autre stratège qui partageait ses opinions, mais dont Thucydide ne donne pas le nom. Aristarchos et un certain nombre de cavaliers le suivirent. Ce fut à grand'peine que les vieillards et les gens modérés, auxquels vint se joindre un proxène d'Athènes, Thucydide de Pharsale, empêchèrent les plus échauffés de se précipiter en armes contre le Pirée. L'agitation était à son comble, soit dans ville, soit dans le port, et des deux côtés on s'attendait à une mêlée.

Lorsqu'il fut arrivé à Eétionie, Théramène fit semblant de s'indigner de ce qui s'était passé, mais quand les hoplites lui demandèrent s'il approuvait la construction de la forteresse et s'il ne valait pas mieux la détruire, il répondit que, si les soldats voulaient l'abattre, il n'y avait aucune objection. Aussitôt, malgré l'indignation d'Aristarchos, qui, avec ses quelques cavaliers, ne pouvait rien contre la masse des hoplites, ceux-ci commencèrent à renverser le rempart ; la population du Pirée vint à leur

[1] Sur le rôle joué par Aristocratès, voyez outre Thucydide [Dem.], LVIII (c. Theocrinès), 67.

aide, et l'on entendait crier dans la foule que tous ceux qui voulaient le gouvernement des Cinq Mille et non plus l'oligarchie des Quatre-Cents devaient mettre la main à l'œuvre. Beaucoup de ceux qui parlaient des Cinq Mille désiraient en réalité le retour à la démocratie complète, mais ils n'osaient pas encore l'avouer tout haut[1].

Le lendemain, les hoplites, après avoir rasé le mur d'Eétionie, relâchèrent Alexiclès, puis se réunirent en assemblée dans le théâtre de Dionysos qui était creusé dans les flancs de la colline de Munychie : là ils décidèrent de rentrer dans Athènes et de se rendre en armes dans l'enclos sacré de l'Anakeion, au pied de l'Acropole. Lorsqu'ils furent de retour dans la ville, des envoyés des Quatre-Cents vinrent traiter avec eux; ils cherchèrent à les tranquilliser en leur promettant que le gouvernement publierait les noms des Cinq Mille, et que ceux-ci désigneraient ceux qu'ils voudraient pour faire partie des Quatre-Cents. Comment ces promesses se conciliaient-elles avec la constitution qui avait été votée pour l'avenir ? C'est ce qui n'est pas très clair. Cependant il n'est pas nécessaire de voir là une contradiction entre Aristote et Thucydide: les Quatre-Cents peuvent fort bien avoir promis autre chose que ce qui avait été voté précédemment. Ces déclarations et l'assurance qui fut donnée par les délégués du gouvernement que celui-ci ne livrerait pas la ville aux ennemis calmèrent un peu les mécontents. Il fut décidé qu'une assemblée se réunirait dans le théâtre de Dionysos à Athènes pour conclure un accord définitif[2].

Le jour où cette assemblée devait avoir lieu, on annonça

[1] Thuc. VIII, 92.
[2] Thuc. VIII, 93.

que les quarante-deux navires péloponnésiens, commandés par Agésandridas, s'avançaient le long de l'île de Salamine. Il est difficile de dire s'il y avait une entente réelle entre les chefs des ultras et le commandant de la flotte lacédémonienne, ou si celui-ci se bornait à attendre dans ces parages l'issue des discordes intérieures d'Athènes, prêt à profiter d'une bonne occasion. L'approche des vaisseaux ennemis réveilla toutes les craintes et tous les soupçons du peuple. Cependant les circonstances étaient trop graves pour laisser aux citoyens le temps de songer à renverser leur gouvernement : ils se précipitèrent au Pirée ; les uns montèrent sur les trières qui étaient à la mer, d'autres occupèrent les murs et l'entrée du port, tous se préparèrent à repousser une attaque.

La flotte péloponnésienne passa outre et, doublant le cap Sunion, se dirigea vers l'Eubée. Pour être moins immédiat, le danger n'en était pas moins grave. C'était en effet de l'Eubée que les Athéniens tiraient la plus grande partie de leurs approvisionnements. Ils équipèrent en toute hâte le plus de vaisseaux qu'ils purent, et les envoyèrent sous le commandement du stratège Thymocharès à la poursuite de l'ennemi. La flotte athénienne rencontra Agésandridas à Erétrie et fut complètement battue : sur trente-six trières dont elle se composait, vingt-deux tombèrent aux mains de l'ennemi. Peu de jours après toute l'Eubée fit défection d'Athènes, à l'exception d'Oreos, qui était entre les mains de colons athéniens [1].

La consternation fut générale à Athènes ; la ville n'avait, semblait-il, plus aucune chance de salut : elle ne possédait

[1] Thuc. VIII, 95.

plus ni flotte, ni ressources d'aucune espèce ; l'armée s'était déclarée contre le gouvernement de la cité ; à l'intérieur même la discorde règnait. Si la flotte lacédémonienne avait attaqué le Pirée, elle aurait eu de grandes chances de s'en emparer, ou tout au moins elle aurait forcé l'armée de Samos à venir au secours d'Athènes, livrant ainsi l'Ionie sans défense aux Péloponnésiens. Mais la lenteur et l'indécision des Lacédémoniens furent dans cette occasion, comme du reste dans toute la guerre, les meilleurs auxiliaires d'Athènes : c'est Thucydide qui en fait la remarque [1]. Agésandridas ne bougea pas, et la ville fut sauvée.

Le gouvernement oligarchique avait fait son temps : à peine la nouvelle de la défaite d'Erétrie fut-elle connue dans Athènes que le peuple se réunit sur le Pnyx, suivant son ancienne habitude, et vota la déchéance des Quatre-Cents. Le gouvernement fut confié à cinq mille citoyens, mais il fut entendu que tous les hoplites feraient partie des Cinq Mille. L'abolition des soldes pour toutes les magistratures fut maintenue. La constitution qui fut votée alors, et dont Thucydide et Aristote font le plus grand éloge [2], n'était pas un retour pur et simple à la démocratie : elle répondait aux besoins du moment et fut l'œuvre sans doute des aristocrates modérés et de leur chef Théramène, auquel Diodore attribue une influence prépondérante dans les évènements qui suivirent la chute des Quatre-Cents [3]. C'étaient en même temps les mesures

[1] Thuc. VIII, 96.
[2] Thuc. VIII, 97 ; — Arist. Const. d'Ath., 33.
[3] Diod. XIII, 38. La source de Diodore pour cette période de l'histoire d'Athènes est probablement Théopompe. V. Fricke, Quellen d. Plut. im Nikias u. Alkibiades, p. 14 et suiv., p. 65.

que réclamait Alcibiade. On pouvait donc s'entendre maintenant avec l'armée de Samos. Pour cimenter cette entente, le peuple vota le rappel de l'exilé. D'après Diodore[1] ce fut Théramène qui proposa le retour d'Alcibiade; mais d'après un fragment d'une élégie de Critias, conservée par Plutarque[2], ce serait celui-ci qui aurait été l'auteur du décret[3]. Le peuple envoya une députation à Samos pour annoncer sa décision et pour informer en même temps l'armée de la déchéance du gouvernement oligarchique. Ce gouvernement prit fin au commencement de Boëdromion de l'année 411. Il avait duré en tout environ quatre mois[4].

[1] XIII, 42. — Cf. Corn. Nep., Alcibiade, 5.
[2] Alc., 33.
[3] L'attitude de Critias pendant cette période n'est pas très claire. On a déjà vu que, d'après Démosthène, il fit partie du gouvernement des Quatre-Cents. On verra tout à l'heure que, d'après l'orateur Lycurgue, il fut l'auteur du décret décidant de juger Phrynichos après sa mort. On pourrait donc croire qu'il fut à ce moment du parti de Théramène. Mais si c'était le cas, il serait fort étonnant que Xénophon n'y ait fait aucune allusion dans le discours qu'il fait tenir à Théramène, lorsque celui-ci se défend contre Critias qui l'accusait entre autres d'avoir été l'auteur de la chute des Quatre-Cents (Xen. Hell. II, III, § 35-49). La question reste donc obscure.
[4] Arist. Const. d'Ath., 32-33. Les quatre mois ne furent pas complets; en effet, le Conseil des Quatre-Cents avait pris possession du pouvoir le 22 Thargélion, soit le 17 mai d'après Bœckh (Mondcyclen der Hellenen), dont les calculs sont, il est vrai, des plus contestés aujourd'hui; il dut être dissous au plus tard au commencement de Boëdromion; Aristote dit en effet que l'archonte de la démocratie, Theopompos, fut en fonctions pendant dix mois. D'après le même ouvrage de Bœckh, le 1er Boëdromion tomberait cette année-là sur le 22 août.

§ 5. Sort des principaux chefs des conjurés. — Procès d'Antiphon. — Récompenses accordées aux meurtriers de Phrynichos. — Représailles de la démocratie.

Quant aux principaux chefs des conjurés, plusieurs d'entre eux passèrent à l'ennemi. Pisandre et Alexiclès se réfugièrent à Décélie[1] et furent suivis par un grand nombre des partisans les plus violents de l'oligarchie; ce fut peut-être à cette occasion que des mesures furent prises contre ceux qui tenteraient de revenir à Athènes après être allés à Décélie[2]. On sait par un passage de Lysias[3] que les biens de Pisandre furent confisqués; il en fut probablement de même pour tous ceux qui s'exilèrent ainsi volontairement. Le stratège Aristarchos abusa de ses fonctions pour livrer le fort d'Oenoë aux Corinthiens et aux Béotiens qui l'assiégeaient. Dès qu'il vit la tournure que prenaient les évènements à Athènes, il s'entoura d'un certain nombre d'archers barbares[4] et courut à Oenoë; là, après s'être entendu avec les assiégeants, il affirma aux soldats de la garnison qui, ne sachant rien de ce qui s'était passé, le considéraient encore comme un de leurs stratèges, que les Athéniens avaient conclu une entente avec les Lacédémoniens, et qu'Oenoë devait être livré à l'ennemi[5]. Cet artifice réussit et le fort tomba

[1] Thuc. VIII, 98.
[2] Lyc. c. Leocr., § 120-121.
[3] VII, 4.
[4] C'est probablement à ces gens qu'Aristophane fait allusion dans le fragment où il parle des Ibères d'Aristarchos (fr. 550, Kock I, p. 531).
[5] Thuc. VIII, 98.

ainsi entre les mains des Béotiens. Il paraît que, malgré cette trahison, Aristarchos osa moins de cinq ans plus tard revenir à Athènes ainsi que son collègue Alexiclès; l'orateur Lycurgue affirme qu'ils furent tous deux condamnés à mort par le peuple [1].

Antiphon était resté à Athènes; il est évident qu'il aurait pu s'enfuir aussi bien que les autres, car il ne fut pas arrêté immédiatement; en restant dans la ville, il fit preuve de courage et montra qu'il était prêt à répondre de ses opinions. Il ne tarda pas en effet à être accusé. On connaît son procès par un décret voté sous l'archontat de Théopompe (411/10), qui figurait dans le recueil de Crateros et qui a été conservé par le pseudo-Plutarque dans sa vie d'Antiphon [2]. Les stratèges portèrent devant le Conseil une eisangélie contre lui, Archeptolemos et Onomaclès; ils étaient accusés tous trois d'avoir fait partie de la dernière ambassade envoyée à Sparte pour la perte d'Athènes, d'avoir fait le voyage sur un vaisseau ennemi, et d'avoir passé par Décélie. On ignore si ces deux derniers faits, dont Thucydide ne dit rien, sont exacts. Sur la proposition d'Andron [3], les Cinq-Cents décidèrent d'accepter l'eisangélie, de faire arrêter Archeptolemos, Onomaclès et Antiphon, et de les renvoyer devant un tribunal. Le chef d'accusation était la trahison (προδοσία); l'accusation devait être soutenue par les stratèges, par dix

[1] Lyc. c. Leocr., § 115; — Cf. Xen. Hell. I, VII, 28.

[2] Vit. X Orat., p. 833 D et suiv.; — Harp. s. v. Ἄνδρων. — Voyez sur le procès d'Antiphon, Perrot, Eloquence à Athènes, p. 123 et suiv.; — Gilbert, ouv. cité, p. 333 et suiv..

[3] Harp. s. v. Ἄνδρων. Andron avait fait partie des Quatre-Cents, mais il avait évidemment contribué à leur chute, puisqu'il était membre du Conseil qui leur succéda.

membres du Conseil choisis par ceux-ci et par tout citoyen qui le désirerait. Nous connaissons les noms de deux de ces accusateurs : c'est d'abord Théramène [1], et ensuite Apolexis qui avait fait partie des συγγραφεῖς [2]. On le voit, ce n'étaient pas les démocrates, c'étaient les partisans modérés de l'oligarchie qui prenaient leur revanche contre les violents.

L'accusation, au moins en ce qui concerne Antiphon, ne porta pas seulement sur l'ambassade à Sparte : elle s'étendit à tous les faits relatifs à l'établissement des Quatre-Cents [3]. L'orateur prononça à cette occasion son discours περὶ τῆς μεταστάσεως [4]; d'après Thucydide, il se défendit admirablement, mais en vain. Il fut condamné à mort pour trahison par le tribunal, ainsi qu'Archeptolemos — Onomaclès avait réussi à s'échapper —, leurs biens furent confisqués, leurs maisons rasées; il fut interdit de les enterrer dans l'Attique, et leurs descendants furent frappés d'atimie [5].

Si Antiphon et Archeptolemos furent seuls traduits devant le tribunal, ce fut probablement parce que les autres membres de l'ambassade à Sparte avaient, de même qu'Onomaclès, pris la fuite avant d'être mis en accusation. On a vu que l'un d'entre eux, Phrynichos, avait été frappé par un assassin. Ce châtiment ne parut pas suffisant à ses ennemis. Sur la proposition de Critias, le peuple avait décidé, avant même le procès d'Antiphon [6], de lui

[1] Lys. XII, 67.

[2] Harp. s. v. στασιώτης; — id. s. v. Ἀπόληξις.

[3] Thuc. VIII, 68.

[4] Cf. Antiphon, éd. Blass, fr. 1-6.

[5] Vit. X Orat., p. 834 A-B.

[6] Dans le décret cité dans les Vies des Dix Orateurs, il est dit que

intenter, comme s'il était encore vivant, une accusation de trahison. Le tribunal déclara Phrynichos coupable; ses restes furent déterrés et jetés hors de l'Attique et ses biens confisqués comme ceux des autres exilés[1]. Ce fut peut-être l'amitié de Critias pour Alcibiade qui le poussa à poursuivre, même après sa mort, l'homme qui avait été le plus opposé à son rappel.

Non content de s'être vengé des cendres de Phrynichos, le peuple décida de récompenser ceux qui l'avaient fait périr. Nous possédons le décret qui fut rendu en leur faveur la huitième prytanie de l'archontat de Glaukippos, c'est-à-dire au printemps de l'année 409[2] : si le vote n'eut lieu que plus de dix-huit mois après la chute des Quatre-Cents, ce fut peut-être que les meurtriers ne se firent pas connaître immédiatement. Thrasybule reçut le droit de cité, une couronne d'or de mille drachmes, et probablement une partie des biens confisqués[3]. Apollodore reçut entre autres un champ qui avait appartenu à Pisandre[4],

la condamnation d'Antiphon et de ses collègues doit être gravée sur la même stèle que la sentence concernant Phrynichos.

[1] Lyc. c. Leocr., § 113-115; — Plut. Alc., 25; — Scol. d'Arist., Lysistr., 313. — Lycurgue raconte à ce propos qu'Aristarchos et Alexiclès furent mis à mort par le peuple, parce qu'ils avaient pris la défense de Phrynichos. Il n'y a pas de raison de douter de la condamnation des deux oligarques, mais il est bien évident qu'elle n'eut pas pour motif le fait indiqué par Lycurgue. Aristarchos et Alexiclès étaient eux-mêmes parmi les plus compromis, et le peuple ne les aurait même pas laissés parler en faveur de Phrynichos. Du reste, nous avons vu qu'ils avaient déjà pris la fuite au moment de ce jugement. Leur condamnation doit donc être postérieure.

[2] C. I. A. I, 59. Pour la date voyez aussi Dittenberger, Sylloge Inscriptionum Græcarum. I, p. 80, n. 2.

[3] V. Rœhl, Hermes XI, p. 379.

[4] Lys. VII, 4.

et peut-être aussi le droit de cité[1], mais ce n'est pas dit dans le décret. D'autres personnages, Agoratos, Comon, Simos et Philinos furent honorés du titre de bienfaiteur; on ne sait pas s'ils avaient été les complices du meurtre de Phrynichos ou s'ils avaient rendu d'autres services à la démocratie. Lysias[1] prétend qu'ils obtinrent cette faveur par la corruption.

On a souvent vanté la modération dont le peuple athénien fit preuve après avoir renversé le gouvernement aristocratique de 411[2] : il est certain qu'on peut en trouver des marques dans le vote d'une constitution intermédiaire entre l'oligarchie et la démocratie et dans l'absence de représailles sanglantes, telles que nous en rencontrons dans d'autres Etats grecs. Mais il ne faut pas non plus peindre la conduite de la démocratie athénienne sous un jour plus favorable qu'elle le mérite. Le peuple conserva en effet — et cela est fort naturel — une profonde défiance contre tous ceux qui étaient suspects de sympathies oligarchiques, et les sycophantes profitèrent de ce sentiment pour lui faire prononcer un grand nombre de condamnations. Lysias a tracé un assez triste tableau de l'état de la ville après la chute des Quatre-Cents. Plusieurs citoyens furent condamnés à mort sans jugement; un plus grand nombre encore virent leurs biens confisqués, furent frappés d'atimie ou obligés de s'exiler[3]. Nous savons par Andocide[4] que tous les hoplites qui étaient restés dans la ville sous les Quatre-Cents,

[1] Lys. XIII, 72.

[2] V. entre autres Curtius, ouv. cité, III, p. 446 et suiv; — Grote, ouv. cité, XI, p. 161 et suiv..

[3] Lys. XXV, 25 et suiv.

[4] And. I, 75.

c'est-à-dire sans doute ceux qui n'avaient pas pris part à la destruction du fort d'Eétionie, furent frappés d'atimie partielle : il leur fut interdit de parler devant le peuple et d'entrer dans le Conseil. On peut aisément se rendre compte du grand nombre de procès auxquels une semblable disposition dut donner lieu. Si l'on en croit Lysias[1], plus de mille Athéniens furent accusés d'avoir fait partie des Quatre-Cents. Il fallut recourir à la corruption pour échapper aux sycophantes[2].

Ainsi, pour s'être exercée de la manière qui était spéciale à Athènes, la vengeance du peuple ne s'en fit pas moins sentir; cette fois les procès n'étaient plus seulement des procès de tendances, comme pendant la première partie de la guerre du Péloponnèse. Le peuple avait de réels griefs contre les oligarques, qui, non seulement l'avaient exclu du pouvoir, mais qui avaient été sur le point de livrer la ville aux ennemis. On ne peut donc pas trop le blâmer, s'il manifesta sa défiance par un certain nombre de condamnations. Cet état de trouble dura plusieurs années; dans les Grenouilles, qui furent représentées en 405, Aristophane conjure les Athéniens de pardonner à ceux qui se sont laissés induire en erreur par les artifices de Phrynichos[3].

[1] Lys. XXX, 7.
[2] Lys. XX, 14-15.
[3] Arist., Gren., 687 et suiv.

CONCLUSION

On vient d'assister au premier des deux essais de gouvernement oligarchique qu'Athènes a faits depuis la constitution de Clisthène. Nous avons recherché les motifs qui justifiaient le mécontentement des classes supérieures contre la démocratie ; on a vu avec quelle habileté la révolution avait été combinée par des chefs qui y pensaient depuis longtemps. Aucune occasion ne pouvait être plus propice pour un changement de régime, puisqu'il s'agissait de sortir de la situation presque désespérée dans laquelle Athènes se trouvait; et cependant nous avons constaté avec quelle rapidité le gouvernement issu de cette révolution oligarchique s'est effondré. Tant il était difficile de faire renoncer le peuple athénien à cette démocratie qui était dans son sang, et d'empêcher des citoyens dont la politique était toute la vie de s'occuper des affaires publiques.

Les partisans de l'oligarchie étaient éclairés désormais sur les chances qu'ils avaient de revenir au pouvoir, tant que le peuple athénien serait libre et maître de ses destinées : du moment que leur tentative, préparée de longue main et exécutée dans les conditions les plus favorables,

avait abouti à un résultat de si peu de durée, ils pouvaient se rendre compte de l'antipathie que leur système de gouvernement inspirait à l'immense majorité de leurs concitoyens.

En présence de ces dispositions du peuple, il y avait pour les oligarques deux solutions possibles : la plus simple, la plus logique, et peut-être la plus patriotique, aurait été de renoncer à tout jamais à rétablir l'oligarchie à Athènes, et de chercher à combattre les excès de la démocratie sans en plus contester le principe. Mais ce rôle d'opposition constitutionnelle ne pouvait pas suffire à satisfaire la haine qui s'était accumulée dans le cœur des aristocrates contre le gouvernement populaire, haine que leur insuccès n'avait fait que rendre plus féroce encore. Ils ne voulurent pas renoncer définitivement à leurs espérances, mais l'expérience des Quatre-Cents leur avait enseigné qu'ils devaient s'y prendre autrement qu'ils ne l'avaient fait la première fois. Ils savaient maintenant que, pour arriver à ressaisir le pouvoir et à s'y maintenir, ils devaient faire taire tous les scrupules que le patriotisme ou l'esprit de justice auraient pu leur inspirer, écarter tous les conseils de la modération, écraser dès l'origine toute tentative de résistance, et ne pas se préoccuper, comme l'avaient fait les Quatre-Cents, de sauvegarder les apparences.

Pour réaliser ce plan et faire violence au libre consentement des Athéniens il fallait être fort, et les oligarques ne pouvaient l'être que par l'appui de Sparte. Avant de tenter un nouveau coup de main contre la constitution démocratique, ils attendirent que leur patrie eût été définitivement vaincue, peut-être contribuèrent-ils même à cet écrasement, s'il est vrai que la victoire de Lysandre à

Aegos Potamoi a été dûe en partie à la trahison [1]. Ce fut seulement après la destruction des murs de la ville et l'entrée de la flotte lacédémonienne dans le port du Pirée, dans une assemblée à laquelle Lysandre assistait, que Dracontidès osa faire la proposition de confier aux Trente le gouvernement de la cité ; même à ce moment, cette proposition se heurta à une violente opposition, et il fallut, pour qu'elle fût votée, que Lysandre parlât en maître et imposât silence à ceux qui cherchèrent encore à défendre la démocratie [2]. Les oligarques s'étaient donc assurés d'avance l'appui du général spartiate et ce fut grâce à lui qu'ils revinrent au pouvoir.

A peine maîtres du gouvernement, les Trente n'eurent rien de plus pressé que de demander à Sparte une garnison de sept cents hommes que Lysandre leur fit envoyer et qu'ils installèrent sur l'Acropole [3]. Une fois qu'ils se sentirent appuyés par les troupes lacédémoniennes, ils ne connurent plus aucune espèce de ménagements, et leur tyrannie ne fut qu'une longue série de condamnations à l'exil ou à la mort, de pillages et de confiscations de biens. Ceux qui avaient refusé de faire partie de leur gouvernement, comme Eucratès, le frère de Nicias, ou ceux qui par leur fortune et leur position excitaient leur envie, comme Nicératos, fils du même Nicias, et comme tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, furent impi-

[1] V. sur ce point Xen. Hell, II, I, 32 ; — Lys. XII, 36 ; — XIV, 38 ; — Dem. XIX (Parapresbeia) 191 ; — Pausanias IV, 17, 3 ; — X, 9, 11.

[2] Xen, Hell. II, III, 11 ; — Lys. XII, 72 et suiv. — Le témoignage de Lysias est confirmé par celui d'Aristote (Const. d'Ath., 34) en ce qui concerne le rôle joué par Lysandre.

[3] Xen. Hell. II, III, 13 et suiv. ; — Lys. XII, 94 ; — Diod. XIV, 4.

toyablement mis à mort[1]. L'amitié d'enfance qui unissait Critias à Alcibiade n'empêcha pas le chef des Trente de demander à Lysandre et d'obtenir de lui la mort de son ancien ami, parce que la popularité dont celui-ci jouissait toujours à Athènes était une menace perpétuelle pour le gouvernement oligarchique[2].

Et lorsque, dans le sein même du gouvernement, il s'éleva des voix pour protester contre ses criantes injustices et sa politique de bandits, lorsque Théramène commença à former un parti de modérés qui menaçait de causer la chute des Trente comme il avait causé celle des Quatre-Cents, les chefs du parti oligarchique n'hésitèrent pas à rayer Théramène du nombre des membres du gouvernement et à le mettre à mort sans jugement[3].

On sait que les Trente, malgré l'énergie avec laquelle ils cherchèrent à conserver le pouvoir, ne parvinrent pas à s'y maintenir plus de huit mois et finirent par lasser la patience des Spartiates eux-mêmes. Nous n'avons d'ailleurs pas l'intention d'étudier en détail cette période de l'histoire athénienne[4]. Si l'on a rappelé en quelques mots

[1] Lys. XVIII, 4-6; — Xen. Hell. II, III, 39.
[2] Plut. Alc., 38-39.
[3] Xen. Hell. II, III, 15-56.
[4] Le travail le plus complet sur tout ce qui concerne la révolution des Trente est celui de Scheibe, Die olig. Umwälzung zu Athen, Leipzig, 1841. Il y aurait toutefois lieu de revoir cet ouvrage, ainsi que les chapitres de Curtius et de Grote qui traitent du gouvernement des Trente, en comparant les renseignements donnés par Xénophon et par Lysias, qui jusqu'ici servaient de base aux historiens de cette période, avec les indications qui sont contenues dans la Constitution d'Athènes d'Aristote (ch. 34-40). Peut-être cette comparaison amènerait-elle les historiens à modifier un peu leur jugement, en particulier sur le rôle de Théramène au moment de l'établissement des Trente.

les principaux actes qui caractérisèrent la méthode de gouvernement de la seconde oligarchie, c'est uniquement afin de montrer quels furent les seuls enseignements que le parti oligarchique sut tirer de sa défaite en 411. Le gouvernement des Trente perdit définitivement ce parti aux yeux de leurs compatriotes comme aux yeux de l'histoire. Il aurait bien mieux valu pour les aristocrates athéniens qu'ils ne fussent jamais parvenus au pouvoir; les griefs réels qu'ils avaient contre les démagogues auraient rencontré plus de sympathie auprès des historiens, et la postérité aurait toujours pu conserver l'illusion qu'ils auraient mieux gouverné que leurs adversaires. Les deux courtes périodes pendant lesquelles ils ont fait leurs preuves ont permis d'établir, entre leur système de gouvernement et celui de la démocratie, une comparaison, qui est le meilleur argument dont puissent se servir les apologistes du peuple athénien.

BIBLIOGRAPHIE

Voici la liste des principaux ouvrages qui ont été cités dans le cours de ce travail :

ARISTOTE. Constitution d'Athènes, trad. par B. Haussoullier. Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes. Paris, 1891.

J. BELOCH. Die attische Politik seit Perikles. Leipzig, 1884.

— Das Volksvermögen von Attika. Hermes XX (1885), p. 237-261.

— Zur Finanzgeschichte Athen's. Rheinisches Museum, 39 (1884), p. 34-64; p. 239-259.

Fr. BLASS. Die attische Beredsamkeit. I. Band, 2. Aufl., Leipzig, 1887 (II. Bd., 2. Aufl., 1892; III. Bd., 1. Aufl., 1877)

A. BOECKH. Die Staatshaushaltung der Athener. 3. Aufl. von M. Fränkel. Berlin, 1886.

BÜTTNER. Geschichte der politischen Hetärien in Athen. Leipzig, 1840.

CARTAULT. La Trière athénienne. Paris, 1881.

Corpus Inscriptionum Atticarum. Vol. I., éd. A. Kirchhoff. Berlin, 1873; — vol. IV, fasc. I-III. Berlin, 1877-1892.

A. Couat. Aristophane et l'ancienne comédie attique. Paris, 1889.

E. Curtius. Histoire grecque, trad. par A. Bouché-Leclercq. Paris, 1880-1883.

Dittenberger. Sylloge Inscriptionum Græcarum. Leipzig, 1883.

P. Foucart. Le poète Sophocle et l'oligarchie des Quatre-Cents. Revue de philologie, 1893, p. 1-10.

M. Frænkel. Die attischen Geschworenengerichte. Berlin, 1877.

Fricke. Quellen des Plutarchos im Nikias und Alkibiades. Leipzig, 1869.

G. Gilbert. Beiträge zur inneren Geschichte Athen's im Zeitalter des Peloponnesischen Krieges. Leipzig, 1877.

G. Grote. Histoire de la Grèce, trad. par Sadous. Paris, 1864-1867.

P. Guiraud. L'impôt sur le capital à Athènes. Revue des Deux Mondes, 15 octobre 1888, p. 909-936.

Hauvette-Besnault. Les stratèges athéniens. Paris, 1885.

A. Kirchhoff. Ueber die Schrift vom Staate der Athener. Abh. der Berliner Akademie, 1874.

— Ueber die Abfassungszeit der Schrift vom Staate der Athener, Abh. der Berl. Akad., 1878.

Th. Kock. Comicorum Atticorum fragmenta. Vol. I. Leipzig, 1880.

Meier und Schoemann. Der attische Process, neu bearbeitet von J. H. Lipsius. Berlin, 1883-1887.

A. Meineke. Historia critica Comicorum Græcorum (T. I des Fragmenta Comicorum Græcorum). Berlin, 1839.

Müller-Strübing. Aristophanes und die historische Kritik. Leipzig, 1873.

— Ἀθηναίων Πολιτεία. Die attische Schrift vom Staate der Athener. Philologus, Suppl. IV, 1880.

G. Perrot. Le droit public d'Athènes. Paris, 1867.

— L'éloquence politique et judiciaire d'Athènes. Paris, 1873.

Poehlig. Der Athener Theramenes. Jahrbücher für class. Philol. Suppl. 9 (1877-1878), p. 225-320.

K. Scheibe. Die oligarchische Umwälzung zu Athen am Ende des peloponnesischen Krieges. Leipzig, 1841.

Schoemann. Antiquités grecques, trad. par C. Galuski. Paris, 1884.

Stavenisse de Braw. Quæstiones ad Theramenem Hagnonis filium pertinentes. Diss. in. Leyde, 1886.

Thumser. De civium Atheniensium muneribus. Vienne, 1880.

W. Vischer. Die oligarchische Partei und die Hetärien in Athen. Kleine Schriften. Leipzig, 1877. I, p. 153-204.

Wattenbach. De quadringentorum Athenis factione. Berlin. 1842.

Whibley. Political parties in Athens during the Peloponnesian War. Cambridge, 1889.

Wilamowitz-Moellendorf. Philologische Untersuchungen. 1. Heft. Aus Kydathen. Berlin, 1880.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE II


COLUMBIA UNIVERSITY
0032141270

